DERNIERE EDITION
HUIT PAGES

LA PRESSE

CIRCULATION MOYENNE PAR JOUR 52,339

TREIZIEME ANNEE—N° 29 MONTREAL VENDREDI 4 DECEMBRE 1896 UN CENTIN

L'ENQUETE SUR LE TARIF

La commission termine ses travaux à Hamilton et va siéger à Brantford.

DEUX INDUSTRIES EN CONFLIT

La plupart des intéressés demandent le maintien du tarif actuel

Hamilton, 4 — La commission du tarif a terminé hier son enquête en cette ville. Elle siégera, d'ici à nouvel ordre, à Brantford. Les propriétaires de hauts fourneaux et ceux de laminoirs, sont venus hier exposer leurs vues. Les premiers demandent le maintien du tarif de $6 sur chaque tonne de fer en gueuse ; les seconds veulent une réduction des droits sur le fer de ramasse et le fer ébauché. Les propriétaires de hauts fourneaux étaient représentés par MM. John Milne, R. R. Morgan, A. T. Wood, M. P., et Robert Hobson, de la Hamilton Blash Furnace Company.

M. Milne insista sur l'importance qu'il y a de développer les ressources minéralogiques du pays. C'est pour un motif analogue que les Américains ont mis un impôt sur le minerai canadien entrant aux Etats-Unis. La Hamilton Blash Furnace Company a contribué grandement au développement de l'industrie du fer dans Ontario. Le gouvernement local, comprenant qu'il était de l'intérêt de la province de patronner cette industrie, accorde une prime de 50 cents pour chaque tonne de minerai. La Hamilton Furnace Company alimente grand nombre de manufactures. Elle produit, à des prix relativement modérés, ce qui a contraint les Américains de réduire leurs taux d'une façon considérable. Les fourneaux de la compagnie peuvent produire plus de deux cents tonnes de matériaux par jour. Le pays se ressent des bienfaits de cette industrie. Grand nombre d'ouvriers y reçoivent de bons salaires. La compagnie a l'intention de transporter son minerai du lac Supérieur à Hamilton, par toutes les voies ferrées. Presque tout le minerai étranger en usage au Canada vient des Etats-Unis. Le fer écossais est à peine connu aujourd'hui dans le commerce.

M. Milne dit que la compagnie a fait usage de 10,000 tonnes de minerai canadien jusqu'au 23 de novembre dernier ; ce qui représente $3.50 par tonne, soit une dépense au Canada de $35,000. Il est sorti des fourneaux 21,000 tonnes de fer en gueuse, dont 14,000 ont été mises sur le marché. La compagnie a payé en frais de fret, pour le minerai, $66,000, et pour le fer, $7,000. Elle paie en moyenne $1,150 de salaires par semaine. Elle emploie 125 hommes à ses fourneaux et un grand nombre d'autres aux mines. L'établissement de la compagnie coûte $400,000. Le capital placé dans l'industrie représente environ trois quarts d'un million.

M. Milne déclare que si l'impôt est aboli, ce sera la mort de l'industrie dans le pays. Il dit que cette industrie est naissante dans le pays. Il y a à Port Arthur et au Sault Ste Marie des millions et des millions de tonnes de minerai à exploiter, mais il faudrait pour cela qu'il y eut plusieurs milles de chemin de fer de construits.

M. Milne dit que le prix du fer écossais est de $19.20 la tonne, une fois rendu à Montréal. A Hamilton, le fer ne coûte que $16.65 la tonne. Transporté à Montréal, il vaut $17, soit $2 de moins que le fer écossais.

Répondant à l'invitation de M. A. T. Wood, M. P., la commission est allée visiter les fourneaux de la compagnie.

LES LAMINOIRS

La Ontario Rolling Mills Company, de Hamilton, était représentée par MM. C. E. Doolittle et C. S. Wilcox, de cette ville. Cette compagnie manufacture des barres de fer et d'acier, des clous, des rondelles, etc. Ainsi que nous le disons plus haut elle demande que le tarif soit réduit, sur le fer de ramasse, le fer ébauché et le charbon. Le capital placé dans cette industrie, par la compagnie, est de $300,000. Lorsque la manufacture est en pleine opération, elle emploie 500 hommes, la plupart chefs de famille. Lorsqu'eut lieu la révision du tarif, en 1894, les droits sur le fer et l'acier en barre, ont été réduits de $13 et $10 à $3 la tonne, et le tarif sur le fer en ramasse a été élevé de $2 à $4 la tonne. Ces changements sont, à double point de vue, défavorables à la compagnie.

La concurrence qui venait autrefois de la Grande-Bretagne, est aujourd'hui exercée par les Etats-Unis, qui peuvent produire à meilleur marché que n'importe quel pays du monde. Les Américains exportent leurs produits en Angleterre. La compagnie de Hamilton n'a pas de protection pour son tarif de fret et les prix de transports américains ne conviennent aucunement au Canada. Si les droits étaient fixés de façon à tuer l'industrie canadienne, les Américains s'empareraient de notre marché sans que pour cela le pays n'en retirât des avantages. Les mouleurs canadiens paient un prix plus élevés que ceux des Etats-Unis, pour le fer de ramasse. Si les laminoirs du pays étaient fermés la valeur du fer de ramasse décroîtrait considérablement. Le tarif actuel a été fait sur l'avis des propriétaires de fourneaux. Cependant l'encouragement accordé à ceux-ci n'a guère bénéficié au pays depuis nombre d'années. A moins que le gouvernement ne désire augmenter les droits sur l'acier et le fer en barre finis et accorder plus de protection aux laminoirs, il est désirable de réduire de beaucoup l'impôt sur la matière première.

Dans les circonstances présentes, la compagnie ne peut importer de fer de ramasse. Si le tarif était réduit, l'industrie prendrait de l'essor et le pays s'en ressentirait aussi bien que les manufacturiers. Les droits sur les produits finis des laminoirs devraient, s'ils sont changés, être spécifiques et non pas "ad valorem", à cause de la fluctuation considérable des prix aux Etats-Unis. Les laminoirs canadiens paient en outre un droit de 100 pour cent sur leur charbon bitumineux. C'est exhorbitant.

Le charbon des mines de Pennsylvanie coûte 60 cents la tonne et les droits sont équivalents. L'impôt sur le fer en barre est de $10 par tonne, soit 50 pour cent.

LES BOITES EN CONSERVE

L'industrie des boîtes en conserve est représentée par MM. W. P. Niness, Simcoe ; W. A. Ferguson, Delhi; W. A. Miller, ex-M. P., Picton ; D. Marshall, Aylmer ; Thomas Millan, Ste Catherine ; W. E. Breckenridge, Hamilton ; F. D. Carse, Hamilton.

M. Niness dit qu'avant 1878, lorsque les droits sur les fruits étaient de 17½ pour cent, il n'y avait que deux manufactures dans le pays. Il y en a aujourd'hui 27 dans Ontario et Québec, une à la Nouvelle-Ecosse, une au Nouveau Brunswick, une dans l'Ile du Prince Edouard et une ou plus dans la Colombie Anglaise.

Le capital placé dans cette industrie est de $500,000. Plus de 3,000 personnes sont directement employées, et autant d'autres indirectement, à la préparation des fruits et des végétaux. Les cultivateurs retirent de cette industrie $500,000 annuellement. Il y a cinq ans les droits ont été élevés de 2 cents la livre, sur les végétaux, et de 3 cts sur les fruits. Cela dura jusqu'en 1895, alors qu'ils furent réduits de 1½ cent la livre, sur les végétaux, et de 2 cents sur les fruits.

M. Niness dit que durant ces deux dernières années la concurrence a été si forte que les exploiteurs de cette industrie ont dû faire tous les sacrifices possibles pour échapper à la ruine.

En conséquence, la délégation demande que le tarif reste le même sur les fruits et les végétaux en conserve, que les pots en ferblanc soient exemptés de l'impôt comme cela a lieu aujourd'hui et que les droits sur les fruits évaporés soient changés de 25 pour cent ad valorem, qu'ils sont en un impôt spécifique de 7½ cents par livre.

M. Breckenridge, de la Norton Manufacturing Company, demande que le tarif actuel sur les boîtes en conserve soit maintenu. De son côté, M. Carse se déclare satisfait du vieux tarif sur les étampes des boîtes de fruits.

BIJOUTERIES

Une délégation du commerce en gros et en détail de bijouterie, a été admis auprès de la commission hier après-midi. Elle se composait de MM. J. E. Parker, de la Meridan Britannia Company ; George H. Lees, W. A. Boyd, A. S. Levy, W. R. Dairs, Thomas Lees et Fred Clarinbowl. La délégation a demandé le maintien du tarif actuel sur les boîtiers de montre, l'admission libre de toutes les pierres précieuses, le maintien du tarif de 25 pour cent sur les bijouteries en or et en argent, ou plaquées de ces métaux, le maintien de l'impôt de 25 pour cent sur les horloges, de 30 pour cent sur les horloges de tours. Elle demande aussi que l'impôt soit de 10 pour cent sur les matériaux servant aux mouvements des montres ; de 25 pour cent sur les matériaux servant aux mouvements des horloges, de 30 pour cent sur les assiettes en argent sterling creux.

M. Parker, de la Meriden Silver Plate Co., demande qu'un tarif de 25 pour cent soit imposé sur les boîtes pour bijouteries. Il se plaint que le département des douanes admette à 25 pour cent les marchandises plaquées en or et en argent servant à la confection des écrins, et des coffrets.

M. Levy dit qu'il vaudrait aussi bien admettre les diamants en franchise à cause de la difficulté qu'il y a de percevoir les droits sur eux. J'ai par exemple, dit-il, dans la poche de mon veston pour $20,000 de diamants.

BROQUETTES, ESSOREUSES A LINGE, OUTILS DE MECANICIENS

M. F. H. Whitton, de la Ontario Tack Company, d'Hamilton, prie la commission de ne pas changer le tarif sur le fil à clous et sur les broquettes. L'impôt sur ces dernières est de de 70 pour cent.

Il y a six manufactures dans le pays; elles s'entendent pour fixer le prix du marché. Les bons employés ont des salaires variant de $4.50 à $6.00 par jour au Canada, tandis qu'à Boston, les manufacturiers ne gagnent que $2.

M. John Bertram and Sons, de la Canada Tool Works, de Dundas, dit que la maison qu'il représente à l'intention d'exporter ses outils à l'étranger. Déjà elle a envoyé grand nombre de catalogues au Japon et au Chili. Elle voudrait que le gouvernement secondât ses efforts en envoyant un agent dans ce pays. M. Bertram demande que le tarif actuel de 27½ pour cent soit maintenu.

M. D. A. Glent, représentant la manufacture d'essoreuses à linge, connu sous le nom de Burlington Manufacturing Company, est en faveur du maintien du tarif actuel, soit 20 pour cent, plus $3 la douzaine.

M. George B. Dowswell, de Dowswell Bros., est aussi satisfait du tarif imposé par l'ancien gouvernement.

Un certain nombre de bijoutiers se sont assemblés hier après-midi, dans la salle du Board of Trade, pour discuter le tarif concernant les articles de leur commerce et considérer les représentations qu'ils auront à faire aux ministres lorsque ces derniers viendront à Montréal.

Le droit imposé sur les boîtiers, a été étudié en premier lieu. Ce droit, qui est de 35 pour cent, a été trouvé excessivement élevé, et un manufacturier a montré une pétition signée par 150 bijoutiers de toute la Puissance, et démontrant que cette taxe, tout en augmentant le prix payé par l'acheteur, ne protège pas les manufacturiers canadiens. Depuis 15 ans, trois fabriques de boîtiers ont été fondées, mais elles n'existent plus. En Canada, on ne trouve que deux de ces manufactures qui paraissent établies sur des bases solides ; l'une fait un commerce très restreint, et l'autre, qui semble prospérer, ne doit son succès qu'à l'identité de son nom avec celui de la meilleure manufacture du monde, et au fait que ses produits ressemblent sous tous les rapports, moins celui de la qualité, à ceux des manufactures américaines. La pétition demande que la taxe soit réduite à 10 pour cent, au même taux que les mouvements de montres.

Plusieurs propositions ont été faites, et finalement l'assemblée a adopté celle demandant la réduction de la taxe à 25 pour cent.

Une proposition à l'effet de demander l'augmentation des droits sur les mouvements de montres, de 10 à 17½ pour cent, a été rejetée, ainsi que celle demandant d'élever la taxe sur la bijouterie de 25 à 35 pour cent.

Les diamants et les pierreries ont été l'objet d'une longue discussion. Plusieurs membres de l'assemblée ont émis l'opinion que le gouvernement pourrait tirer un revenu de cette source, mais d'autres ont déclaré qu'il était mieux de laisser l'entrée libre à ces articles, parce qu'une taxe exposait à la contrebande.

L'assemblée a décidé de demander que le droit de 30 pour cent sur l'argent solide et les articles d'argenterie soit réduit à 25 pour cent, et que le droit de 25 pour cent sur les matériaux servant à la fabrication des montres et des horloges, soit réduit à 10 pour cent.

Un comité sera nommé avec mission de présenter ces décisions aux ministres. Naturellement, les bijoutiers en détail et ceux qui n'ont pas accepté ces décisions, restent libres de présenter leurs vues à la commission du tarif.

CHRONIQUE DE LA BANLIEUE

Le conseil municipal de St-Louis vote l'entreprise Bastien et Valiquette

PROTESTATIONS DES CONTRIBUABLES

La conduite de la majorité du conseil flétrie par plusieurs orateurs

ST-LOUIS. — Dès sept heures et demie, hier soir, la salle du conseil municipal était déjà remplie d'une foule de contribuables venus pour entendre discuter par leurs édiles la grave question de l'entreprise Bastien et Valiquette. A huit heures et quart, un peu après que les échevins eussent fait leur apparition, la foule était tellement compacte qu'un grand nombre de citoyens sont retournés chez eux faute de pouvoir trouver accès à l'intérieur de la salle.

A huit heures et demie, le maire prend son siège.

Tous les échevins sont à leur poste et la majorité d'entre eux ont la figure pâle comme la mort.

Dans la salle, on peut entendre courir une souris.

Le secrétaire, après que le maire eut déclaré la séance ouverte, commence la lecture des rapports de cinq ou six comités. Dans tous ces rapports, il n'y a rien autre chose d'important que l'affaire Bastien et Valiquette. La lecture terminée, le maire dit que le conseil pourrait adopter tous ces rapports moins la partie qui a trait à l'entreprise Bastien et Valiquette.

L'échevin Martel répond au maire qu'on n'a pas le droit de faire cela, que les minutes doivent être adoptées telles que lues, à moins d'erreur cléricales, et qu'après leur adoption, si on veut faire quelque arrangement à ce qui a été adopté, on doit faire une motion pour reconsidérer ce que l'on veut changer.

Le maire explique à l'échevin Martel que ce ne sont pas les minutes des séances du conseil qui viennent d'être lues, mais des rapports de comités, et qu'en les adoptant en bloc, comme on veut le faire, l'entreprise des travaux municipaux se trouverait, par le fait, accordée à MM. Bastien et Valiquette.

M. l'échevin Martel réplique qu'il connait la manière de procéder et propose, appuyé par M. l'échevin Ouellet que les "minutes" soient adoptées tels que lues.

M. le maire proteste contre cette manière d'agir et la déclare illégale.

Laissez donc faire dit M. Martel, faisons les choses comme elles doivent être faites, et le "vote pourrait vous surprendre".

A cette déclaration si inattendue, un soupir de soulagement s'échappa des cinq ou six cents poitrines qui étaient dans la salle, et l'on s'est dit que la majorité du conseil était changée, et que l'entreprise des travaux ne serait pas accordée.

M. le maire seul semblait avoir des doutes sur le sens des paroles du conseiller Martel et protesta de nouveau contre cette manière d'agir et insista pour avoir une déclaration plus catégorique, mais personne ne répondit.

Son Honneur déclare alors que ce que l'on voulait faire n'avait pas le moindre sens commun, que tous les échevins sans exception avaient été élus aux dernières élections sur leur promesse de ne pas faire de contrat avec aucun entrepreneur ; que le contrat Bastien et Valiquette était désavantageux à la municipalité ; qu'il l'empêcherait de progresser, que si les échevins favorables à cette entreprise avaient été sincères dans leurs déclarations d'économie, ils auraient demandé des soumissions ; en un mot, Son Honneur a combattu le projet de toutes ses forces.

M. Ls. Crevier, un des contribuables présents dans la salle, se lève alors pour prendre la parole ; il est applaudi par toute la foule. L'un des échevins s'oppose à ce qu'il parle, mais le public commence à crier et à traiter la majorité des échevins, de lâches, de peureux, etc.

Le maire parvient, après quelques minutes, à rétablir l'ordre.

L'échevin Martel veut prendre la parole, mais il est aussitôt accueilli par les huées de la salle, et les épithètes les moins flatteuses lui sont lancées à la figure.

Cependant, le maire parvient encore une fois à calmer l'auditoire.

M. Crevier, que l'on n'ose plus empêcher de parler, dit qu'il a consulté des avocats et que tout ce qui avait été fait par le conseil au sujet du contrat Bastien et Valiquette était illégal et que tout ce que l'on se préparait à faire ce soir le serait également.

Un tonnerre d'applaudissements salue ces paroles.

Enfin, la minorité, voyant qu'elle ne parviendrait pas à faire changer la majorité d'opinion, propose, par la voie de l'échevin Godon, appuyé par l'échevin Hurteau, que les rapports des comités soient adoptés, moins la partie concernant l'entreprise Bastien et Valiquette.

M. l'échevin Hurteau déclare qu'il a dans sa poche la soumission d'un entrepreneur de Saint Louis, M. Pierre Dugas, qui s'offre à faire le creusage des canaux à raison de dix dollars et demi la verge ou six dollars et demi de moins que MM. Bastien et Valiquette : le pavage des rues à raison de 40 cents la verge, ou 30 cents de moins que les entrepreneurs de la majorité ; les puisards pour soixante-dix dollars, ou trente dollars de moins que MM. Bastien et Valiquette. De plus, cet entrepreneur s'engage à n'employer que des travailleurs de la municipalité, en leur payant un salaire variant de un dollar à un dollar et trente-cinq cents par jour.

Puis M. Hurteau dépose cette requête sur la table du secrétaire; mais la majorité du conseil refuse d'en prendre connaissance.

Le vote étant alors demandé, la proposition de l'échevin Godon est mise aux voix et perdue sur la division suivante :

Pour — MM. Godon, Hurteau, Dubois et Lewthwaite. — 4.

Contre—MM. Martel, Ouellette, Chevalier, Plouffe et Lesage. — 5.

La motion de l'échevin Martel, accordant l'entreprise à MM. Bastien et Valiquette est ensuite mise au vote et adoptée sur la même division.

Puis le conseil s'ajourne.

M. Martel veut adresser la parole à la foule, pour expliquer sa conduite et celle de ses confrères, qui ont voté avec lui, mais il est accueilli par des sifflets. Le bruit couvre sa voix.

Plusieurs citoyens, cependant, demandent qu'on laisse parler M. Martel.

Le calme se rétablit et l'échevin Martel tente de justifier l'acte de la majorité du conseil.

Il dit qu'il est vrai que lui et ses confrères avaient été élus sur leur promesse de ne point accorder de contrat, mais que ce n'était pas une raison suffisante pour ne pas faire un bon marché.

Cris : — Honte ! honte !

M. Martel dit que les travaux coûteront moins chers, faits à l'entreprise, que s'ils étaient faits à la journée, et cite comme preuve de cet avancé le fait que le creusage des canaux, l'année dernière, a coûté dix-huit dollars la verge, et que MM. Bastien et Valiquette ne demandent pour ce même travail, que dix-sept dollars.

Les explications de M. Martel ne paraissent pas satisfaire l'opinion publique et à chaque instant, l'orateur est apostrophé par la foule.

MM. Hurteau, Villeneuve, Crevier, Godon et autres orateurs prennent ensuite la parole pour blâmer ou flétrir la conduite de la majorité des échevins qui a voté l'entreprise.

Les discours de tous ces orateurs ont été salués par les plus vifs applaudissements.

Il était onze heures et demie lorsque l'assemblée s'est ajournée.

On dit que la légalité des procédés du conseil d'hier soir sera contestée devant les tribunaux.

L'ASSOCIATION IMMOBILIERE

Contre l'emprunt projeté

L'assemblée mensuelle de l'Association Immobilière a eu lieu, hier soir, au monument National, sous la présidence de M. Nolan de Lisle. Etaient présents, MM. A. Carmel, L. Huot, A. Lévesque, G. H. Mathews, E. Magor, L. Riopel, John Kane, J. O. Gravel, B. Frigon, J. C. Cholette, Thos Lamoureux, D. McAffrey, R. H. Bernier, A. Prudhomme, A. Latour et le Révd Jones.

M. Huot a fait mention du projet des banquiers, qui veulent s'opposer à l'imposition d'une taxe sur les dividendes et réduire de un quart pour cent la taxe sur la propriété, mais qui seraient favorables à l'imposition d'une taxe sur toutes les hypothèques.

Il y a eu une courte discussion à ce sujet, puis on a passé aux amendements à la charte proposés par nos édiles. On a résolu de nommer une délégation chargée d'aller à Québec, s'opposer à ce que de nouveaux pouvoirs d'emprunt soient accordés à la cité.

Le révérend Jones a donné avis qu'à la prochaine séance, il proposera une motion tendant à restreindre les pouvoirs des évaluateurs de la ville.

LES TRAVERSES A NIVEAU

On travaille à les abolir

M. Stewart Howard, du département des chemins, a commencé à préparer le plan d'un nouveau pont devant s'étendre depuis St Henri jusqu'à la gare Bonaventure. Ce pont aurait pour but d'abolir toutes les traverses à niveau à l'intersection des lignes de chemins de fer et d'enlever ainsi une cause d'accidents nombreux. On sait que les représentants de l'Ouest, au conseil de ville, travaillent activement, de ce temps-ci, en faveur de l'entreprise.

Dans le cas où le plan serait adopté, la ville serait appelée à payer la moitié du coût des travaux, et le Grand Tronc l'autre moitié. Il est probable que le manque de fonds va retarder encore longtemps l'exécution de ce projet, dont il est question depuis bien longtemps déjà.

UNIVERSITE LAVAL

Fête patronale

Nous recevons, de l'Université Laval, la note suivante, que nous nous empressons de publier :

Mardi prochain, à l'occasion de l'Immaculée Conception, fête patronale de l'Université, les professeurs et les élèves assisteront en corps à la messe solennelle de la cathédrale, à 10 heures. Mgr l'évêque de Valleyfield officiera et le sermon de circonstance sera fait par un professeur de la faculté de théologie. Le soir, il y aura réception officielle à l'Université. Les anciens élèves et les amis de l'institution y sont tous cordialement invités.

EN LIBERTE

Le juge Desnoyers a rendu, en cour de police, ce matin, sa décision sur le point de droit soulevé par M. J. F. Dubreuil, dans le cas d'un jeune homme du nom de Alexandre Monette, accusé d'avoir volé trois couvertures pour chevaux, chez un marchand d'occasion de la rue Craig, nommé Superior. Lors du procès, le plaignant n'avait pu établir le prix des objets qu'il disait lui avoir été volés, et l'avocat de la défense a soutenu qu'il fallait établir la valeur d'une marchandise avant d'établir qu'il y avait eu vol. Le magistrat a donné gain de cause à ce dernier et a ordonné la mise en liberté du prisonnier.

CLUB LIBERAL DE ST-GABRIEL

Le club libéral de St Gabriel aura une grande assemblée ce soir à la Pointe St Charles, rue Island. L'honorable J. E. Robidoux, M. J. A. C. Madore, M. P., et autres adresseront la parole.

L'INSTRUCTION PAR L'IMAGE

Nulle part elle n'est mieux comprise que par notre excellent confrère le "Monde Illustré". Sa livraison de cette semaine regorge d'une foule de très jolies gravures, illustrant les genres les plus divers. Nous signalons tout particulièrement les gravures de beaux-arts, celles de la mode, les variétés, notamment : Bismarck en famille et le dessin d'une chambre d'étudiants, à Paris, par notre jeune compatriote, R. Barré, ecc., etc. Les articles sont tous très bien choisis et nous invitons nos lecteurs à lire l'article intitulé : La bataille de Loigny en 1870.

La semaine prochaine "Le Monde Illustré" donnera un superbe portrait de Mme Albani, et commencera un feuilleton nouveau.

—Une nouvelle importation de pianos Chickering a été reçue pour le commerce des fêtes, aux entrepôts de C. W. Lindsay, 2366 rue Ste-Catherine.

LA CONVENTION DE JOLIETTE

La Société d'Industrie Laitière

LA PROCHAINE REUNION ANNUELLE A NICOLET

Rapport intéressant sur la fabrication du beurre

Joliette, 4—La société d'industrie laitière qui siège ici en convention, a continué ses séances hier.

M. Louis Beaubien, qui avait manifesté l'intention de prendre part aux délibérations, a dû partir pour Québec, étant appelé par le premier ministre Flynn.

MM. McDonald et Tessier sont restés, cependant. M. J. D. Leclair, surintendant de l'école d'industrie laitière de St Hyacinthe, a présenté un rapport intéressant montrant qu'il reste encoreb eaucoup à faire pour arriver à la perfection, quant à ce qui regarde la fabrication du beurre. Il a visité 100 beurreries et a constaté que l'impureté du lait est cause que les produits sont d'une qualité inférieure. Sur 200 échantillons de beurre examinés en différents endroits, il y en avait à peine 10 ayant la qualité voulue. Un examen dans les entrepôts de Montréal a démontré qu'il y avait presqu'autant de qualités différentes de beurre, que de tinettes. Bon nombre de fabricants de beurre, ne s'entendent nullement au métier. Ils viennent à St Hyacinthe passer quelques jours pour prendre des leçons et ils s'en retournent ensuite, se croyant capables de prendre la charge d'une beurrerie pour eux-mêmes. On a aussi l'habitude de baratter le lait trop chaud en été et trop froid en hiver, ce système est absolument défectueux ; les beurreries laissent de plus fort à désirer sous le rapport de la ventilation, etc.

M. H. Lister, de Bristol, Angleterre, un des plus grands importateurs canadiens, dit que les efforts du gouvernement pour améliorer la qualité du beurre au Canada ont été grandement appréciés en Angleterre et la réputation de notre beurre s'est considérablement élevée depuis deux ans. Il a visité l'école de St Hyacinthe et déclare qu'elle fait honneur à la province. On a fait beaucoup, au Danemark, pour le développement du beurre et du fromage et l'on peut en faire autant au Canada. Ce pays faisant partie de l'Empire, la Grande Bretagne préférerait s'approvisionner ici plutôt qu'à l'étranger, du moment que l'on pourrait répondre à ses besoins et à ses exigences. Après quelques remarques de la part de MM. Vaillancourt et Chapais, on a adopté une résolution demandant au gouvernement local de nommer des hommes compétents pour faire l'inspection de toutes les fromageries et beurreries de la province.

Les membres de la conventon se sont ensuite rendus à l'hôtel Chevalier, où un banquet a été offert par la ville. Le maire McConville présidait, entouré d'environ 75 convives, parmi lesquels on remarquait plusieurs membres du clergé, ainsi que MM. McDonald, Tellier, Bazinet, M. P. et Renaud.

Plusieurs discours furent prononcés. A la séance de l'après-midi, on a choisi Nicolet comme siège de la prochaine convention, en décembre 1897.

Il avait été question de Sherbrooke, mais, après quelque discussion, on a renoncé à cette localité.

Des discours ont été faits par MM. J. C. Chapais, J. B. A. Richard, L. P. Brodeur, le professeur Marsan, de L'Assomption, et le révérend Père Lacasse, puis on a ajourné à l'année prochaine.

ECHOS DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE

Québec, 4 — L'honorable M. Flynn semble bien décidé à pousser vigoureusement le travail de la session et à terminer avant le premier janvier si c'est possible.

Mais, supposant même que le chef de l'opposition, M. Marchand, consentirait à donner au premier ministre son concours, je ne crois pas que l'on puisse proroger avant le 8 ou le 10 janvier.

Il n'y a plus que trois semaines avant le jour de l'an, mardi prochain est fête d'obligation et dans les huit jours du 25 décembre au 1er janvier, on fera peu de chose, et il reste encore à discuter de nombreux et importants projets de loi. Ajoutez à cela que même si les chefs des deux partis s'entendaient pour finir le plus tôt possible, il y a toujours dans les rangs quelques soldats et même quelques officiers incontrôlables qui voudront discuter quand même et parler pour leurs électeurs.

***

La chambre ayant disposé à six heures les résolutions relatives à la conversion de la dette, en les adoptant par une majorité de 18 voix, on s'est occupé, de 8 heures jusqu'à 11 heures, de diverses questions d'une importance secondaire.

M. Desjardins, le député de Kamouraska, pour la sixième fois, depuis 1892, a soumis à la chambre son projet de loi pour réduire de $800 à $600 l'indemnité actuellement payée aux membres de la législature, mais il n'a pas été plus heureux cette année que les années dernières et quoique MM. Flynn et Marchand aient voté pour la réduction demandée par M. Desjardins, on devait s'attendre à ce que les chefs prennent cette attitude — la proposition du député de Kamouraska a été rejetée par une majorité de 16 voix.

Les soldats ont refusé de suivre leurs chefs et ils ont eu raison, à mon avis, car les représentants du peuple ne sont pas trop payés.

Pour qui connaît toutes les dépenses nécessaires et de nature diverse qu'entraine la position de député, il est évident qu'une somme de $800 n'est pas même suffisante pour couvrir les déboursés que fait chaque année chacun des représentants du peuple.

***

La ville de Montréal n'attend pas à la onzième heure, cette année, pour présenter à la chambre les projets de loi amendant sa charte et MM. Parizeau et Augé ont déposé hier deux bills à cet effet, sur la table du greffier de l'assemblée législative.

Ce n'est pas trop tôt, car il importe de donner aux députés tout le temps nécessaire pour bien étudier et pour discuter avec soin toutes les questions importantes que comportent ces amendements.

En outre, on ne pourra pas accuser les citoyens de Montréal ou le conseil municipal de la grande métropole, d'arriver à la dernière heure de la session avec des projets de loi importants et la chambre ne pourra pas baser son refus de les accepter sur le fait qu'ils ont été soumis trop tard et qu'on n'a pas eu le temps de les étudier.

***

M. le premier ministre a donné avis qu'il soumettrait bientôt trois projets de loi importants : le premier relatif à l'éducation; le second, ayant trait au paiement de certaines sommes d'argent aux compagnies de chemins de fer, et le troisième ayant pour but la réorganisation du service civil.

Conservateurs et libéraux s'entendront sans doute pour adopter les moyens de rendre plus efficace l'application de notre système d'instruction primaire et pour y apporter des réformes qui s'imposent, car il y a, sur cette question, unanimité d'opinion.

Le paiement de certaines sommes d'argent aux compagnies de chemin de fer rencontrera une opposition très sérieuse, me dit-on.

Il n'entre pas dans mon rôle de discuter les raisons qui militent en faveur ou contre cette mesure. Je laisse ce soin à la rédaction de " La Presse. "

La réorganisation du service civil s'impose, car quelques ministres ont un surcroit de besogne tandis que d'autres ont relativement très peu de chose à faire.

Je ne suis pas dans les secrets des ministres, mais des conversations générales que j'ai eu avec eux, je conclus qu'on veut créer un autre ministère, celui de la colonisation et abolir la présidence du conseil.

Le titulaire de cette dernière position deviendrait le chef du nouveau ministère. Ainsi, la dépense ne serait pas augmentée et le service se ferait d'une manière plus efficace.

Les arpentages qui, actuellement, sont sous le contrôle du commissaire des terres de la couronne, seraient donnés au nouveau ministre, ainsi que tout ce qui a rapport à la colonisation qui, aujourd'hui, fait partie du département de l'agriculture.

Tout un débat a eu lieu, hier après-

***

midi, sur une motion de M. Marchand, demandant la correspondance relative à la publication des annonces de ventes judiciaires d'immeubles dans le district de Montréal. M. Marchand voit dans le fait que ces annonces ont été quelquefois publiées dans des journaux hebdomadaires du favoritisme de la part du gouvernement, à l'égard de journaux amis.

M. Pelletier a détruit, en quelques mots, cette prétention, en déclarant que ces annonces ont été publiées dans les journaux en question, à la demande du haut commerce de Montréal.

***

La chambre siégera tout probablement samedi matin, pour s'ajourner ensuite à mercredi après-midi, marci étant fête d'obligation.

Les bills concernant le conseil de ville de Montréal seront discutés en comité des bills privés, jeudi.

(Dépêche spéciale)

Québec, 4 — Au comité des bills privés, ce matin, on a adopté un bill constituant en corporation le collège de Valleyfield, et d'autres bills d'un intérêt absolument privé.

—Le comité des chemins de fer a passé à peu près sans amendements le bill de M. Cartier constituant en corporation la compagnie de chemin de fer de la Cité de St Hyacinthe et de Granby.

—Le comité des bills privés du conseil législatif a élu l'honorable M. Larue comme son président, et l'hon. M. Wood président du comité des chemins de fer.

—M. Lussier demandera demain si c'est l'intention du gouvernement d'aider au rapatriement des Canadiens partis récemment pour de Brésil.

—M. Tessier, de Portneuf, donne avis de motion que lors de la deuxième lecture du bill de la cité de Québec il demandera de replacer dans le bill l'amendement qui a été biffé hier, en comité des bills privés, et relatif à un emprunt de $20,000 pour le parachèvement du Parc Parent.

—Le comité des bills privés a adopté ce matin le bill amendant la charte de la ville de Westmount.

CE BANQUET A M. SIFTON

On attend de nouveau M. Tarte à Winnipeg

Winnipeg, 4 — Le banquet proposé, par les membres du "Manitoba Club", en l'honneur de M. Clifford Sifton, aura lieu demain, samedi. Il sera présidé par l'honorable Hugh John Macdonald.

Quand l'honorable M. Tarte est parti de Winipeg, samedi dernier, pour retourner à Ottawa, il a promis de revenir dans 12 jours. Voilà pourquoi on l'attend vers la fin de la semaine prochaine.

LE REGLEMENT DES ECOLES

Ce qu'en dit le " Free Press " de Winnipeg

Winnipeg, 4 — Le "Free Press" parlant de la question des écoles, dit que le gouvernement Laurier a effectué un règlement qui sera adopté par la législature de Manitoba. Il n'y a pas d'appel de ce règlement, ajoute-t-il, et pour aucune considération, la question doit revenir sur le tapis, si les autorités catholiques romaines approuvaient franchement l'action des deux gouvernements, le pays tout entier en ressentirait les heureux effets. Le refus de Mgr Langevin d'accepter le compromis sera désavantageux pour la poulation. Vouloir continuer plus longtemps la lutte c'est, ce nous semble, aggraver davantage la situation. Le règlement mis en opération démontrera son efficacité et se recommandera à l'approbation générale.

—Le piano favori de madame Albani est le Heintzman ; il a obtenu 20 médailles en prix. C. W. Lindsay, 2366 rue Ste-Catherine, a maintenant exposé en vente un assortiment choisi des pianos les plus nouveaux.

AFFREUSEMENT MUTILE

Encore une victime du tramway

Un gamin tué à la Pointe St-Charles

Le tramway électrique a fait encore une victime hier soir, vers sept heures.

L'accident est arrivé au terminus de la rue Wellington, à la Pointe St Charles. Pendant qu'un tramway, auquel était attaché un char annexe, aiguillait pour prendre la voie de retour, un bambin de 13 ans, nommé Albert St Germain, a sauté sur la plateforme d'arrière du char-annexe. Le conducteur l'a chassé mais le jeune St Germain, loin d'être rebuté, a laissé reculer le tramway et a voulu monter sur le char moteur. Cette fois, cependant, il a mal calculé son élan et il est tombé entre les deux wagons. Avant que le mécanicien n'eut eu le temps d'arrêter le char, le malheureux garçon avait été broyé sous les roues.

Les employés de la compagnie ont eu beaucoup de difficulté à retirer le corps de sous le tramway : il était pressé entre les machines électriques et le sol. Lorsqu'ils furent parvenus à le débarrasser, ils constatèrent que les deux jambes étaient coupées, l'abdomen enfoncé, le cou brisé et le corps affreusement mutilé.

L'ambulance de l'hôpital Général a été appelée et a transporté le cadavre de la victime à cette institution où le docteur Wyatt Johnston a fait l'examen des blessures. Son rapport sera soumis à l'enquête du coroner.

Le mécanicien du tramway qui a causé l'accident se nomme Gosshing ; le conducteur du char-moteur, Hall, et le conducteur du char-annexe, Nelson.

Le père de la victime est un cocher à l'emploi de M. John Crawford, de Verdun.

Le défunt demeurait depuis quelques jours chez son oncle, à la Pointe St Charles.

LE CABINET McKINLEY

Comment il sera constitué

Canton, Ohio, 4 — Une conférence importante a eu lieu, ici, hier, entre le président élu, le major McKinley, et M. Hanna, président du club national. Il s'est agi de discuter la composition du futur cabinet dans le nouveau gouvernement. D'après les renseignements obtenus de M. Hanna lui-même, le ministère McKinley sera très probablement composé comme suit :

Mark A. Hanna, Ohio, secrétaire du trésor ; Andrew D. White, New-York, secrétaire d'Etat ; Charles A. Boutelle, Maine, secrétaire de la marine ; T. S. Clarkson, Nébraska, secrétaire de la guerre ; W. R. Day, Ohio, procureur général ; H. Clay Evans, Tennessee, maître général des postes ; H. C. Payne, Wisconsin, secrétaire de l'intérieur; H. De Young, Californie, secrétaire de l'agriculture.

FITZIMMONS-SHARKEY

Le dernier mot n'est pas encore dit

San Francisco, 4 — Le dernier mot n'est pas encore dit touchant le résultat de la rencontre Fitzsimmons-Sharkey. Fitzsimmons a pris une action en cour Supérieure, pour que la bourse de $10,000, du National A. C. lui soit accordée et non pas à Sharkey. L'action est dirigée contre la Anglo-California Bank, qui a en sa possession les $10,000 garanties et contre Thomas Sharkey, John Doe et Richard Roe.

Hier, la banque Anglo-California a refusé de payer l'argent au gérant de Sharkey. Les avocats de Fitzsimmons avaient déjà pris leur bref d'injonction. La banque ne veut pas payer le montant avant que la cour

NOS COMPATRIOTES AU BRESIL

Une autre lettre d'un passager du " Moravia "

IL REGRETTE DE NE PAS AVOIR SUIVI LES AVIS DE SON PERE

Les canadiens ne peuvent rester sur les plantations

Un brave ouvrier, père de famille, nous adresse la lettre suivante qu'il a reçue de son fils rendu au Brésil et qu'il désire rendre publique afin de faire connaitre à ceux qui songeraient à suivre l'exemple des passagers du "Moravia", le sort qui les attend là-bas :

A M. Etienne Beauchamp,
Rue St-Laurent,
St-Jean-Baptiste.

Santa, Santa Anna.

Très chers père et mère,

La présente est pour m'informer de votre santé, ainsi que de celle de toute la famille. Quant à nous, nous nous portons tous assez bien, ainsi que les enfants.

Nous avons mis 23 jours pour faire la traversée, mais le voyage a été très dur pour les enfants. Nous sommes arrivés à San Paulo le 3 octobre, à l'émigration où on nous a donné un bon matelat par terre.

Mais au lieu d'aller aux plantations, nous sommes restés à la ville de San Paulo. Nous sommes logés près de la ville, où nous avons trouvé de bonnes personnes qui ont donné du travail à Jean et à Médéric, ce dont nous sommes satisfaits.

Quant aux plantations, on nous a dit qu'il y avait là de fortes misères à passer. Maintenant, nous sommes ici pas trop mal, mais nous espérons que cela ira mieux plus tard, car le travail ne manque pas et pas de morte-saison.

Maintenant ceux qui sont partis dans les plantations sont déjà revenus tous en colère. Par bonheur, nous n'y sommes pas allés, car on nous avait prévenus.

La température n'est pas mauvaise, il fait assez bon et nous espérons être mieux encore pour notre santé.

Papa, vous avez bien fait de ne pas venir, car vous me l'aviez bien dit, mais maintenant nous voilà ici et j'y trouve le temps bien long.

J'ai fini ma lettre, cher papa et chère maman, je vous embrasse de la part de tous les nôtres ainsi que mes frères et soeurs.

MARIE BEAUCHAMP,
Femme de Jean Séguinel.

FAUSSES ALARMES

Amusement idiot

Les pompiers volent à tous les diables, de ce temps-ci, les mauvais plaisants qui les font courir inutilement de par les rues, par la température rigoureuse que nous avons.

Tous les jours ils font des courses jusqu'aux extrémités de la ville. Ces gens, qui font ainsi sortir la brigade pour le plaisir égoïste de la chose, auront sans doute une punition exemplaire si on réussit à en pincer un. Ces têtes follichonnes qui imaginent des farces aussi stupides, ne mesurent pas la portée de leur acte. S'il arrivait un accident au cours de ces sorties, s'il y avait mort d'homme comme cela arrive trop fréquemment, ce sont eux qui en seraient tenus responsables. Mais, certains esprits légers et à conception très limitée ne sont pas susceptibles de réflexion.

REVUE IMMOBILIERE

Montréal, 4 décembre 1896.

Les ventes d'immeubles sont de plus en plus rares ; le bureau d'enregistrement de Montréal Ouest n'en a vu qu'une seule ; Montréal Est en a trois ; et, s'il n'y avait encore beaucoup d'activité dans la division d'enregistrement d'Hochelaga, et Jacques-Cartier, la liste à publier aujourd'hui, serait vraiment maigre.

Il va sans dire que les prix de vente, sauf de rares exceptions, sont en faveur des acheteurs. Maintenant, on attend sous peu l'annulation de la loi imposant une taxe sur les mutations ; l'obligation de faire enregistrer dans les trente jours disparaitra probablement en même temps ; mais est-ce que cela pourra avoir l'effet rétroactif de rendre légales les ventes faites actuellement et dont on aura retardé l'enregistrement plus de trente jours, pour éviter de payer la taxe ? C'est une question à laquelle nous ne nous chargeons pas de répondre.

Les lots à bâtir ont rapporté les prix suivants :

Rue Lasalle, quartier St Jean-Baptiste, 36c le pied.
Rue Chambord, St Jean-Baptiste, 36c le pied.
Rue St Hubert, St Denis, 8½c le pied.
Rue Huntley, St Denis, 8½c le pied.
Rue Jolietta, Hochelaga, 15c le pied.
Avenue Letourneux, Maisonneuve, 16c le pied.
Rue Mance, Montréal Annexe, 16c le pied.
Rue St Urbain, Montréal Annexe, 17c le pied.

Comme on le voit, c'est dans la partie nord de la ville et de ses faubourgs que les terrains à bâtir se vendent encore le mieux.

Voici les totaux des prix de vente par quartiers :

Quartier Ste Marie	$11,225.00
Quartier St Jacques	6,530.00
Quartier Ouest	15,000.00
Quartier St Jean-Bte	2,300.00
Quartier St Denis	2,315.66
Quartier Hochelaga	5,300.00
Quartier St Gabriel	1,000.00
Maisonneuve	800.00
Mile End	1,300.00
Montréal Annexe	1,849.00
Ste Cunégonde	1,800.00
St Henri	6,200.00
Westmount	4,750.00
	$60,369.66
Sem. précédente	70,988.58
Ventes antérieures	5,063,595.33
Depuis le 1er janv. 1896	$5,194,953.57
Sem. correspondante 1895	$175,596.39
Sem. correspondante 1894	89,866.35
Sem. correspondante 1893	161,544.80
Sem. correspondante 1892	168,480.25
Sem. correspondante 1891	236,558.56
Sem. correspondante 1890	244,991.44
Sem. correspondante 1889	198,482.24
Sem. correspondante 1888	120,771.12
A la même date 1895	6,064,340.50
A la même date 1894	8,467,882.80
A la même date 1893	9,402,867.08
A la même date 1892	12,306,610.80
A la même date 1891	11,915,300.00
A la même date 1890	10,230,107.96
A la même date 1889	8,554,115.82
A la même date 1888	7,105,025.83

Le mouvement des prêts hypothécaires reste actif, et comme les capitaux disponibles dépassent la demande, les taux restent faciles. Nous avons cette semaine un prêt de $24,000 à 4½ p. c. On a prêté $41,650 à 5 p. c. en six prêts de $350, $1,200, $3,500, $10,000, $13,000 et $15,000 ; et $35,000 à 5½ p. c. en huit prêts de $500, $2,600 $2,700, $3,500, $4,000 (2), $5,500 et $12,0000. Les autres prêts portent de 6 à 7 p. c.

Voici les tableaux des prêts par catégories de prêteurs :

Cies de prêts	$18,100
Assurances	24,000
Autres corporations	10,000
Successions	16,500
Particuliers	59,940
	$128,540
Sem. précédente	193,100
Sem. antérieurs	6,820,562
Depuis le 1er janvier 1896	$7,142,202
Sem. corresp. 1895	241,825
Sem. corresp 1894	844,441
Sem. corresp. 1893	126,106
Sem. corresp. 1892	157,000
Sem. corresp. 1891	92,400
Sem. corresp. 1890	314,514
Sem. corresp. 1889	97,954
Sem. corresp. 1888	34,777
A la même date 1895	11,383,591
A la même date 1894	6,451,006
A la même date 1893	7,544,659
A la même date 1892	7,565,640
A la même date 1891	6,198,741
A la même date 1890	4,878,871
A la même date 1889	4,483,943
A la même date 1888	3,885,617

VENTES ENREGISTREES A MONTREAL DU 23 AU 28 NOVEMBRE 1896.

BUREAU DE MONTREAL EST

Quartier Ste Marie

Rue Champlain, No 172, maison en brique, lot 836 ; terrain 40 x 113. Arthur Vincent à Jean-Baptiste Charbonneau, $2,500. — 42668.

Rue Fullum, coin Larivière, lot 1356 (moins partie expropriée) ; terrain 222 x 215, vacant. Mme Godfrey Weir et James N. S. Leslie à Rév. Jos. Payette, $8,725. — 42694.

Quartier St Jacques

Rue St Denis, Nos 369 à 371, maison en pierre et brique, lot 838-15 terrain 24.6 x 123.6. La faillite Geo. Bourgouin et Cie à Louis Deguise, $6,530. — 42670.

BUREAU DE MONTREAL OUEST

Quartier Ouest

Rue Notre-Dame, No 1826, bâtisse en pierre à 4 étages, lot 92 ; terrain 33.10 ; superficie 2,125 pieds. F. W. J. Goodhue et autres à James Johnston et Cie, $15,000. — 128953.

HOCHELAGA

Quartier St Jean-Baptiste

Rue Seaton, Nos 62 et 64w, maison en bois et brique, lot 1-263 ; terrain 25 x 100. Le shérif de Montréal à The Montreal Loan and Mortgage Co, $500. — 64575.

Rue LaSalle, lot 6-32 ; terrain 24 x 69, vacant. Mme Louis Lebrun aux commissaires d'écoles de St Grégoire le Thaumaturge, $600.44. — 64597.

Rue Chambord, lot 6-56 ; terrain 24 x 70, vacant. Alphonse Racine aux commissaires d'écoles de St Grégoire le Thaumaturge, $600.00 — 64598.

Rue St André, Nos 950 et 952, maison en bois et brique, lot 10-134 ; terrain 24 x 94. Alph. Galarneau, fils et autres à François Saumure, $600.00.—64614.

Quartier St-Denis

Rue Bréboeuf, Nos 204 et 206, maisons en bois, lot 329-135 et 136, terrains 25 x 80 chacun. J. M. Beyrien à Antoine Gédéon Limoges, $210—64548.

Rue St-Hubert, lots 7-707, 708 et 709, terrain 75 x 100 vacant. Hormisdas Decelles à Louis Deneau, $300—64556.

Rue St-Hubert, lot 7-139, terrain 25 x 87 vacant. H. V. Meredith à Pierre Milot $184.88 — 64560.

Rue Huntley. La ½ nord-ouest de 8-469, terrain 25 x 100 vacant. H. V. Meredith à Wm. John Brown, $187.50 —64570.

Rue St-Hubert, lot 7-140, terrain 25 x 87 vacant. H. V. Meredith à Joseph Perry, $184.88.—64568.

Rue Huntley. La ½ nord-ouest de S. 469, terrain 25 x 100 vacant. Wm. J. Brown, à The Montreal Loan and Investment Co., $800 (à réméré)—64571.

Rue St-Hubert, lot 7-140, terrain 25 x 87, vacant. Henri Brunette à The Montreal Loan and Investment Co., $350 (à réméré)—64573.

Rue St-Hubert, lot 7-699, terrain 25 x 101 vacant. H. V. Meredith à Mélanie Cauchon, $88.40—64574.

Quartier Hochelaga

Rue Joliette, lot 29-54, terrain 24 x 85, vacant. The Montreal Land and Improvement Co., $306—64594.

Rue Notre-Dame, Nos 481 et 483, maison en brique. Partie des lots 148-48 et 49, terrain 26 x 120. Jean-Bte. Vinet à Joseph Kannette, $1,600—64609.

Rue Notre-Dame, No 359 et rue Moreau No 13, maison en brique. La moitié sud-ouest de 80-1, terrain 22.6 x 30. Le shérif de Montréal à Joseph Patenaude, $5,300—64610.

Quartier St-Gabriel

Rue Manufactures, Nos 281 et 283, maison en bois et brique. La moitié sud-est de 2546, terrain 48 x 80. Moïse Hébert à Rosalie Gagné, $1,000—64246.

MAISONNEUVE

Avenue Letourneux, lots 8-24 et 25, terrains 25 x 100 chacun, vacants. Damase Legault à Ferd. Tremblay, $800—64595.

MILE-END

Rue Cadieux, maison en bois et brique. La ½ sud-est de 137-152, terrain 21.3 x 87.6. J. Wilfrid Smith à Laurent Pigeon, $1,300—64552.

MONTREAL-ANNEXE

Rue Mance. La ½ sud-est de 12-13-4, terrain 25 x 105, vacant. The Montreal Investment and Freehold Co. à Frederick G. Wooster, $425—64534.

Rue St-Urbain. La ½ sud-est de 11-349, terrain 25 x 88 vacant. The Montreal Investment and Freehold Co. à Marie Morency, $374—64536.

Rue Waverley. Partie de 11-752, terrain 30 x 88, vacant. Roch Magnan à Latreille et frère, $500—64557.

Rue Mance. La ½ nord de 12-10-27, terrain 25 x 105, vacant. The Montreal Investment and Freehold Co. à Jessie Smith, épouse de John Murison, $450—64630.

STE-CUNEGONDE

Rue Delisle, maison en brique, lot 663, terrain 30 x 78. Rodrigue Leroux à Alexandre Messier, $1,800—64628.

ST-HENRI

Rue St-Jacques, maison, etc. Partie de 1710 et 1629-2, terrain de 2,233 pds et de 636 pieds en superficie, respectivement. Narcisse Pérodeau à la cité de St-Henri, $6,200—64577.

WESTMOUNT

Rue Greene, maison en brique, lot 384-78-2, 79-1, terrain 20.8 x 102. Geo. Hugh Masy à Louis J. O. Desrivières, $4,750—64567.

CONFERENCE

Mardi prochain, M. G. E. Langlois, de "La Patrie", donnera devant le cercle littéraire de Ste-Scholastique, une conférence sur la République de 1848.

L'ASSOCIATION DES EPICIERS

Veut d'importantes modifications à la loi des licences

Importante assemblée hier soir

Les membres de l'association des épiciers de détail se sont assemblés, hier soir, au Monument National, sous la présidence de M. S. D. Vallières. Parmi les autres membres présents, étaient MM. N. Lapointe, A. D. Fraser, V. Raby, A. Gaudry, E. Poupart, J. P. Dixon, J. L. Crevier, l'échevin Connaughton, S. Demers, P. B. Ménard, J. B. Deschamps, C. E. E. Authier, H. Poirier, A. C. Bourassa, E. Gouin, J. O. Ricard et P. Filion. Les messieurs dont les noms suivent ont été admis membres de l'association : Adélard Brunet, F. X. St-Charles, J. A. Labossière, J. L. Crevier, M. de Repentigny et E. W. Farrell.

La séance a été consacrée à la discussion de la requête suivante qui sera présentée à la législature de Québec, à l'effet d'obtenir des amendements à la loi des licences :

A L'HONORABLE TRESORIER DE LA PROVINCE DE QUEBEC

L'humble requête des soussignés expose respectueusement :

Que, en vertu de la loi des licences actuellement en vigueur dans cette province, les épiciers licenciés ne peuvent vendre aucune sorte de liqueurs spiritueuses ou fermentées, soit importées ou embouteillées ici par des "Distillateurs" "Brasseurs", en bouteilles contenant une quantité moindre qu'un douzième de gallon.

Que, il y a actuellement sur le marché un grand nombre des différentes liqueurs spiritueuses en bouteilles "importées" aussi bien que des liqueurs embouteillées ici contenant moins qu'un douzième de gallon, et afin de se conformer à la loi existante elles ne peuvent être vendues séparément, ce qui cause beaucoup d'inconvénients au public en général, une perte considérable de commerce à ceux qui payent licence ;

Que, il serait dans l'intérêt du commerce et du public en général que tous les épiciers payant licence eussent la permission de vendre des liqueurs spiritueuses et fermentées de toutes sortes, dans des bouteilles contenant pas moins de 1-24 me partie de gallon et connu dans le commerce comme ¼ de bouteille, aux conditions suivantes :

1o. Pourvu que les dites liqueurs spiritueuses et fermentées ne soient vendues que dans des bouteilles cachetées ;

2o. Pourvu que les dites liqueurs spiritueuses et fermentées soient importées en bouteilles ou embouteillées ici.

Que les épiciers payant licence ne soient point dépourvus de ces privilèges, pourvu :

Qu'ils n'aient enfrain en aucune manière la loi des licences avant l'application de tel renouvellement.

Pourquoi vos requérants vous prient humblement d'amender la loi des licences pour la province de Québec, de manière à permettre à toute personne licenciée pour la vente des liqueurs spiritueuses et fermentées, de vendre les dites liqueurs dans des bouteilles contenant toute quantité quelconque, sous les conditions énumérées ci-haut.

Et vos requérant ne cesseront de prier,

Cette proposition a été énergiquement combattue par M. A. D. Fraser, qui prétend que la vente de boissons en aussi petites quantités serait nuisible au commerce des hôteliers et des restaurateurs. "Pourquoi, dit-il, cette requête ne demanderait-elle pas la permission, pour les épiciers, de vendre au verre ? Cette proposition est de nature à créer de l'antagonisme entre les épiciers et les hôteliers licenciés ; les sociétés de tempérance chercheraient aussi à nous faire la guerre et il en résulterait probablement que le commerce des épiceries et celui de la boisson devront être faits séparément."

Les autres membres présents ont différé d'opinion avec M. Fraser, et la requête a été adoptée.

Une délégation composée des Messieurs dont les noms suivent, a été chargée d'aller présenter cette requête au gouvernement provincial : S. D. Vallières, John Scanlan, J. L. Dixon, J. Poupart, S. Demers, N. Lapointe, J. O. Ricard, V. Raby et Jos. Lévesque.

Il a été ensuite résolu qu'un comité composé de MM. S. D. Vallières, V. Raby, A. D. Fraser, J. Scanlan, S. Demers, N. Lapointe, et des échevins Turner et Connaughton, soit chargé de s'entendre avec la Société des marchands de nouveautés, pour trouver les moyens d'empêcher ces derniers de vendre des épiceries dans leurs établissements de nouveautés.

La délégation chargée d'aller à Québec partira probablement mardi.

CADAVRE INCONNU A COATICOOK

On mande de Coaticook qu'un inconnu a été tué sur la ligne du Grand-Tronc, entre Norton Mills et Lake, mardi soir. On croit que c'est un bohémien qui se trouvait caché entre les chars et volait son passage. Il n'y avait rien sur sa personne qui put aider à établir son identité et pas un sou dans ses poches. L'infortuné était trapu, âgé d'environ 40 ans, petits pieds et mains, moustache brune foncée, cheveux noirs et un peu chauve ; grandeur 5 pieds et 6 pouces ; il portait une vieille paire de chaussures, un pantalon noir, redingote et veste de couleur brune, pardessus épais d'un mélange de brun, chapeau en feutre mou. Il paraît qu'il a été vu à Waterville la veille. Il est dit être venu de Montréal et essayait de se rendre à Bangor, Me., et qu'il s'appelle John Murphy. Sur l'ordre des autorités de Norton Mills, il a été enterré sans enquête.

MORT D'UN AVOCAT

On mande de Knowlton, que M. A. R. Brown, avocat, de Richford, Vt., est mort soudainement, samedi. Le défunt avait une résidence d'été à Knowlton, où il venait passer les vacances d'été avec sa famille depuis plusieurs années. Sa nature franche et ouverte lui avait fait ici, un grand nombre d'amis qui déplorent grandement sa fin soudaine.

ACCIDENT DU TRAVAIL

M. Damase Chartrand réclame $5,000 de dommages intérêts de Mme Elizabeth Smart, et de James Howley. Le demandeur était employé pour les défendeurs et s'est fait fracturer une jambe par un éboulis de terre. MM. LeBlanc et Pariseault sont les avocats de M. Chartrand.

NOTRE COMMERCE AVEC LA JAMAIQUE

M. Frank Jackson, jeune avocat de Kingston, Jamaïque, venu à Montréal pour affaires privées, est descendu au St Lawrence Hall.

Bien que jeune, il est au courant des affaires commerciales de l'île et de leur développement, depuis la mémorable exposition de 1891.

Interrogé par un journaliste, au sujet du commerce entre la Jamaïque et le Canada, il dit : "En 1889, avant l'exposition, le commerce entre la Jamaïque et toutes les possessions anglaises, n'était que de 113,000 louis. En 1895, cependant, le commerce entre la Jamaïque et le Canada seul, était de 260,000 louis. Ces chiffres démontrent combien l'exposition des beaux produits du Canada a été profitable à ce pays. Les relations commerciales seraient infiniment plus avantageuses s'il y avait un service rapide de steamers entre les deux pays."

M. Jackson est à Montréal pour plusieurs jours.

SUICIDE DRAMATIQUE

Un jeune homme se tue à l'entrée du pont de Brooklyn

Devant une foule énorme à 5 heures de l'après-midi

New-York, 4—Une triste tragédie s'est déroulée hier après-midi, vers 5.30 heures, sur le pont de Brooklyn. Charles Olsen, jeune homme de 18 ans s'est tiré une balle dans la tête et s'est ensuite abattu sur le sol comme un chien. Cela s'est passé si rapidement que la foule est d'abord demeurée immobile et silencieuse pendant un moment. Les femmes ont ensuite commencé à crier et à s'enfuir et il y a eu beaucoup de désordre pendant quelques minutes. Des constables ont alors relevé le malheureux qui paraissait mort, tellement il était pâle, froid et calme, et l'ont transporté dans une cabane sise près de là.

Olsen avait marché sans attirer l'attention simple passant perdu au milieu de la foule empressée qui traversait le pont. Les deux tiers environ des personnes qui se trouvaient près de lui à ce moment étaient des femmes employées dans les magasins de la banlieue. A 150 pieds environ de Rock Row, se trouve une fontaine et les hommes et les femmes qui riaient et causaient en passant à côté ne prirent pas garde à Olsen qui s'avança vers la fontaine. Un homme était à boire en ce moment et il se trouva face à face avec Olsen. Il remarqua que le nouveau venu était jeune, presqu'un enfant, qu'il avait une figure imberbe et des cheveux bouclés sur le front. L'homme fit ces remarques parce qu'il y avait quelque chose d'étrange dans les yeux bleus d'Olsen.

Olsen mit la main au gobelet, puis, comme s'il n'avait plus soif, il le rejeta, fit ensuite quelques pas et s'arrêta comme s'il voulait attendre quelqu'un.

Probablement, pas plus d'une douzaine de personnes le virent sortir un revolver de la poche de son habit, mais par un instinct particulier, tous les yeux se trouvèrent fixés sur lui au moment où il dirigea sur sa tempe le canon de l'arme. Il pressa la détente, le coup partit et le jeune homme s'affaissa lourdement sur le sol. Si Olsen avait rêvé de disparaître de la scène de ce monde par un coup de théâtre à forte sensation, il a admirablement réussi. Il doit y avoir dans cette foule un bon nombre de personnes qui n'ont pas dormi la nuit dernière.

Au premier signal qu'un accident était arrivé les constables placés à chaque extrémité du pont reçurent l'ordre de ne plus laisser entrer personne sur le pont, ordre qu'ils exécutèrent immédiatement. En un instant une foule immense fut assemblée à l'entrée du pont du côté de New-York, et toutes sortes de rumeurs commencèrent à circuler. Une jeune femme affirmait que les câbles du pont s'étaient brisés et qu'il y avait des centaines de personnes tuées. Un jeune homme, lui, annonçait qu'il y avait eu collision de tramways et qu'un tas de passagers avaient été mis en marmelade.

L'ambulance arriva après quelques minutes et le chirurgien versa quelques gouttes de whiskey dans la bouche d'Olsen, ce qui eut l'effet de le ranimer. "Qui a tiré sur moi ?" gémit-il. "Vous-même," répondit un constable.

"Alors, je l'ai fait sans le vouloir", répliqua Olsen.

A des questions, il répondit qu'il se nommait Charles Olsen et qu'il demeurait au No 89 de la rue Concord, à Brooklyn, qu'il avait travaillé comme marin et qu'il était Suédois.

Le No 89 de la rue Concord est une maison de pension et la maîtresse a dit qu'Olsen était arrivé de Suède il y a quatre ans et qu'il était un garçon tranquille et industrieux.

Autrefois il était très gai et très heureux mais depuis quelque temps, il était devenu chagrin, parce qu'il ne recevait pas de nouvelles de sa mère.

La mère et le fils avaient toujours été en correspondance suivie et Olsen parlait fréquemment de son affection pour sa mère.

"Elle est très vieille," disait-il, "et j'aimerais à la voir encore une fois. J'ai fait un rêve terrible la nuit dernière" a dit Olsen. "Je voyais ma mère sur son lit de mort. Je crains qu'il ne lui soit arrivé quelque chose."

D'après le témoignage de ses amis, Olsen était très sobre et régulier dans ses habitudes et on croit qu'il est devenu égaré à la suite de ce rêve et qu'il a dit la vérité lorsqu'il a dit qu'il n'avait pas l'intention de se tuer.

Une heure après l'accident, la tragédie était oubliée, les passants, indifférents et calmes passaient sans regarder à l'endroit où il y a si peu de temps, il y avait eu une si grande excitation. On aurait dit que rien n'était arrivé. L'impression causée par Olsen sur la vie de la grande ville était disparue comme la neige de la veille.

"Olsen peut passer la nuit" a dit le médecin de l'hôpital, tard hier soir. La balle a pénétré dans la cervelle et cependant la vie semblait s'acharner à ne pas quitter ce corps et les médecins en furent très étonnés. Il a vécu 52 heures ainsi et a succombé ce matin.

LA SOCIETE DE PROTECTION POUR LES ANIMAUX

L'assemblée mensuelle régulière des membres de la société protectrice des animaux canadienne, a eu lieu, hier, au No 196 rue St-Jacques. Les personnes suivantes étaient présentes :

MM. Chas. Alexander, président ; F. Wolferstan Thomas, vice-président, Jas. Torrance, John Crawford, I. H. Stearns W. G. Murray, E. A. Whitehead, G. Gillespie, R. Grindley, J. Hagar, H. Stikeman, Geo. Hooper, J. P. Cleghorn, J. A. U. Beaudry et F. B. Macnamee.

Les inspecteurs ont fait le rapport suivant : Jugements, 25 ; avis, 107 ; plaintes spéciales au sujet desquelles on a tenu des enquêtes, 17 ; animaux détruits, 3. La conditions du marché aux animaux, de l'Est, a été discutée, et un sous-comité a été nommé afin de s'occuper de la question, et de prendre des procédures si c'était nécessaire. On s'est aussi occupé de la question d'avoir une patrouille montée sur les chemins du Sault, de Lachine et autres.

L'ITALIE EN AFRIQUE

Londres, 4 — Une dépêche de Rome au "Chronicle" dit : " Le "Courrier de Naples" annonce que lord Salisbury a offert d'acheter l'Erythrée à l'Italie, même à un prix énorme."

Rome, 4 — La copie de la convention franco-italienne relative à Tunis, qui a été distribuée à la chambre, porte en tête une explication des motifs qui ont poussé le gouvernement à la négocier et engage fortement la chambre à l'approuver. Cette convention a attiré l'attention partout parce qu'elle marque un nouveau point de départ en ce qui concerne les relations entre la France et l'Italie. La "Gazetta del Popolo," que l'on croit inspirée par des hommes influents dans les cercles politiques, disait récemment que le ministère italien avait accepté la convention tunisienne pour de sérieux motifs d'Etat, en particulier dans le but d'exclure l'Angleterre de l'Egypte, peut-être de la Méditerranée, afin de substituer à son autorité la domination française et celle de l'Italie.

UNION CATHOLIQUE

Dimanche prochain, 6 décembre, à 2½ heures, dans la salle de l'Union Catholique, M. Lippens donnera une conférence sur "l'hygiène dans l'éducation".

Le R. P. Directeur lira ensuite un article très documenté sur Diana Vaughan.

LE CAPITAINE DELISLE

Remis en liberté provisoire

La cause sera décidée lundi

La motion de M. H. C. St-Pierre demandant l'émission d'un bref d'habeas corpus en faveur du capitaine Delisle a été longuement discutée, hier après-midi, en cour supérieure, devant l'hon. juge Taschereau. M. St-Pierre a fait le plaidoyer de la défense ; M. Peers Davidson, représentait Terreneuve, et M. J. L. Archambault a parlé comme représentant de la commission.

La cause a été prise en délibéré par l'hon. juge Taschereau, lequel a annoncé qu'il rendrait sa décision dans cette cause, lundi prochain.

En attendant, le capitaine Delisle a été remis en liberté provisoire, moyennant un cautionnement personnel de $10,000 et deux autres de $5,000 chacun. Ces deux derniers cautionnements ont été fournis par M. Henry Dobell et M. Stewart Munn.

SECOND PROCES

Un jeune homme du nom de Joseph Poitvin, arrêté par le détective Trempe à bord du vapeur "Chambly", le printemps dernier, pour vol à Montréal, et condamné à quatre mois de prison, sera arrêté de nouveau demain matin, lors de sa sortie de la gêôle. Sa sentence de quatre mois expire demain. Poitvin devra subir un nouveau procès pour vol d'habits chez un hôtelier de Sorel, nommé J. B. Archambault. L'accusé subira son second procès en présence du magistrat de police de l'endroit.

ORDRE INDEPENDANT DES FORESTIERS

Les élections des officiers de la Cour Fullum, ont eu lieu le 2 courant. Les officiers suivants ont été élus : MM. Geo. S. Warren, chef Forestier ; Xavier Pepin, ex-C. R., vice-chef ; Camille Verdon, vice-chef ; Hermas Vincelette, secrétaire-archiviste ; W. L. Richard, secrétaire-financier ; Désiré Plante, trésorier ; A. Gauthier, orateur ; B. Lavallée, 1er garde forestier ; H. Legrand, 2e garde forestier ; Soumis, 1ère sentinelle ; Ludger Dulude, 2e sentinelle ; J. O. Gadoury, medécin ; Jos. Paquette, député ; J. C. Gaudry et Jos. Contant, syndics ; B. Lavallée et J. Scott, comité des finances.

Un vote de remerciments aux officiers sortant de charge fut proposé par M. J. O. Gadoury, M. D., et secondé par M. Geo. S. Warren, C. F.

AUX ILES PHILIPPINES

Madrid, 4 — Les nouvelles reçues ici, de Manille, annoncent que les insurgés ont été battus et mis en déroute par les troupes espagnoles à Moweng. Les Espagnols n'auraient perdu que 70 hommes.

Berlin, 4 — Le commandant du croiseur allemand "Arcona", actuellement mouillé à Manille télégraphie à son gouvernement que la situation est très critique aux îles Philippines. Les autorités espagnoles se bornent à la défense de Cavite et de Manille, et l'on s'attend à une attaque de jour en jour. Des préparatifs ont été faits pour mettre les résidents étrangers en lieu sûr.

LE SPORT

LE PATIN

Les principaux ronds à patiner de cette ville sont maintenant ouverts au public, et les amateurs qui les patronisent sont nombreux. La saison s'annonce bien.

LA BOXE

Echos de la lutte entre Fitzsimmons et Sharkey—Que Fitzsimmons ait commis ou non le "foul" dont il est accusé, cette rencontre va fournir plus de parlement qu'il n'en est nécessaire pour élire un président de république. Les boxeurs les plus experts, disent que Bob a agi correctement, et l'action du referee Earp ne peut pas être comprise.

Le sporting editor de "l'Examiner" de San Francisco, prétend qu'il a pu y avoir "foul", mais que Sharkey en a commis plusieurs avant cela.

Sharkey est obligé de garder le lit, et il en a pour plusieurs jours. Il a un oeil enflé et fermé, une de ses oreilles est également enflée. Quelques autres contusions et une blessure dans l'aîne, sont des souvenirs qui lui restent de sa fameuse rencontre.

Julian Martin, le gérant de Fitzsimmons a télégraphié à Dan Stuart, lui disant que Fitz est prêt pour rencontrer Corbett à n'importe quel temps, pour une bourse de $15,000.

Londres, 4—Le National porting Club, de Londres, annonce qu'il offre une bourse bien garnie, pour une rencontre de 20 rondes entre Fitzsimmons et Sharkey.

CONSISTOIRE PUBLIC

Les nouveaux cardinaux reçoivent le chapeau

Rome, 4 — Un consistoire public a été tenu hier au Vatican, dans la salle du trône et les cérémonies ont commencé à 10 heures. La salle était comble quand le Pape est entré. Sa Sainteté était portée dans la chaise Gestatoire et, comme il pénétrait dans la salle, l'assemblée entière se mit à genoux. Après que le Pape eut pris sa place sur le trône une messe basse fut dite, après quoi le pape a distribué les chapeaux aux nouveaux cardinaux, dans l'ordre suivant : le cardinal Satoli, ancien nonce papal de l'église catholique aux Etats-Unis ; les cardinaux Ferreta, Aglierdi, Jacobini, Cretoni, Pierotti et Prisco.

Après que les cérémonies furent terminées les nouveaux cardinaux se rendirent à la Chapelle Sixtine et le pape se retira de la salle de la manière dont il y était entré. Comme ses porteurs l'emportaient dans sa chaise, la foule se mit à crier : "Vive le pape-roi "

Parmi les nouveaux évêques nommés au consistoire est le Rév. Edward J. O'Dea, de Portland, Ogn., qui sera évêque de Nezqually, Orégon.

L'ANGLETERRE REMBOURSERA

Le Caire, 4 — Lord Cromer a informé le gouvernement égyptien que l'Angleterre remboursera à la caisse de la Dette égyptienne les £500.000 avancés au trésor égyptien pour l'expédition de Dongola.

Au théâtre :

Un acteur, chargé de remplir un rôle de muet, manque son entrée. L'artiste en scène, appelant avec désespoir le personnel qui n'arrive pas :

—Joseph ! Joseph !

—Voilà ! fait le muet entrant comme un cyclone.

Permettez-nous

De vous faire une Question Juste et Raisonnable ?.....

Avez-vous été satisfaits de vos achats de vêtements ailleurs ? Vous avez pu acheter dans des magasins qui annoncent continuellement des bas prix. Vous avez pu aller dans des magasins de marchandises sèches qui n'ont que des marchandises de qualité inférieure, mais qui les vendent aux plus hauts prix, mais avez-vous obtenu satisfaction ? Pouvez-vous avec confiance retourner dans ces magasins et acheter de nouveau ?

Nous connaissons votre réponse

Neuf fois sur dix vous avez été trompé, les marchandises que vous avez achetées aux magasins à bon marché n'ont pas duré longtemps ; elles étaient trop bon marché pour être bonnes. Vous avez payé des prix exorbitants pour des marchandises de qualité inférieure. Réfléchissez. Nous voulons vous ouvrir les yeux. La vérité parviendra jusqu'à vous et vous verrez que nous avons raison, et quand nous demandons d'acheter de nous ou de nous essayer, nous le faisons parce que nous sommes convaincus que nous pouvons toujours vous donner satisfaction. Voyez si ce que nous affirmons est vrai, et si nos prix sont raisonnables pour les qualités de marchandises que nous offrons.

Reefers pour enfants, à $1.00.
Ulsters en frise pour enfants, à $3.00.
Pardessus-Collerettes pour enfants, à $2.75.
Ulsters pour petits garçons, à $4.00.
Pardessus en beaver pour petits garçons, à $4.50.
Pardessus en melton pour adolescents, à $7.
Pardessus en beaver pour adolescents, à $6.
Pardessus pour hommes, à $6.00.
Pardessus en beaver pour hommes, à $5.50.
Pardessus en beaver pour hommes, à $10.
Pardessus en melton pour hommes, à $8.00.
Etc., Etc., Etc.

Pour vos vêtements, attachez-vous à Workman comme des sangsues. Vous savez le résultat que vous obtenez, quand vous allez ailleurs. Nous ne parlons pas en l'air, en disant que nous sommes les seuls fabricants de vêtements les plus dignes de confiance à Montréal.

Sleighs offerts gratuitement avec chaque achat fait dans le département des enfants.

Magasin de vêtements monstre
— DE —
WORKMAN
1888 ET 1890 RUE NOTRE-DAME
Adjacent à l'Hôtel Balmoral.
MARK WORKMAN,
29—1 Propriétaire

Annonce de John Murphy & Cie

MARCHANDISES DE MAISON

Vaisselle, Cristal, Ustensiles de Cuisine

Maintenant que les Fêtes approchent, il n'y a rien qui nous occupent autant que votre salle à diner et votre cuisine. Voici un autre exemple de la manière dont nous étudions les besoins de nos pratiques en saison opportune.

VAISSELLE

200 services à conserves, en pierre bleue, pour la vente de demain 33c le service.

300 services à conserves, en porcelaine décorée, pour cette vente 87c. Ces services à conserves consistent en 13 morceaux.

100 boites à thé en porcelaine, valant 50c chacune, pour cette vente 10c chacune.

Une table d'articles à 5c— Des centaines de morceaux pour décoration de table. Nous ne pourrions jamais les énumérer ici, mais tout ce que vous pourriez avoir besoin en porcelaine et cristal, durant cette vente, votre choix à 5c. Rendez-vous de bonne heure afin d'avoir le choix.

Une autre table à 10c—Grand assortiment sur cette table, votre choix à 10c.

Beurriers en porcelaine ; vous n'avez jamais acheté le même beurrier à moins de 50c, pour cette vente 25c chacun.

25 Services à Diner à Grand Rabais

Nous offrirons durant cette vente des Services à Diner en cinq différentes décorations :

Set de	97 morceaux, bleu, pour cette vente		$5.65.
Set de	97 morceaux, vert,	" "	6.65.
Set de	97 morceaux, brun,	" "	6.65.
Set de	100 morceaux, florale,	" "	7.75.
Set de	100 morceaux, ardoise,	" "	6.25.

Tous ces services sont en belle semi-porcelaine anglaise et ne peuvent être achetés ailleurs à moins du double du prix ci-dessus mentionné pour cette vente. Nous écoulerons, pour les finir, différents morceaux de vaisselle à des prix épatants.

Services à thé de 44 morceaux—100 Services valant $5.75 le service, durant cette vente $2.98 le set.

100 Services à pudding doublés, à l'épreuve du feu ; le set com

CANADIENS-FRANÇAIS ET ANGLAIS

A L'HOTEL DE VILLE

Qui sera le successeur de feu M. O. O'Reilly

Comme on le sait, il s'agit actuellement de trouver un successeur à feu M. O'Reilly, secrétaire du département des chemins. Le salaire est de $1,500 par année et, comme bien on pense, les candidats abondent. Déjà les journaux anglais réclament la position pour un des leurs, donnant pour raison que le défunt n'étant pas Canadien-français, on ne doit pas lui donner pour remplaçant un Canadien-français. On remarquera, de prime abord, que ce principe étrange de succession, peut mener fort loin et perpétuer un état de choses qui serait fort peu équitable. De cette sorte, bien que les Canadiens-français représentent les deux tiers de la population, s'il y a, par exemple, 99 Anglais sur 100 dans le service public, il faudrait, quand l'un d'eux disparaît, le remplacer toujours par un Anglais. On voit tout de suite, tout ce que ce système comporte d'injuste et d'absurde.

Et si, par hasard, les Canadiens-français, venaient, un jour, à avoir plus que leur juste part de patronage, tout le monde sait que les Anglais seraient les premiers, à répudier le système susdit, dont ils se réclament aujourd'hui. C'est un fait avéré que nos compatriotes d'origine différente, ont la plus grosse part du gâteau, grâce aux concessions et aux complaisances qui leur ont toujours été faites. Ce sont eux qui sont le plus favorisés à l'hôtel de ville, tant sous le rapport du salaire que sous le nombre et l'importance des emplois qui leur sont dévolus.

M. l'échevin Grothé, représentant du quartier St-Jean-Baptiste, dans le but de connaître exactement les faits à cet égard, a fait une enquête dans le département des chemins qui a, à son service, comme on sait, le personnel le plus considérable. Le résultat de ce travail, qui a nécessité des recherches et des démarches nombreuses, par conséquent beaucoup de dévouement, est consigné dans un rapport qui sera soumis, à ses collègues, probablement à la prochaine séance du comité des chemins. Voici ce document qui ne manque pas d'intérêt dans les circonstances :

Au président et aux membres du comité des chemins :

Messieurs,

Conformément aux recherches minutieuses que je viens de faire, et après avoir comparé les salaires qui ont été payés aux contremaîtres et ouvriers du département des chemins, j'ai cru de mon devoir, comptant sur votre approbation, de vous soumettre les observations suivantes, que je crois justifiables :

Je suis fermement convaincu que les Canadiens-français à l'emploi du département des chemins ne sont pas autant rétribués que les Anglais et qu'ils ne sont pas en nombre suffisant, d'après la population respective des deux nationalités, ce qui comporte une injustice.

D'ailleurs, les chiffres qui suivent sont assez éloquents par eux-mêmes pour vous convaincre de la vérité de mes avancés.

N'est-il pas alors de votre devoir de faire cesser cet état de choses, afin d'établir un juste équilibre dans le travail octroyé par ce département ?

Voyons d'abord les feuilles de paie pour la semaine du 21 février dernier, que je prends comme base de mes calculs, parce que, vers cette époque, le personnel est le plus complet de l'année, à raison de l'enlèvement de la neige, qui nécessite l'emploi de nombre de mains nouvelles, que l'on n'a pas en d'autre temps.

Ces listes accusent un total de 1457 ouvriers, sur lesquels 634 sont anglais et 823 français, ayant touché en tout une somme de $12,378.77, dont $5,717.63 pour les Anglais et $6,661.14 pour les Canadiens-français. Moyenne des salaires pour la semaine, Anglais : $9.01.

Moyenne des salaires pour la semaine, Français : $8.07. Différence en faveur des Anglais, 94 cents.

Maintenant, examinez avec moi, le nombre des contremaîtres anglais et français employés pendant cette même semaine du 21 février. Nombre d'hommes : 100, sur lesquels 57 Anglais et 43 Canadiens-français, ayant touché une somme de $1298.13 dont $748.42 pour les Anglais et $549.71 pour les Canadiens-français.

Moyenne des salaires pour la semaine, Anglais, $13.13.

Canadiens-français, $12.78.

Différence pour la semaine en faveur des Anglais, 35 cents.

Différence sur le nombre, 14. Différence sur la paie totale, $198.71.

Il y a encore la liste des employés, contremaîtres, etc, non permanents. Voici : Nombre d'hommes, 200, sur lesquels 85 sont Anglais et 115 Canadiens-français. On en a renvoyé 142, sur lesquels 62 Anglais et 80 Canadiens-français. Total des salaires par jour, $401.38, sur lesquels les Anglais ont reçu $177.67 et les Canadiens-français, $223.71, Moyenne par jour, pour les Anglais, $2.09.

Moyenne par jour, pour les Canadiens-français, $1.94.

Différence par jour, en faveur des Anglais, 15 cents.

Voilà pour les hommes du dehors, travailleurs de toute catégorie. Examinons maintenant la liste des fonctionnaires permanents.

Pour 20 employés dans ce département, il est alloué une somme de $27,850 sur lesquelles les Anglais reçoivent $15,350 et les Canadiens-français, $12,300.

Le nombre des employés Canadiens-français est de 12, et celui des Anglais de 8. Cependant, malgré le nombre plus élevé des employés Canadiens-français, ces derniers reçoivent $3,050 de moins que les autres.

Par cet exposé, messieurs, vous comprendrez parfaitement que la distribution des deniers de la ville ne se fait pas avec impartialité et qu'il faut nécessairement y apporter un remède. J'ai fait ce travail pour rendre justice à ma nationalité et afin d'obtenir les mêmes privilèges et les mêmes droits que nos amis les Anglais.

COUP DE PIED DE CHEVAL

La cause de Pierre Parent contre la ville d'Outremont, a été entendue au mérite, hier, devant le tribunal de la cour de circuit, présidé par l'honorable juge Purcell.

Le 7 juillet 1895, un nommé Louis Painchaud était à faire une promenade à cheval avec quelques amis et parcourait le chemin qui conduit au cimetière catholique, du côté nord, et qui se trouve dans les limites de la ville d'Outremont. A cet endroit, un cheval errant aurait donné un vigoureux coup de pied au cheval monté par M. Painchaud, lui causant une grave blessure. De là une réclamation de $40 en justice, contre la municipalité. L'honorable juge a réservé son jugement.

HOPITAL NOTRE-DAME

Un appel aux amis de l'institution

Le rapport annuel

L'hôpital Notre-Dame vient de publier son 16e rapport annuel, où nous remarquons que les douze mois finissant en juin 1896, ont été plus que jamais bien remplis pour cette institution ; 1667 malades ont été internés et traités ; 876 ont été guéris, 537 améliorés, 101 sont morts. Il y a eu 20,058 consultations et 34,154 prescriptions ont été données. On compte 1411 opérations chirurgicales.

Le déficit a été de 1,951.14; mais, grâce à $11,000 reçues de la kermesse et de légataires, ce déficit a été comblé et la dette flottante réduite à $4,280. Reste la dette hypothécaire de $50,000. Les dames patronnesses ont rendu, comme toujours, les plus grands services.

Le rapport est précédé d'un appel au public charitable, que nous nous faisons un plaisir de reproduire.

AUX AMIS DE L'HOPITAL NOTRE-DAME

L'administration de l'hôpital Notre-Dame attire particulièrement l'attention des amis de l'institution sur le rapport qu'elle a l'honneur de soumettre. Ils y verront un résumé de ce qui s'y est fait durant l'année, et, en consultant le tableau des recettes et des dépenses générales depuis sa fondation, ils se rendront compte des efforts qu'il a fallu pour la maintenir dans l'état d'efficacité où elle est aujourd'hui.

Dès le début, elle a eu à compter avec une dette qui n'a cessé d'absorber une part bien considérable de ses ressources et toutes les tentatives pour l'amortir ont été inutiles. Vivant exclusivement de la charité publique, ce n'est que par des appels continuels à sa générosité, qu'elle a pu soulager les misères de cette nombreuse classe d'infortunés souvent sans famille, presque toujours sans abri, qui n'a de refuge en maladie que les hôpitaux, où elle est certaine de trouver des mains prêtes et des coeurs bien disposés.

Mais pour rendre les services plus efficaces, les administrateurs ainsi que les amis de l'hôpital ont vu depuis longtemps que le seul moyen d'y arriver serait de faire disparaître une dette doublement lourde parce qu'elle paralyse les efforts les mieux intentionnés et qu'elle contribue en une large mesure à la perpétuation des déficits.

Si les amis voulaient seulement y penser, le mal dont l'administration se plaint serait bientôt guéri, et comme pour d'autres institutions congénères de notre bonne ville, la nôtre pourrait bientôt accuser, dans son bilan, non seulement la disparition d'une dette onéreuse, mais bien plutôt un capital qu'il ne serait pas difficile de voir grandir.

C'est dans ce but que l'administration s'adresse à tous indistinctement. Les amis de leur oeuvre, comme les pauvres qu'elle soulage, se trouvent dans toutes les nationalités, dans toutes les conditions. On les voit également à la campagne comme à la ville. Celui qui vient demander admission, ne rencontre aucun refus. S'il y a un lit, une place, on le lui donne sans s'enquérir de ce qu'il est ni d'où il vient.

L'administration se verrait souvent forcée de refuser des admissions si elle ne consultait que ses moyens, car le Bon Dieu ne demande pas l'impossible ; mais c'est parce qu'elle ne s'est jamais arrêtée à ces considérations-là, qu'elle a pu satisfaire à toutes les demandes et qu'elle a vu ses dépenses toujours plus grandes que ses ressources.

Ceux à qui la Providence a départi la fortune n'ont pas souvent le temps de penser aux pauvres qui leur tendent la main. Ils en sont détournés par les préoccupations de la vie et surtout par l'incertitude de l'avenir. Il vient un moment cependant où nous regardons, pour la première fois, la porte qui nous sépare de l'éternité et que nous voudrions bien passer avec des bonnes oeuvres à notre acquit. Ce moment est celui où nous faisons nos dispositions testamentaires. Si tous ceux qui le peuvent facilement et sans se gêner léguaient quelques dollars à l'hôpital Notre-Dame, l'institution serait bientôt florissante. Que les amis deviennent bienfaiteurs et l'oeuvre trouvera une base solide sur laquelle son avenir pourra reposer à l'abri des éventualités qui l'entourent aujourd'hui.

C'est donc avec confiance que les administrateurs s'adressent plus particulièrement à Messieurs les curés et à Messieurs les notaires. Ils sont souvent appelés à suggérer aux personnes charitablement disposées, les institutions qu'elles pourraient faire bénéficier de leurs aumônes. Elles sont nombreuses et belles celles dont notre pays est heureusement doté. Si elles méritent que le public se souviennent d'elles, l'Hôpital Notre-Dame ne fait, ici, que réclamer humblement sa part d'attention et les administrateurs peuvent donner l'assurance la plus complète que les faveurs dont on honorerait l'institution qu'ils dirigent seraient employées au soulagement des misères dignes de la plus entière sympathie.

—Les mères trouveront que le Sirop Calmant de Mme Winslow est le meilleur remède pour les enfants, 25 cts la bouteille. 247—1 M v—n

UNE BONNE RAISON

Les médecins prescrivent le "Baume Rhumal", parce qu'ils ont eu, pendant ces dernières années, l'occasion d'en apprécier l'efficacité dans le traitement du rhume, de la toux, de la grippe et de la bronchite. 30—2 q h

A L'OCCASION DES FETES

Nouveautés en chapeaux garnis de fourrures et manchons, voilettes, fichus de fantaisie, et coiffes pour dames âgées, le tout très chic et recherché. Mme H. Poitras, 1089 rue Notre-Dame. 27—n

EN REVENANT DE LA SYRIE

Les massacres d'Arménie

M. R. Zenni, Syrien de naissance, est arrivé, ce matin, à la gare Windsor. Il quittera Montréal ce soir pour se rendre à Minnéapolis, Minn., qu'il habite depuis plusieurs années. Zenni arrive précisément de la Syrie où demeurent son père et sa mère, près du mont Lebnem, qui se rattache aux chaînes de montagnes du Liban.

Interrogé par un reporter de la "Presse", Zenni n'a pu fournir aucun détail important relativement aux massacres de l'Arménie. Mais d'après ce qu'il a entendu dire en Syrie, les rapports n'ont pas été exagérés. Il a demandé avec beaucoup d'intérêt si les Canadiens venaient au secours de ces pauvres victimes des Mahométans. "Pauvres gens ! a-t-il dit, on ne se fait pas d'idée de la panique qui s'empare d'eux actuellement. Aussi, quittent-ils leur pays en masse pour éviter un égorgement général. Sur le steamer qui m'a amené au Canada j'en ai compté plus de 80 ; sur celui qui était parti auparavant, 300 Arméniens avaient pris passage.

Pourquoi, avons-nous demandé, les Mahométans ne vous incommodent-ils pas comme ils le font pour les Arméniens ? Vous êtes chrétiens comme eux?

C'est qu'en Syrie, ces fanatiques assassins ne sont pas en majorité et qu'ils trouveraient chez nous chaussures à leur pied. Nous les exterminerions tous, s'est écrié Zenni, l'oeil en feu, s'ils tentaient la moindre aventure contre nous.

Zenni déclare que l'inaction des puissances européennes a terriblement désappointé les Arméniens qui avaient raison d'espérer une salutaire protection. La France et la Russie, sont, d'après ce Syrien, les deux nations les plus généreuses et celles qui aident le plus fortement aux victimes.

TARIF DES PASSAGERS

Augmentation considérable

Vente d'un chemin de fer

Les compagnies de steamers faisant le service de New-York, ont augmenté mardi, leurs taux de passage. Le tarif minimum d'hiver, pour un passage de première classe, est fixé à $75, et celui d'été à $100. C'est une augmentation de $15 et $25 respectivement en vigueur. Ce tarif n'est que pour les grands paquebots rapides et de première classe. Quant aux paquebots moins rapides, les prix de passage seront de $60 en hiver et de $75 en été, soit une augmentation de $10 et $15, respectivement sur les taux précédents.

Ces changements ont été faits lors d'une assemblée tenue par les représentants des compagnies, à Londres, Angleterre, en octobre dernier. On parlait, depuis longtemps déjà des changements qui viennent d'être opérés. On en était arrivé à une entente générale, l'été dernier, et déjà l'échelle des prix avait été imprimée quand deux des compagnies refusèrent d'entrer dans le mouvement, ce qui fit abandonner le projet.

L'augmentation des taux de passage n'a pas encore affecté les lignes cadiennes. Les lignes Allan, Dominion, Beaver et Anchor maintiennent le même tarif qu'elles ont adopté ; seul, le "City of Rome", de la ligne Anchor fait exception, parce qu'il est placé sur la liste des paquebots de première classe.

M. Macfarlane, gérant du département des passagers de la ligne Dominion, déclare que cette décision des lignes de New-York, aura pour effet d'engager les lignes canadiennes à augmenter elles aussi, leur tarif ; mais on n'en viendra à cette résolution que l'été prochain.

LE TARIF DU FRET

M. G. M. Bosworth, agent général du fret, au service de la compagnie du Pacifique Canadien, a dit, hier, qu'un nouveau tarif serait publié demain. Il y aura une sensible réduction des taux de transport du fret de l'Est aux côtes nord du Pacifique, de la Colombie-Anglaise et des Etats-Unis. Cette réduction correspond avec celles qui viennent de faire les compagnies de chemins de fer américains.

M. T. Shaughnessy, vice-président du chemin de fer Pacifique Canadien, a déclaré hier qu'il était faux que la compagnie avait loué pour une période de 50 ans, du Grand-Tronc, l'embranchement Buffalo et Lake Huron.

La Joint Traffic Association vient d'autoriser la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc d'adopter un taux de simple passage "per capita" pour un voyage d'aller et retour de Chicago à quelques villes du Canada.

Chicago, 3 — Les efforts du président Caldwell, pour engager le bureau des gérants de la "Joint Traffic Association", à retirer le refus de sanctionner les réductions de passage des Etats-Unis au Canada, pour Noël, ont été couronnés de succès. Ceci permettra à toutes les compagnies de chemins de fer de participer aux affaires qui se feront, ainsi, plus brillantes, grâce à cette réduction.

St Jean, Terreneuve, 3 — Le gouvernement colonial annonce qu'il a acheté tous les droits de la Newfoundland Railway Company. Ces droits consistent en subsides pour le transport des malles durant une période de 22 ans, et une allocation de $45,000 par année. Le prix payé par le gouvernement est de $1,500,000. Le transfert aura lieu au commencement de l'année.

LE SEL WINDSOR

Le plus pur et le meilleur pour la table et la laiterie. Pas de falsification. Ne se forme jamais en pains.
(1) 5—1 M v—n W

AVIS

LA MAISON

CHAPUT FRERES

No 7 Place d'Armes
Edifice Banque Jacques-Cartier.

$10,000

A Prêter sur Billet de Premier Ordre.

Consultations, De 4 à 6 hrs P. M.
(27,30,2,4,7,9)

Gratuits aux Têtes Chauves.

Nous vous enverrons, gratuitement, sur demande, par la poste, des renseignements sur la manière de faire pousser les cheveux sur les têtes chauves, pour arrêter la chute des cheveux et faire disparaître les maladies du cuir chevelu. Adresses : Altenheim Medical Dispensary, Chambre 57, Selves Building, Cincinnati, O. 59—1 M v—n

PARC MONT-ROYAL

Ces accusations contre M. McGibbon

Un crédit de $8,000 demandé

Il y a eu hier réunion du comité du parc Mont-Royal sous la présidence de l'échevin Ouimet. Présents : les échevins Stevenson, Costigan, Sadler, Beausoleil, Dupré et Préfontaine.

On décide de ne demander que $8,000 au conseil, pour les dépenses de 1897-98, mais si celui-ci obtient de la Législature l'autorisation d'emprunter, le comité demandera le plein montant, de même que l'an dernier, $11,000.

Voici comment seraient affectés les $8,000 :

Chemins nouveaux	$2,000
Clôtures	1,000
Trottoirs et escaliers	2,000
Pompes et pouvoir	1,500
Deux abris et hangars	1,200
Trois "water-closets"	750
	$8,450

M. Amyot est introduit devant le comité pour donner ses vues au sujet de la construction d'un nouvel observatoire et des réparations à faire à l'ancien. Le comité après avoir entendu les explications de M. Amyot, le prie de faire toutes ses observations par écrit.

M. Amyot dit que tout peut être prêt pour le premier de juin si on ne le retarde pas trop.

Une copie des plaintes portées par M. John Perrin contre M. McGibbon, surintendant du parc, est remise à chacun des membres, puis on ajourne remettant à la prochaine réunion la considération de cette affaire.

INCENDIE CRIMINEL

La raffinerie de Coaticook détruite

Coaticook, Qué., 3 — A 2 heures, hier matin, les bâtisses de la Pioneer Beet Root Sugar Company, qui étaient fermées depuis plusieurs années et qui ont été 2 fois vendues par le shérif, ont été consumées par le feu. Il n'y a pas de doute que l'incendie a été allumé par un incendiaire. Il n'y a pas d'assurance.

QUINZE DESTITUTIONS

On rapporte que quinze maîtres de poste du comté de Brome, seront démis de leur position pour avoir pris une part active en faveur du candidat conservateur, à la dernière élection générale.

UNE GARDE-MALADE DE DAMES

De vingt ans d'expérience parle du bien que le Baume Indien pour les femmes a fait à ses malades.

Ceci est pour certifier que je suis garde-malade de dames depuis vingt ans et je suis heureuse de dire que depuis cinq ans plusieurs de mes malades ont fait usage du Baume Indien pour les femmes, et il y a eu de grands succès dans chaque cas. Je le recommande sincèrement à toutes les femmes durant la grossesse.

Mme E. Irwin, Orangeville, Ont.

"Cough Chaser" guérit les Toux, les Rhumes, l'Enrouement, le Mal de Gorge, 10c, chez tous les épiciers.

En vente à Montréal chez B. E. McGale, 2123 rue Notre-Dame, et à la pharmacie de l'Hôtel Balmoral. (13)

Fourrures... ...de Confiance

Et l'endroit où vous devez aller pour les acheter à des prix raisonnables est chez

NELSON

Nous donnons ci-dessous quelques-unes des lignes que nous avons en stock, de notre propre fabrique.

Collerettes de Dames
En vison, en phoque (seal), en castor, mouton de Perse et mouton gris, chat sauvage noir et naturel, opossum, phoque (seal) de la mer Baltique et nutria.

Chapeaux en Fourrure pour Dames
Convenables pour jeunes dames et dames d'un âge moyen, dans les fourrures suivantes: Ermine, phoque (seal), en colymbe de Perse et en mouton gris, en phoque de la mer Baltique et en nutria.

Collets de Blizzard
En phoque, en castor, en mouton de Perse et en mouton gris, en nutria et en "electric seal"

Gantelets, Mitaines et Gants pour Dames
En phoque, en vison, en castor, en mouton de Perse et en mouton gris, en phoque de la mer Baltique, en loutre et en nutria.

Manchons de Dames
En vison, en ermine, en castor, en martre de l'Alaska, en mouton de Perse et mouton gris, en phoque de la mer Baltique, en nutria et en chat sauvage.

Manchons de Fantaisie et Cabas de Dames
En différentes sortes de fourrures.

Gilets en Chat Sauvage pour Dames, Manchons, Boas et Tours de Cou. Boas et Tours de Cou
En vison, en ermine, en martre et toutes les fourrures fashionables.

Pour Messieurs
Gantelets et mitaines en loutre, en castor, mouton de Perse et chat sauvage.

Pour Messieurs
Colliets qu'on met et qu'on ôte à volonté en loutre, en castor, en mouton de Perse et en chat sauvage.

Pour Messieurs
Casques en vison, en phoque (seal), en loutre, en castor, mouton de Perse, nutria, et en phoque de la mer Baltique.

Pour Messieurs
Pardessus en chat sauvage et robes de sleighs, gants et mitaines en kid, etc., tous aux prix les plus bas au comptant chez

NELSON...
1864 Rue Notre-Dame
Coin St.-Henri.
29—2

Sirop de Gomme d'Epinette Rouge de Gray

Pour le rhume, la toux, les bronchites, le mal de gorge, etc., etc.

KERRY, WATSON & Co., PROPRIETAIRES, MONTREAL.
14—lmxjv—n

LA GUERRE A CUBA

DES ESCARMOUCHES

Où est Maceo ?

La Havane, 4 — On a entendu le bruit de la mousquetterie et d'une canonnade dans la direction des collines Gubernadora, près de Cayajabosa, à environ sept mille au nord-ouest d'Artemisa et à l'arrière des troupes du général Mayler.

Jusqu'ici, on n'a reçu aucune information au sujet de cette fusillade, mais on croit qu'un détachement de troupes espagnoles a rencontré une bande d'insurgés appartenant à l'armée de Maceo.

L'ignorance du général Weyler au sujet des mouvements de Maceo est fort commentée et donne naissance à beaucoup de rumeurs. Un rapport annonce qu'il est dans les collines Rubi avec une petite armée tandis que selon un autre, il a laissé la province de Pinar del Rio, après avoir abandonné ses hommes et, déguisé, a traversé la Trocha.

Tous ces rapports ne reposent que sur des conjectures.

Madrid, 4 — La reine régente présidait hier une assemblée du conseil du cabinet, à laquelle le premier ministre Canovas del Castillo a annoncé l'arrivée à Manille du général Polaviejo, le nouveau gouverneur des îles Philippines. Le premier ministre a aussi annoncé que Maceo, le chef des insurgés, avait abandonné sa position dans la province de Pinar del Rio et que les troupes espagnoles commandées par le général Weyler le poursuivaient.

Le constrat pour la construction d'un nouveau dock flottant à la Havane, a été accordé à une maison anglaise. Le dock devra être terminé dans onze mois et coûtera 119,000 louis.

Toux... ...De la Gorge

Sentez-vous un chatouillement dans la gorge ? Toussez-vous beaucoup, surtout quand vous êtes couché ? Etes-vous enroué, quelquefois ? Est-ce que chaque rhume que vous contractez se fixe à votre gorge ? Ces toux de la gorge sont très trompeuses. Ne les négligez pas. Les trochisques ou sirops contre la toux n'atteignent pas le siège de cette maladie. Il vous faut prendre des remèdes qui enrichiront votre sang, donneront du ton à vos nerfs et soulageront les membranes enflammées.

L'EMULSION D'HUILE DE FOIE DE MORUE avec Hypophosphites de Scott, est le remède qu'il faut pour ces maladies. Elle possède des pouvoirs merveilleux pour nourrir et soulager. La cause de la toux disparaît, tout le système acquiert une nouvelle vie et des forces ; et le danger de contracter la consomption disparaît.

En vente chez tous les Pharmaciens à 50c et $1.00.

SCOTT & BOWNE,
(11) BELLEVILLE.

REOUVERTURE de la maison DRAPEAU, SAVIGNAC & CIE.

M. J. R. Savignac ayant acheté le fonds de commerce (stock) de MM. Drapeau, Savignac et Cie, No 140 rue St Laurent, a décidé de le liquider sous le plus court délai et il le détaillera à raison de 50 cts dans la piastre sans réserve. Pour ce qui regarde les travaux dans cette branche de commerce, M. Savignac continuera comme par le passé à faire les travaux et réparations de tout genre à des prix modérés. Il n'emploiera que des ouvriers de première classe, et donnera satisfaction sous tous rapports. M. J. R. Savignac invite ses amis et le public en général de bien vouloir lui confier des travaux et la clientèle peut être convaincue qu'elle recevra la même attention que par le passé lorsqu'il faisait partie de la maison Drapeau, Savignac, 140 rue St Laurent 21-30

EAUX..... MINERALES
—DE—
Contrexeville, pour la goutte, diabète, gravelle, affections de la vessie.
Vals, Maux d'estomac, appétit, digestion. Eau de table.
Vichy, pour toutes les affections digestives.
Vittel, Etc. pour la dyspepsie foie, reins, constipation.
Chez tous les Pharmaciens.
EN DEPOT CHEZ
AND. BRISSET & Fils
—Rue Gosford.—
(6)

Soumissions pour Pierre à Macadamiser.

Les Commissaires du Port de Montréal demandent des soumissions pour environ 1,000 toises de pierre à macadamiser Rang Rouge dont on aura besoin en 1897, suivant les spécifications que l'on peut obtenir à ce bureau après le 28 courant.

Les soumissions cachetées, marquées "soumission pour la pierre" devront être reçues par le soussigné à 10 heures a.m., samedi, le 5 décembre prochain.

Les Commissaires se réservent le droit de rejeter toutes ou chacune des soumissions.

ALEXANDER ROBERTSON,
Secrétaire,
Bureau des Commissaires du Port.
Montréal, 25 novembre 1896. 20 2 4

Province de Québec } Municipalité de la
District de Montréal } ville de Westmount.

AVIS PUBLIC

Aux habitants et contribuables de la ville de Westmount et à tous ceux y concernés

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, conformément à une résolution du Conseil Municipal de la ville de Westmount, passée à une assemblée du dit conseil, qui a eu lieu le deux de novembre courant, (1896) qu'un règlement sera soumis au dit conseil municipal de la ville de Westmount, à la session qui aura lieu le 7ème jour de décembre prochain (1896), pourvoyant à l'élargissement de l'avenue Western, entre les avenues Kensington et Metcalf, à une largeur de soixante-six pieds, mesure anglaise, telle que la dite avenue existe maintenant, à l'Est et à l'ouest de la partie ci-dessus indiquée, en acquérant telles partie ou parties de n'importe quelle propriété immobilière dont on aura nécessairement besoin pour la dite amélioration et pourvoyant au paiement de la dite amélioration ; et pour autres fins.

Westmount, 23 novembre 1896.

WM. MINTO,
Secrétaire-Trésorier.
24 25 27 28 30 1 2 3 4 5

AVIS est par les présentes donné que Kenneth Blackwell, James Reid Wilson, et Charles H. Godfrey, de Montréal, manufacturiers, et Charles Scott, de Philadelphie, dans l'Etat de Pensylvanie, manufacturier, et autres, s'adresseront à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir la passation d'un acte les incorporant comme compagnie à fonds social sous le nom de "The Canada Switch and Spring Company, Limited", avec son bureau principal à Montréal, dans le but de faire affaires comme manufacturiers de vendre et de faire le commerce de fer et d'acier, et de manufacturer, de vendre et de faire le commerce de signaux de chemins de fer, équilles pour voie d'évitement et autres appareils semblables, et pour autres fins incidentes et nécessaires pour faire le dit commerce. Montréal, 4 Novembre, 1896. Abbotts, Campbell, & Meredith, avocats des requérants. 4—n

VICTOR VOUDRAIT REGNER

Paris, 4 —La police de cette ville a saisi plusieurs paquets d'un manifeste de Victor Napoléon. Le prétendant au trône de France déclare que le temps approche où le peuple français devra faire définitivement son choix entre la monarchie et la démocratie.

LA MALADIE DE CŒUR SOULAGEE EN 30 MINUTES

La Cure du Dr Agnew, pour le Cœur, donne un soulagement parfait, dans tous les cas de Maladie de Cœur organique ou sympathique, et opère promptement une guérison. C'est un Remède sans égal, pour la Palpitation, la Courte Haleine, les spasmes de suffocation, Douleur au côté gauche, et tous les symptômes d'un Cœur malade. — Une dose vous convaincra — En vente chez B. E. McGALE, 2123, rue Notre-Dame, LAVIOLETTE & NELSON, 1605, rue Notre-Dame. v-n-w

Venez voir nos

SETS DE SALON
CHEZ
F. LAPOINTE
1551 rue Ste-Catherine
Ouvert tous les soirs 23—a

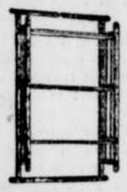

Suggestions pour Noel...

Si vous songez à ce qu'il serait préférable de donner pour un cadeau de Noël, venez voir notre assortiment qui vous suggérera plusieurs cadeaux.

Voici une tablette en chêne ou en acajou, pour livres. Prix $1.00. Aussi une grande variété d'autres styles.

RENAUD, KING & PATTERSON,
Magasin de Meubles Artistiques
652 RUE CRAIG 29—1

Avez-vous un Bon Cheval . . .

Dans ce cas ne l'attelez pas à un sleigh pesant et mal construit.

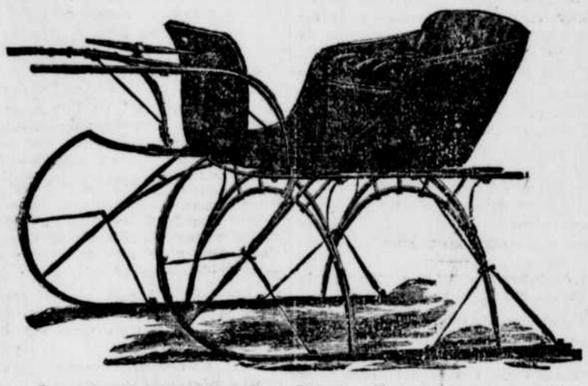

Le cutter ci-haut est léger, fort, élégant. C'est justement ce qu'il faut pour un cheval trotteur ou la promenade.

Avis aux Amateurs—Une écurie de louage n'est pas complète sans une ou deux de ces voitures. En vente seulement chez

LATIMER, 592 RUE SAINT-PAUL. 29—1

"Sans cela je ne puis rien..."

Livre utile aux Notaires,

Il se compose de 5 parties

Broché, $12
Relié, $13

Le Formulaire du Notaire est d'une absolue nécessité à tous les Notaires parce qu'il est, non pas une collection de théories enfilées à plaisir, mais une agglomération de faits—de faits pratiques—une suite de formules nouvelles que les notaires DOIVENT employer tous les jours. Le Formulaire ne servira pas seulement à orner votre bibliothèque—il y a assez de livres qui ne servent que d'ornementations—celui-ci appartient à la catégorie des livres de TEXTE, à ceux qui sont les compagnons du bureau, les amis des notaires dont le temps est précieux.—L'hon. F. G. Marchand, son auteur, a mis, dans les 800 pages de ce volume, le meilleur, la crème de sa vaste érudition.—Votre opinion redoublera de force, appuyée sur une telle autorité. Demandez à voir le Manuel Formulaire Complet du Notariat, il est divisé en cinq parties, comme suit : 1o. Histoire du Notariat ; 2o L'organisation du Notariat dans la Province de Québec ; 3o Traité de la Responsabilité Civile des Notaires ; 4o Formulaire Francais et Anglais des Actes des Notaires ; 5o Tarif des Notaires—celui des Régistrateurs—Index Alphabétique des formules en français et en anglais. . . . . .

Adresser C. THEORET,
Libraire, 11 rue St-Jacques,
Montréal.

SERVICE A FLUIDE DE BŒUF
—(en pur Aluminium)—
UN MAGNIFIQUE SERVICE, convenable pour chambre ou bureau

Notre Offre Spéciale

1 cabaret, 1 lampe à alcool, 2 tasses, 2 cuillers, 1 bouilloire à eau, 2 salières et 2 poivrières, 1 bouteille de Methylated Spirit, 1 bouteille de Johnston's Fluid Beef, 16 onces, (marque Staminal). Le tout dans une très belle botte, pour $3.50, express payé d'avance sur réception du prix.

Donnez par l'express ou la poste, votre commande, payable à
THE JOHNSTON'S FLUID BEEF CO., MONTREAL

PORTRAIT AU CRAYON
COUPON DE "LA PRESSE"
No. 5 4 Décembre 1896.

LA PRESSE

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
T. BERTHIAUME,
PROPRIÉTAIRE.
Nos VI et VIA RUE SAINT-JACQUES
MONTRÉAL.

Abonnement:

Edition quotidienne . . { $3.00 par année. $2.00 pour 8 mois. $1.00 pour 4 mois.
Edition hebdomadaire { $1.00 par année. 50 cts pour 6 mois.
Payable d'avance.

LA PRESSE,
Boîte 916, B.P. *Montréal, Canada*

CIRCULATION DE LA PRESSE

POUR LA SEMAINE FINISSANT LE 28 NOVEMBRE 1896

Lundi	*50,932*
Mardi	*50,824*
Mercredi	*51,042*
Jeudi	*50,783*
Vendredi	*51,294*
Samedi	*59,159*
Total	*314,034*

Circulation Moyenne par Jour

Semaine finissant le

8 NOVEMBRE 1896,

52,339

MONTREAL, 4 DECEMBRE 1896.

LE REVENUE DE LA PROVINCE ET LES RECETTES DES BOIS ET FORETS

Le gouvernement de Québec continue rondement sa besogne, et si rien d'imprévu n'arrive nous ne serions pas surpris que la session finisse avant Noël. Avec un programme aussi chargé que l'est celui du gouvernement à la présente session, c'est une diligence, une activité dont il faut donner crédit au premier ministre et à ses collègues.

L'opposition, de son côté, mérite un compliment que la gauche n'a guère coutume de mériter. On comprend facilement qu'à la veille d'élections générales, l'opposition doive engager la bataille vivement, faire flèche de tout bois, et se faire, comme on dit, une "plateforme" pour la campagne électorale. Mais une opposition peut être sérieuse, violente même, sans être inutile, comme elle le serait si elle se bornait à de l'obstruction. M. Marchand a réussi à faire taire les insubordinations de quelques-uns de ses partisans. La besogne de la Chambre se fait consciencieusement et, à tout prendre, utilement.

Le ministère a bien fait d'abolir la taxe sur les mutations de propriétés. Cette charge, qui serait légère à première vue, était un embarras sérieux au cours des opérations sur les propriétés immobilières. Les grands progrès des villes, les déplacements de population que suggèrent les facilités de communications, soit par les chemins de fer, soit par les tramways électriques, donnent une grande activité aux mutations de propriétés. Des blocs de terrains limitrophes des cités, les jolis sites que nos lacs et nos rivières multiplient partout comme tentation aux touristes et aux habitants des villes, qui cherchent le grand air et la campagne, pendant les mois d'été, tout ce commerce très profitable et très sain était gêné par cette taxe moins lourde qu'irritante.

Mais l'on a dit, avec une raison très pratique, qu'une taxe, une fois imposée, doit rester. Les étrangers s'étonnent toujours que nous n'ayons ni taxe foncière, ni octroi, presque plus de chemins de péage, pas de droit de timbre sur les opérations commerciales. Au fond, quoi qu'on en dise, nous sommes dans le pays le moins taxé de tous les pays importants et prospères.

Pourtant, il ne faut pas que le gouvernement oublie que l'abolition de cette taxe va faire un accroc sérieux à son budget annuel. A-t-on songé à lui substituer quelque chose ?

M. Atwater nous promet bien près d'un quart de million, avec la conversion de la dette. Nous le croyons volontiers, car il parle sincèrement ; mais nous serions curieux de mesurer cette récolte, quand la faucille des banquiers de Londres nous aura moissonnée. Entre les "shavers" et les banquiers, ces derniers ont érigé une clôture où l'enseigne "honorable" est de leur côté, et l'affiche "dégradant", de l'autre. Si l'on pesait bien les choses, il arriverait souvent que les nuances de viendraient bien faibles entre les opérations qui se font d'un côté et de l'autre.

N'allons pas, maintenant, irriter nos banquiers ; nous en avons toujours besoin. Nous pouvons impunément ne pas nous inquiéter des "shavers" ; le plus loin nous les mettrons de nous, le mieux ce sera.

Le ministère annonce pompeusement, dans la nouvelle organisation des terres publiques, un accroissement certain et considérable dans le revenu de l'aménagement des bois et forêts, et dans les recettes que devront donner les baux des rivières et des lacs. C'est un progrès très louable et qui aurait dû se faire depuis longtemps, l'exemple des pays d'Europe nous ayant, depuis nombre d'années, appris tout le parti que l'on peut tirer de la grande richesse de nos pêcheries.

Nous avons toujours été prodigue de nos terres, de nos bois, de nos rivières et de nos lacs. C'est un progrès très louable et qui aurait dû se faire depuis longtemps, l'exemple des pays d'Europe nous ayant, depuis nombre d'années, appris tout le parti que l'on peut tirer de la grande richesse de nos pêcheries.

Avec M. Joncas aux pêcheries, venant après le jugement important rendu en faveur des droits provinciaux sur les pêcheries, on a droit d'attendre que du nouveau et du bon soient faits dans ce grand département.

M. de Puyjalon, qui connaît nos forêts comme les coureurs des bois des premiers temps de la colonie, doit, dit-on, partager notre immense territoire, qui regorge de gibier de poil et de plume de toutes grandeurs et de toutes sortes, en grandes divisions de chasse, que les disciples de saint Hubert d'Amérique et d'Europe pourront se partager, en payant largement, comme les plaisirs doivent se payer.

Nous avouons que nous avons été désappointé de ne pas entendre parler de mesures qui augmenteraient largement notre revenu, si l'on voulait se donner la peine de faire ces mesures avec la complète intelligence des ressources et des besoins du commerce de bois.

Comment se fait-il que, depuis cinquante ou soixante ans, le mot "marchand de bois" a toujours été synonime de grand faiseur d'argent ? "Riche comme un marchand de bois" est un dicton que tous nos habitants comprennent et que surtout nos braves colons ont longtemps trop bien compris. Cela prouve que le domaine public est une mine d'or pour ces marchands.

D'année en année, les bois augmentent considérablement de prix chez nos puissants voisins d'Amérique, dont les forêts se dépeuplent au point de les effrayer. On se dispute des permis de coupe de bois, qu'on appelle ici des "limites de bois", à des prix fabuleux, dans le Michigan ; et dans notre pays, où le bois n'est pas encore rare, mais où il le deviendra bientôt, nous connaissons de gras capitalistes qui détiennent, depuis des années, comme réserve ou plutôt comme placement, des milliers de milles carrés de forêt, pour un foyer dont le maigre chiffre fait sourire les étrangers et qui devrait faire réfléchir nos gouvernants.

On ne sait pas, car on ne voudrait pas le croire, quel a été l'accroissement du loyer des forêts et du droit de coupe sur les terres publiques, depuis trente ans que dure la Confédération. Si le ministre des Terres de la Couronne demandait à un statisticien d'établir la proportion graduée de l'augmentation du prix des bois aux Etats-Unis depuis trente ans, et de faire la comparaison avec les charges que le gouvernement de la Province de Québec a imposées depuis la même période, il verrait tout ce qu'il y a à faire pour nous mettre sur le même pied que nos voisins.

On a prétendu, —ce sont les marchands de bois, bien entendu, — que les limites, ou permis de coupe de bois, étaient un droit perpétuel pour le locataire. C'est une erreur, en foi d'abord, et surtout en raison. Le gouvernement a le droit absolu de réglementer, de période en période, le droit de coupe, et surtout le loyer du territoire boisé. Quant à la prime, elle se décide aux enchères publiques, et les dernières ventes, qui ont eu lieu juste au commencement du règne de M. Nantel au Département des Terres, ont dû lui prouver combien avait augmenté la valeur de cette importante source de revenu.

Nous nous permettons ces remarques, non pas pour insister auprès du gouvernement, pour qu'une mesure soit présentée pendant cette session : non, on toucherait là une branche importante de notre commerce, on modifierait (avec droit, c'est vrai), des intérêts établis, et ce sont autant de choses qu'il faut étudier avant de prendre une décision bien déterminée.

Cela n'empêche pas qu'on pourrait en parler pendant cette session, car l'électorat a le droit de dire son mot sur cette matière importantse. Le domaine public est la propriété de la nation, et ne doit pas être donné ni exploité au détriment de la richesse nationale. Les députés, et ils sont nombreux, qui paraissent avoir à coeur d'étudier toutes les questions d'intérêt public, auraient là un champ d'études où la Province de Québec trouverait un immense profit.

L'honorable M. Flynn l'a dit, à son avènement au pouvoir : "Mon programme n'est pas de pratiquer une économie mesquine, qui retarderait les progrès obligés de notre province, pour le seul plaisir d'empiler des sous. La Province de Québec, malgré les fautes passées, est encore assez riche pour payer ses dettes et marcher de l'avant dans la voie progressive de la prospérité." C'est un noble programme, qui s'impose au pays, en même temps qu'il impose des devoirs impérieux à ceux qui se sont chargés de le faire accepter et de l'exécuter.

A L'HOTEL DE VILLE

La promotion

"La Presse" a toujours demandé qu'un système quelconque de promotion soit adopté dans toutes les administrations publiques et surtout à l'hôtel de ville.

Le fait d'aller chercher au dehors un protégé quelconque pour lui donner un des hauts emplois civiques a pour effet de décourager les meilleurs employés et de diminuer l'efficacité du service.

Deux situations importantes sont en ce moment vacantes : une dans le bureau des évaluateurs, l'autre au secrétariat du comité des chemins ; il ne devrait pas être difficile de les remplir en choisissant les nouveaux titulaires parmi les employés actuels.

Nous avons énormément de sympathie pour les frères, oncles, amis ou protégés des échevins, mais nous en avons encore plus pour les employés civiques et à défaut de sympathie, nos intérêts bien entendus de contribuables nous porteraient à demander l'application des principes de la promotion à l'hôtel de ville.

Quand les employés seront convaincus qu'un travail assidu et consciencieux leur donnera des titres à l'avancement, la ville sera bien servie.

"La Presse" n'est pas seule de cet avis et notre confrère du "Prix Courant" publiait, récemment, ce qui suit, sur ce sujet intéressant :

On se souvient qu'au mois de mars dernier, les employés de la corporation ont reçu avis que leurs services ne seraient plus requis, après l'année courante.

Nous pensons que cette mesure a été prise non pas pour mettre à la porte un certain nombre d'employés, mais pour permettre au conseil municipal de réorganiser les services et de mieux répartir les traitements du personnel.

Il nous semble qu'on devrait établir un système de promotions qui permit à chacun d'atteindre par son travail, ses services et ses capacités aux emplois les plus élevés et les mieux rétribués de son département. Nous connaissons dans certains départements, notamment au bureau des évaluateurs, des commis qui sont là depuis nombre d'années et restent à des salaires de $800 à $900, tandis qu'on prend au dehors des évaluateurs qui reçoivent un traitement de $1600 dès leur entrée en service. Cependant, les commis qui accompagnent depuis nombre d'années les évaluateurs dans leurs tournées ont certainement toutes les connaissances requises pour faire de bons évaluateurs, de meilleurs évaluateurs même que de nouveaux venus du dehors.

Il y a actuellement une place vacante par suite du décès de l'évaluateur R. Thomas, le conseil de ville a donc une occasion d'inaugurer le système de promotions, qui serait pour tout le personnel le meilleur encouragement. —

CHRONIQUE DU JOUR

Le couteau

Le drame de Chambly vient encore une fois d'attirer l'anathème de la masse sur les Italiens. Ce lâche assassinat d'un jeune homme désarmé, aurait, dans n'importe quelle circonstance, provoqué l'horreur publique ; mais l'heure, le lieu, les conditions du crime et surtout les habitudes "poignardantes" des étrangers parmi lesquels on compte le meurtrier, ont porté l'indignation à son comble. Si bien que les ouvriers italiens, à Chambly ou ailleurs, agiront prudemment en se tenant coi, d'ici à longtemps.

Ces ouvriers nomades ont une telle réputation de brutalité, ils jouent du couteau avec une telle désinvolture, ils suscitent partout où ils passent des querelles qui dégénèrent presque toujours en mêlées générales, obligeant les autorités locales d'intervenir ou nécessitant parfois l'intervention diplomatique, qu'il sera peut-être nécessaire de prendre des mesures exceptionnelles à leur égard.

Pour commencer, on devrait prendre une mesure préventive qui, pour être un peu abusive n'en serait pas moins protectrice. Ce serait d'interdire absolument le port d'une arme, quelle qu'elle soit, à cette catégorie d'Italiens qui vont de chantier en chantier, sans résidence fixe et même sans état civil bien déterminé. Au nombre de ces armes, je placerai d'abord le couteau. Sans doute le couteau est un instrument indispensable pour un ouvrier, quelle que soit sa nationalité ; mais il y a une différence à établir entre l'honnête couteau de poche destiné à couper une tranche de pain, un morceau de bois ou une corde, et le couteau-poignard à large lame, aigu, redoutable, solidement emmanché et maintenu ouvert à l'aide d'un ressort puissant ou d'une virole. C'est le couteau des ouvriers italiens, et c'est là une arme terrible dont ces malheureux font un usage immodéré.

Ce non seulement ils devraient être sévèrement punis lorsqu'on les trouverait en possession d'une arme semblable, mais il faudrait encore s'arroger le droit de perquisitionner sur leur personne, selon le bon vouloir des autorités, et les punir chaque fois qu'on les trouverait porteur d'une arme dangereuse, après toutefois avoir confisqué cette arme. Ce serait brutal, sans doute, mais comme cette brutalité serait motivée par l'intérêt public, nul ne trouverait à redire, sauf les Italiens, mais cela serait sans importance.

Ceci, bien entendu, ne concerne que ces hommes sans domicile et sans famille qui sont un jour ici et demain ailleurs. Il ne s'agit pas, je n'ai point besoin de le dire, des très honnêtes gens fixés parmi nous et qui font honneur à la colonie italienne. Je suis même sûr que ceux-là ne désapprouveraient pas une mesure radicale tendant à réprimer les excès que commettent partout leurs compromettants compatriotes.

Ces braves gens, vraiment, sont à plaindre, car ils portent, au nom d'une absurde solidarité, le poids des mépris et de l'horreur qui tombent sur les errants. Cela est tout à fait injuste, et c'est pour contrebalancer l'effet de cette injustice que j'écris ces lignes. Et je veux même, en terminant, citer un fait, à l'honneur d'un Italien qui réside depuis de longues années à Montréal. Cet homme honorable, grâce à un travail persévérant et à une conduite exemplaire a acquis une très large aisance, agrémentée de bonnes propriétés qui ne doivent rien à personne.

Au nombre de ses locataires se trouvait un homme qui, après avoir longtemps payé son loyer à jour fixe, se trouva soudain dans la gêne.

—Ne vous inquiétez de rien, dit le propriétaire italien, relevez-vous si possible ; vous me paierez plus tard.

La dette monta à $350.

A ce moment, le locataire touchait au terme de ces tribulations, mais pour doubler le cap redoutable il lui fallait une somme de $100.

Il alla trouver son propriétaire, lui fit part de ses embarras et sollicita la somme.

—Je n'ai immédiatement que $70. Cela peut-il vous tirer d'embarras ?

—Pour aujourd'hui, oui.

—Eh bien, prenez, dit l'Italien en riant ; je vous devrai $30.

Et le surlendemain, il portait la balance à son locataire, qui, depuis, lui a tout remboursé.

N'est-ce pas que ce trait est joli ? N'est-ce pas que c'est là un brave homme ? Eh bien, des gens de cette trempe, il n'en manque pas parmi les Italiens, et il serait fâcheux de les confondre avec leurs compatriotes brutaux et vagabonds.

A PROPOS D'AGRICULTURE

L'enseignement de l'agriculture dans les écoles rurales — Un état de choses malheureux — Du soin à donner au lait.

La question de l'enseignement de l'agriculture dans les écoles rurales continue à faire, aux Etats-Unis, le sujet de discussions intéressantes parmi les agronomes et les personnes qui s'occupent sérieusement des progrès agricoles dans ce pays. Dans le No du 20 octobre dernier du "Country Gentleman", M. Galen Wilson termine certaines remarques sur le sujet par les conclusions suivantes :

"L'agriculture, dit le correspondant, n'a jamais été enseignée dans nos écoles rurales et aussi quels cultivateurs ces écoles nous ont données.

J'en connais plusieurs qui sèment, qui plantent, qui moissonnent et font maintes autres opérations agricoles suivant que la lune est dans le croissant ou le décours ; qui croient encore que leurs vaches perdent le "rouge" et qu'il faut le leur remettre au moyen d'une couenne de lard ou d'un capon de fourrage disposé d'une manière spéciale. Le maître ou la maîtresse d'école fera-t-elle mal de démontrer à ses élèves l'absurdité de pareilles croyances ?

La moitié des maladies qui surviennent aux animaux domestiques provient du manque de soins ou d'une mauvaise alimentation. Pourquoi les fils du cultivateur n'apprendraient-ils pas à l'école la manière de traiter, de soigner le bétail convenablement. S'ils ne l'apprennent pas là, les neuf dixièmes ne l'apprendront jamais, car leurs parents ne pourront pas leur enseigner ce qu'ils ne savent pas, et la plupart n'ont pas les moyens d'envoyer leurs enfants aux écoles d'agriculture.

Plusieurs de mes voisins se croiraient en conscience, s'ils coupaient leur foin avant qu'il soit assez mûr pour que l'épi s'égrène de lui-même. Dans cet état, disent-ils, le foin est bien plus profitable, il dure plus longtemps. Il est impossible pour eux de comprendre que si ce foin dure plus longtemps, c'est parce qu'il est trop mûr, qu'il tient alors à peu près de la nature du bois et que partant, il n'est presque plus digestible. J'ai déjà essayé à leur faire comprendre la chose, mais tous prétendent qu'ils connaissent bien mieux que moi non seulement sur ce sujet, mais sur bien d'autres.

Ces voisins m'assurent que les urines ne contiennent aucun principe fertilisant, autrement, ils le verraient ; ils disent que le fumier qui fermente violemment des mois durant, ne perd pas de valeur, car ils verraient bien ces principes fertilisants s'échapper, etc., etc.

Ces cultivateurs sont plus à plaindre qu'à blâmer, car, dans le temps où ils fréquentaient l'école, on ne leur a rien dit pour les instruire dans l'état qui devait pourtant les faire vivre plus tard ; maintenant, ils sont trop vieux pour apprendre, ils ont leurs idées fixées en agriculture. Le seul espoir qu'il y ait maintenant de faire progresser l'agriculture se trouve dans la jeune génération.

Donnez aux jeunes fils de cultivateurs la bonne direction ; faites-leur connaître d'une manière frappante, intéressante, la différence qu'il y a entre bien cultiver et mal cultiver, vous verrez que ces premières impressions dureront, que ces enfants devenus plus tard cultivateurs, chercheront à s'inscruire de plus en plus par la lecture et leurs expériences personnelles et feront des cultivateurs de progrès".

Pourrait-on dire la même chose ici ? Nous le croyons sincèrement.

* * *

L'autre jour, un journal qualifiait les conférences, les conventions agricoles de sottises, d'assemblées tintamaresques, etc., etc. Vraiment, il ne faut pas aimer son pays pour écrire de semblables choses, ou il faut être complètement aveuglé par l'esprit de parti.

Des hommes de progrès, animés d'un esprit vraiment patriotique travaillent à relever le niveau de notre agriculture. Vite l'on crie qu'ils sont animés d'un mauvais esprit, que c'est la politique, rien autre chose, qui les fait agir. Mais, à ce compte, comment pourrons-nous jamais arriver à faire quelque chose de bien ? Quel moyen la province prendra-t-elle pour faire progresser l'agriculture, si tous les bons mouvements sont examinés à travers e prisme trompeur de l'esprit de parti ?

Comment ces mouvements vers le progrès peuvent-ils être qualifiés de sottises, quand ils sont identiques à ceux qui s'opèrent dans tous les pays où l'on a à coeur le progrès agricole ? L'on a voulu faire dans la province ce qui se fait en France, en Angleterre, au Danemark, en Belgique, aux Etats-Unis et partout. Est-ce un si mauvais exemple à suivre ? Nous le demandons sincèrement, ces conventions, ces écoles, on les a dans tous les pays où l'agriculture est florissante. Comment se fait-il que ce qui est excellent ailleurs, soit si mauvais ici ?

Nous lisons, par exemple, dans le dernier numéro du "Farmer's Advocate" que les surintendants Hodson de l'école d'agriculture de Guelph, Ontario, est à organiser une série de "Farmer's Institutes" qui dépassera toutes celles des années précédentes. Serait-il raisonnable qu'un journaliste du parti conservateur écrive que tout ce mouvement est mauvais parce que le gouvernement provincial d'Ontario est libéral. Ce serait tout simplement absurde. Il n'y a qu'à énoncer ces propositions pour le démontrer.

* * *

Voici quelque chose qui prouve jusqu'à quel point le cultivateur doit pousser la propreté, lorsqu'il trait ses vaches à l'étable et le soin particulier qu'il doit donner au lait pour que celui ci ne prenne pas d'impuretés.

Un savant agronome, Gosta Grotenfelt, examina un jour, au microscope, une certaine quantité de lait chaud que l'on n'avait pas encore coulé ; il y trouva les impuretés suivantes : 1o. de nombreuses particules de fumier ; 2o. des champignons microscopiques ; 3o. plusieurs poils de vache ; 4o des parcelles de peau ; 5o des cheveux ; 6o des parcelles d'insecte ; 7o du duvet d'oiseau ; 8o. des parcelles de bois ; 9o. des brins de laine ; 10o. des parcelles de terre ; 11o. des fils d'araignée.

Comme l'on voit, l'on ne doit jamais être trop particulier sur le soin qu'il faut donner au lait ; l'on ne peut jamais être trop propre. Il n'y a pas lieu de s'étonner ensuite que le beurre de première qualité soit si rare.

* * *

Il est certain que la vache qui donnera le plus de beurre dans son année, sera celle qui vêlera en septembre ou en octobre. Sans compter qu'à cette époque de l'année, le beurre se vend toujours un bon prix.

ULSTERS

En Frise
Pour Hommes

De $8.00 Pour..... **$5.00**

Nous vendrons, demain, et tant que nous en aurons, 432 échantillons d'Ulsters en frise, pour hommes, venant directement de notre établissement de gros, garantis en frise tout laine, doublure chaude et pesante, collet haut, quelques-uns valant $10.00, aucuns ne valant moins que $8.00 ; notre prix pour les écouler, seulement $5.00.

Voyez nos Ulsters, en véritable frise tout laine, extra pesants, pour petits garçons, à $1.00.

M. SAXE & FILS

Fabricants de Vêtements En Gros et en Détail....

Angle des rues St Laurent et Ste Catherine.
Angle des rues Craig et St Laurent.
1355 rue Ste Catherine Est, entre les rues Panet et Plessis.

29—1

LA CIE S. CARSLEY LIMITEE

Rue Notre-Dame — Le plus grand Magasin de Montréal — 4 Décembre

GRANDE OUVERTURE

—DE LA—

Vente de Jouets

Demain nous ferons l'ouverture de notre département des Jouets. On ne peut voir nulle part ailleurs à Montréal un tel étalage de Jouets bons et utiles. Notre magasin égale en quantité et en variété deux des plus grands magasins de cette ville, et on verra que les prix sont certainement de 10 à 15 pour cent plus bas.

Tous les jouets achetés maintenant seront gratuitement gardés en dépôt et garantis contre le feu jusqu'au jour de l'an.

LA CIE S. CARSLEY, Limitée.

Dernières Nouveautés

Dans les gants de kid pour dames Nouveautés très choisies dans les gants de kid pour dames pouvant être offerts comme présents de Noël.

Gants de kid blancs pour dames, avec couture noire et boutons de fantaisie en nacre de perle aussi gants de kid noirs avec coutures blanches, très belle qualité, depuis 95c jusqu'à $2.00.

Le gant de kid Derby, fabriqué à Gand, est un gant durable, bonne pesanteur pour les temps froids. De différentes couleurs avec des coutures noires sur le dos, $1.15 la paire.

LA CIE S. CARSLEY, Limitée.

Gants de Kid pour Dames

Pour Samedi

45 doz de gants de kid, à 7 agrafes se lacant, pour dames, la dernière mode dans les gants noirs, tan, bruns et de nuances façon. Valeur splendide pour 90c, samedi seulement 60c la paire.

Gants d'Hiver pour Dames

30 doz de gants de kid, doublés en peluche et bordés en vraie fourrure, pour dames; couleurs noires, brunes et foncées, valant $1.25, samedi 90c la paire.

LA CIE S. CARSLEY, Limitée.

Gants d'Hiver pour Hommes

Pour Cadeaux de Noel

Gants pour hommes, en vrai chamois, doubles en peau de mouton, poignet patente, valeur extra, un vrai beau présent depuis $2.50 jusqu'à $4.50.

Gants d'Antilope, doubles en agneau, pour hommes, un beau présent, depuis $2.05.

Gants pour Conduire les Chevaux, pour Hommes.

Le reste de 200 doz de gants pour conduire les chevaux, pour hommes, gants doubles en peluche rayée et poignets doubles en fourrure, valant $1.25 samedi nous les vendrons à 85c.

Chemises blanches pour hommes

La Cie S. Carsley ne fait que des chemises de toilette sur lesquelles vous pouvez compter d'un ajustement parfait et sans défaut à $1.00, $1.25, $1.50 et $1.75.

Casques en fourrure pour hommes

Valeurs sans pareilles en fait de casques en fourrure pour hommes ; casques en "seal", en loutre, en mouton de Perse et en castor convenables pour cadeaux de Noël.

Casques en mouton de Perse noir, forme de coin, fourrure très frisée et choisie pour hommes, $4.00 à $8.25.

Casques en phoque de la mer Baltique, forme de coin, aussi durables que ceux en phoque de la mer du sud, très bien finis et doublés de satin, depuis $2.85.

LA CIE S. CARSLEY, Limitée.

Robes de toilette pour messieurs

Les robes de toilette pour cadeaux de Noël sont en grande faveur ; nous en avons un grand assortiment à votre choix, dans les patrons les plus nouveaux, de $5.75 à $28.

Mouchoirs de Soie

Mouchoirs en forte soie de Chine, en paquets de 10 mouchoirs tels qu'importés, riche qualité en soie. $3.15 le paquet de 10.

LA CIE S. CARSLEY, Limitée.

Pardessus Couvertes pour Petits Garçons

Ligne spéciale de pardessus couvertes pour petits garçons ; ces pardessus ont été faits pour le commerce de Noël, ils sont en drap couvertes tout laine, grand collet de tempête, doublés de twend tout laine, coutures rouges tuyautées, $4.35.

Reefers en Nap pour Petits Garçons

Reefers en Nap, doublés de tweed, avec boutons en cuivre sous forme d'ancre, depuis $2.10.

Reefers en Nap, pesant, doublés de tweed, spécialement bien finis $3.45.

Ulsters pour Petits Garçons

Ulsters en frise grise, grand collet de tempête, doublure chaude pour petits garçons, $3.35.

Ulsters en Nap, doublure de fantaisie, grand collet de tempête pour petits garçons, $3.35.

LISTE D'EPICERIES UTILES

50 boîtes de nouveaux bonbons à l'écorce de citron et d'orange, la meilleure qualité, valant 20c la livre, samedi 2 livres pour 25c.

200 livres de belle qualité de bonbons mêlés à la crème, valant 40c la livre, samedi 19c la livre.

30 caisses de pruneaux lombardes, empaquetées en 1896, dans des boîtes en fer blanc de trois livres, valant 35c, samedi 17½c la livre.

100 boîtes de pommes séchées, empaquetées en 1896, nouvelles marchandises, valant 7c, samedi 5c la livre.

50 boîtes de magnifiques prunes extra de la Nouvelle Californie, valant 10c, samedi 3 livres pour 25c.

25 boîtes de pêches séchées, de la Nouvelle-Californie, mises en boîtes en 1896, valant 20c lb, samedi 2 lbs pour 25c.

LA CIE S. CARSLEY LIMITEE

Nos 1765 à 1783 rue Notre-Dame. - Montréal

The Lake Harold Gold Mines Co., Ltd

PAS DE RESPONSABILITE PERSONNELLE

Capital Autorisé 1,000,000 de Parts de $1.00 chacune

DIRECTEURS

ROBT. DAVIES, Toronto, Président de la Dominion Brewery Co.
C. W. SPENCER, Montréal, surintendant général de la division Est du C. P. R.
W. H. PLUMMER, Sault Ste Marie, marchand.
F.E. GIBBS, Port Arthur, inspecteur de grain du Dominion.
CHAS. RITCHIE, C. R., Toronto.
JOCELYN COTTERILL, Londres, Ang.
W. H. LAIRD, New-York.
J. G KING, Port Arthur, garde-magasin.

BUREAU DE TRANSFERT DE STOCK—Toronto General Trusts Co., Toronto.
PROCUREURS—MM. Blake, Lash & Cassels, Toronto.
COURTIERS—MM. Aemilius Jarvis & Co., Toronto.

DISPOSITION DES PARTS

	Parts.
Aux propriétaires actuels de mines pour site, matériel, machinerie, option, droits, etc...	300,000
Maintenant offertes au public à 15c dans la piastre	300,000
Non émises	400,000
	1,000,000

SITE

No 219 X et le choix sur les sites adjacents. No 221 x AL. 192-3 dans le district de Rainy River, Algoma, Ontario.

DEVELOPPEMENT

On a fait 422 pieds de creusage et d'approfondissement en cet endroit et on a dépensé $32,000 pour le développement, les machines, le matériel, etc., ce qui a complètement éprouvé la propriété. On a construit une machine à broyer à cinq pilons et on en a acheté une autre à cinq pilons et elle sera expédiée de Port Arthur aussitôt que l'hiver sera arrivé.

LINGOT

On a sorti de cette mine $6,935.54 de lingots du minerai de développement seulement.

STOCK RESERVE

Les parts données aux propriétaires actuels en achat de la propriété ont été mises en commun et déposées chez un fidei-commissaire et ne peuvent pas être vendues en concurrence ou au dessous du prix auquel le stock actuel est offert—15c.

Les parts non émises ne peuvent pas être émises, excepté par autorité des actionnaires, à une assemblée convoquée pour cette fin.

PRINCIPAUX TRAITS CARACTERISTIQUES

1—C'est une mine qui promet beaucoup.
2—Ses directeurs sont des personnes bien connues, dont deux seulement—MM. Gibbs et Laird—ont été choisis parmi les propriétaires actuels.
3—L'incorporation est sous les lois d'Ontario, et les parts vendues à escompte sont exemptes de cotisations.
4—Demande sera faite pour que les parts de la Compagnie soient mises sur les listes de la Bourse de Toronto aussitôt que cette émission de stock aura été entièrement souscrite.
5—Les parts des propriétaires actuels ont été mises en commun et ne peuvent plus revenir sur le marché. Les livres de souscription seront ouverts, lundi, le 14 de décembre, pour 300,000 parts à 15c dans la piastre, au bureau de AEMILIUS JARVIS & CO., Toronto.

Ayant été nommés Agents pour des souscriptions, nous nous ferons un plaisir de fournir, sur demande, un prospectus qui contient le rapport de la mine et les renseignements complets, ou nous serons heureux de venir donner une explication personnelle, si on le désire.

GERSHOM de SOLA, 3 rue St-Sacrement, Montréal.

4 5 7 9 11

Les Sacrifices De la Femme

En temps humides, elle sacrifie le confort à la belle apparence, en portant des vêtements que la pluie pénètre facilement, qui deviennent pesants et perdent leur forme, ou bien elle porte des vêtements qui la conservent sèchement, mais qui nuisent à sa bonne mine. Elle évitera tous ces sacrifices en portant des robes faites de

CRAVANETTE...

La marchandise sèche pour les temps humides . . .

CRAVANETTE—C'est une étoffe légère, poreuse, élastique—en pesanteurs convenables pour le printemps et l'été—couleurs à la mode, à l'épreuve de la pluie et de la poussière—justement ce qu'il faut pour les femmes—six nuances, bleu marin, myrte, brun, gris, castor et noir.

(7)

Le Meilleur... Est le moins Cher.

Et ce qu'il y a de mieux en fait de

Jambons, Saucisses, Lard et Bacon,

Ne peut être obtenu à Montréal que sous le nom de

"THISTLE BRAND"

Les marchandises sont reconnues pour leurs bonnes qualités, et sont devenues les favorites des ménagères de Montréal. Vous en servez-vous ? Si non, vous manquez un régal rare. Voyez à ce que, dans votre prochaine commande d'épiceries, soient compris des Saucisses, Jambons ou Bacon de HARPER.

Salaison et Bureaux : No 18 Rue St-Philippe.
Succursales : Nos 24 et 25 Marché St-Laurent.

JAMES HARPER,

2 88—vs—n Propriétaire.

Essai de la Vue fait soigneusement.

HEARN-HARRISON
Opticiens.
1640 et 1642, Notre-Dame. 185—s

LE CORSET

No. 210 — $1.00.
" 235— 1.25.
" Z. Z.— 1.50.
(3)

PATENTES

Obtenues promptement. Marques de commerce enregistrées. Nous garantissons de réussir ou de remettre l'argent payé pour nos services. Spécialités : Demandes rejetées entre les mains d'autres agents. Ecrivez-nous pour informations. Téléphone Bell 2298.

DARION & LABEAUE, Experts.
1020 185 rue St-Jacques, Montréal

Ligne Franco-Belge du Canada

SERVICE D'ETE

Voyages directs entre Anvers et Boulogne et Montréal

D'Anvers	De Montréal.
9 sept. . .SS. GRETA HOLME. . . .6 oct.	
3 oct. . .SS. LOUGRIGG HOLME . .28 oct.	
18 oct. . .SS. FOREST HOLME . .10 nov.	

Devant être suivis par d'autres navires à tous les quinze jours.

Le vaisseau part de Boulogne deux jours après la date de faire voile d'Anvers.

Connaissements d'un port à l'autre émis de tous les endroits du Canada.

Pour fret et autres renseignements, s'adresser à J. FATIO and CO., quai Van Dyck, Anvers.

Chemin de Fer du Nord, Boulogne.
HAROLD KENNEDY, Québec.
McLEAN, KENNEDY and CO, Edifice Board of Trade, Montréal. 281—n

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Les trains quitteront la gare Bonaventure :

(Note) * signifie circule tous les jours. Tous les autres trains circulent tous les jours, excepté le dimanche.)

9.10 a.m., *4.55 p.m., pour Valleyfield, Ottawa et toutes les stations sur les chemins de fer C. A. et O. A. et P. S. (Se rend à Valleyfield, les jours de semaine seulement.

*9.15 a.m. *8.00 p.m., 10.25 p.m. pour Toronto, Hamilton, Chutes Niagara, Détroit, Chicago, etc.

1.20 p.m. (mixte)—Pour Brockville.

1.45 p.m.—Pour Vaudreuil. (samedis seulement.)

5.15 p.m.—Pour Cornwall.

7.00 a.m.—Pour Hemmingford, Huntingdon et Massena Springs.

4.30 p.m.—Pour Hemmingford, Huntingdon et Fort Covington.

8.00 a.m. (mixte)—Pour Island Pond.

8.00 a.m.—Pour Sherbrooke, Island Pond, Portland, Old Orchard, Québec et les Provinces Maritimes.

*11.00 p.m.—Pour Sherbrooke et Portland, tous les jours et Québec tous les jours excepté le dimanche.

12.00 (midi)—Pour St Jean, tous les jours excepté les samedis et dimanches.

1.25 p.m.—Pour St Jean (les samedis seulement.)

4.00 p.m.—Pour Sherbrooke, Island Pond, Pointe Lévis et tous les endroits sur le chemin de fer D. C.

4.45 p.m.—Pour St Jean, Rouses Point, aussi Waterloo via St Lambert et le chemin de fer M. P. et B.

8.00 a.m., 5.30 p.m.—Pour Sorel via St Lambert.

5.30 p.m.—Pour St Hyacinthe, aussi St Césaire via St Lambert.

9.00 a.m., *7.10 p.m., *8.25 p.m.—Pour Boston et New York via C.V.R.

9.10 a.m., *7.00 p.m.—Pour New York via D. & H.

Pour changements dans le service suburbain, consultez le nouvel horaire suburbain.

Bureau des Billets de la ville : 143 rue St Jacques et à la gare Bonaventure.

PACIFIQUE CANADIEN

Trains locaux pour Lachute

Après samedi, 5 décembre, les trains locaux pour Lachute, laissant Montréal à 6.25 heures p.m., et arrivant à Montréal à 8.50 heures a.m., seront discontinués.

Service de Westmount

Un bureau pour la vente des billets a été ouvert et tous les trains locaux arrêtent maintenant à Westmount et les trains express directs arrêteront pour prendre ou laisser les voyageurs, venant de et allant à Sherbrooke, Newport, Ottawa, Toronto et les endroits au delà.

Bureau des billets de la ville et du Télégraphe, 129 rue St Jacques, (voisin du bureau de poste.)

ST LAWRENCE & ADIRONDACK R. R.

Prix du passage pour New-York

$2 DE MOINS

que par n'importe quelle autre ligne.

Les convois quittent la gare Windsor à

8.15 a.m., (Excepté le dimanche) — Express de jour pour New-York, arrêtant à Châteauguay, à Beauharnois, Valleyfield, Huntingdon, Malone et les principaux endroits du Sud.

5. à p.m., (Tous les jours) — Express de nuit pour New-York, arrêtant à Châteauguay, Beauharnois, Valle

PARLEMENT PROVINCIAL

Québec, 4 — L'hon. M. Hackett a présenté hier, à la séance de l'après-midi, une loi amendant la loi concernant les cours de commissaires.

M. Parizeau présente une loi amendant le code municipal.

L'hon. M. Nantel présente une loi amendant la loi relative aux pêcheries.

INTERPELLATIONS

En réponse à M. Déchêne, l'hon. M. Beaubien dit qu'il n'y a pas de convention spéciale à propos de l'école ménagère de Roberval. Les cours d'économie domestique sont ouverts à toutes les élèves du couvent des Ursulines de Roberval qui veulent les suivre, et il a à la disposition des élèves de l'école ménagère, depuis juillet dernier, trois bourses et un tiers de $60 chacune provenant d'une allocation de $200 payée antérieurement à cette date, et depuis trois ans, pour aider à la construction de bâtiments de ferme, et il est convenu qu'au fur et à mesure que certains octrois spéciaux, accordés à cette école seront éteints, des bourses pour un égal montant seront mises à la disposition des élèves par fractions de $60 jusqu'à concurrence de $1,300.

En réponse à M. Gladu, l'hon. M. Atwater dit que le gouvernement n'a pas fait d'emprunt temporaire depuis le 30 juin 1896.

En réponse à M. Gladu, l'hon. M. Atwater dit que depuis le 30 juin 1890 le gouvernement a touché $1,124,200 de l'emprunt de $3,220,000 autorisé par l'acte 59 Vict., chap. 3 et que tous les bons de cet emprunt ont été émis et payés.

En réponse à M. Magnan, l'hon. M. Beaubien dit que la question d'augmenter la subvention aux cercles agricoles est à l'étude.

M. Gladu demande les documents relatifs aux annonces dans les journaux de ventes d'immeubles saisis.

Le député de Yamaska se plaint que les annonces de ce genre sont publiées dans trop de journaux, la loi n'exige pas que les annonces soient publiées dans plus d'un journal et il ne voit pas que la publication des annonces dans plusieurs journaux ait un autre but que d'encourager la presse ministérielle.

M. Stephens profite de l'occasion pour se plaindre de l'administration de la justice dans cette province.

M. Beauchamp partage la même idée qu'il appuie sur une opinion émise par le "Pionnier", de Sherbrooke, opinion qu'il partage entièrement. Il exprime l'espoir que le gouvernement profitera de la refonte du code de procédure pour diminuer ces frais qui sont exhorbitants.

L'honorable M. Pelletier dit que le tarif des avocats tel que rédigé actuellement ne peut être toléré, certains frais sont intolérables. Par exemple, il en coûte plus cher pour aller en cour d'Appel que pour aller en cour Suprême. Quant à la refonte du code de procédure civile, il croit qu'elle diminuera considérablement les frais de justice et que sous ce rapport elle donnera satisfaction au député des Deux-Montagnes.

La publication des annonces dont on se plaint n'a pas été permise dans les journaux de partis, comme l'opposition a voulu le faire croire, mais dans les journaux de commerce. Cela s'est fait sous son prédécesseur et la permission donnée a dû être faite sur quelque demande produite au département. Il n'en rejette pas la responsabilité cependant. Au mois d'août dernier, ayant reçu une demande de continuer l'autorisation, il a donné ordre à son député ministre de suivre la coutume du département, et voilà comment il se fait qu'il a donné la même autorisation que son prédécesseur. Depuis le jugement du juge Mathieu, cette permission de publier les annonces judiciaires dans plusieurs journaux, n'est accordée que sur demande écrite des intéressés.

M. Marchand voit dans cette autorisation une scandaleuse infraction à la loi dans le but de favoriser des journaux amis. La loi n'autorise la publication des annonces que dans 2 journaux seulement, et c'est une injustice grave de forcer les plaideurs à payer des frais additionnels d'annonces dans les journaux ; cela n'est guère en harmonie avec le programme d'économie du gouvernement actuel.

L'honorable M. Pelletier réplique que le gouvernement n'a pas payé un sou de ces annonces. Au contraire, les journaux publiant ces annonces ont été avertis que si les annonces n'étaient pas payées par les parties à la cause, le gouvernement ne leur paierait pas un sou. Ce point réglé reste celui des frais supportés par les intéressés. Chacun des intéressés qui a payé ces frais d'annonces pouvait se protéger en contestant le mémoire de frais, un seul a protesté et la cour lui a donné gain de cause. Il n'y a eu en tout cela aucun désir défavoritisme, puisque ces annonces n'ont été publiées que dans les journaux purement commerciaux. On s'est si peu plaint, que depuis la décision qui a restreint la publication de ces annonces, j'ai reçu de nombreuses lettre me disant que l'ancien état de choses était préférable.

M. Cooke, M. Panneton et M. Gladu continuent le débat.

L'hon. M. Flynn dit que c'est la première fois qu'il entend parler de cette affaire et il n'en connait rien autre chose que ce qu'il a appris par la discussion. Il ne croit pas, cependant que la chose soit aussi grave que l'opposition cherche à le faire croire, car l'autorisation ou permission dont on se plaint a été donnée par l'hon. M. Casgrain qui était alors procureur général et tout le monde sait avec quel soin il conduisait les affaires de son département. Il espère que l'opposition suivant ses antécédants, fera de cette question d'objet d'une motion de nonconfiance et le gouvernement justifiera sa position.

M. Marchand répond qu'il y aura une motion de non confiance à ce sujet.

L'hon. M. Pelletier déclare que puisque l'opposition veut créer une tempête avec cette affaire, il prend toute la responsabilité de l'action de son prédécesseur et qu'il saura la défendre quand l'opposition sera disposée à renouveler son attaque.

Un message du Conseil Législatif annonce que le Conseil a adopté le projet de loi abolissant les taxes sur les mutations de propriété.

Le projet de loi de l'hon. M. Marchand abolissant la continuation de communauté et créant l'usufruit en certains cas, est adopté en comité général.

La séance du soir était sous la présidence de M. Chicoyne, député de Wolfe, en remplacement de l'hon. M. Leblanc, invité à dîner à Spencer Wood en compagnie des juges de la cour d'appel.

Le bill concernant la corporation du village de Verdun, tel qu'amendé par le comité des bills privés, a été adopté, puis la Chambre s'est formé en comité général, et a adopté les lois autorisant les emdies de la paroisse de St-Jérôme à faire un emprunt.

L'hon. M. Flynn propose alors que la Chambre se forme n comité des subsides, sur le crédit de $25,000 pour les chemins de colonisation.

M. Déchêne se lève et déclare que certaines sommes accordées aux comtés amis du gouvernement sont trop considérables.

L'hon. M. Beaubien répond que l'argent est dépensé dans les comtés où la colonisation est la plus rapide et où les besoins se font le plus sentir.

MM. Cook et Lemieux combattent vigoureusement le gouvernement quant à ce qui regarde la répartition de ces sommes.

M. Flynn démontre que le gouvernement a agi purement dans l'intérêt de la colonisation. Il défie l'opposition de citer un seul cas où l'on ait dépensé un sou qui ne soit dans l'intérêt de la colonisation. Cette accusation est la même qui a été portée contre tous les gouvernements depuis la Confédération. Les députés de l'opposition se plaignent qu'ils ne reçoivent pas assez et les amis du gouvernement répondent : Chacun son tour. Le gouvernement s'est efforcé de faire mieux qu'auparavant sous ce rapport et il a donné de l'argent et même de fortes sommes aux comtés qui lui ont envoyé ici des adversaires. L'argent n'a pas été gaspillé. Le fait que cette dépense d'argent a eu lieu durant les élections fédérales ne prouve rien. Les mois de juin et juillet sont l'époque des travaux de colonisation, est-ce notre faute si les élections fédérales ont été fixées au mois de juin ?

M. Girard, de Rouville, puis le Dr Cartier prennent part au débat, et M. Bouffard, député de Montmorency, clos la discussion en reprochant à l'opposition sa tactique déloyale qui consiste à ne parler que pour la galerie et à faire perdre ainsi un temps précieux à la Chambre.

Le crédit est enfin voté, ainsi que plusieurs autres concernant l'éducation.

La Chambre s'est ajournée à 11 heures.

NOTES

Le bill de la ville de Montréal sera discuté au comité des bills privés, jeudi, le 10 courant.

Le discours sur le budget sera probablement prononcé mercredi prochain.

Au comité des bills privés, hier, on a discuté le bill relatif à la succession de feu John Molson.

Au moment où le bill amendant les actes concernant la ville de Québec a été présenté, hier, une nombreuse délégation de citoyens s'est présentée devant le comité pour protester contre l'érection d'un parc public à St-Roch. Les délégués prétendirent que le fardeau de leurs taxes était assez lourd sans qu'on leur en impose de nouveau.

Le comité, après avoir entendu les représentants des deux côtés, a discuté ce projet à huis clos. Quelques minutes après on apprenait que la clause était rejetée.

CORNWALL STORMONT

Les conservateurs à l'œuvre

Grande assemblée hier soir

Cornwall, 4 — Les conservateurs ont commencé, hier soir, la campagne, en vue de la prochaine élection, en tenant une grande assemblée à l'hôtel de ville. La salle était bondée. Les orateurs furent : l'hon. Geo. E. Foster, sir Adolphe Caron, le major McLennan, M. P., et le candidat du parti, M. James Leitch, C. R.

Celui-ci a parlé le premier, appuyant vigoureusement la politique nationale et désapprouvant le règlement de la question des écoles effectué par M. Laurier, qui, dit-il, ne rend pas à la minorité catholique du Manitoba, les droits que leur garantissait la constitution.

Le major McLennan appui ensuite les remarques de M. Leitch en faveur de la protection. Les libéraux, dit-il, donnent comme argument contre le tarif protecteur, le fait que nombre de nos compatriotes émigrent aux Etats-Unis, mais il faut remarquer qu'ils s'en vont dans les centres manufacturiers. Si nous avions encore plus de ces établissements industriels qui ont surgi, sous le régime de la politique nationale, jamais on aurait senti le besoin d'aller ailleurs gagner sa vie.

Sir Adolphe Caron se prononce fortement en faveur du maintien de la constitution et il dit que la brèche faite aux droits et privilèges des catholiques du Manitoba par le règlement de la question des écoles, met en danger les droits des minorités dans les autres provinces. Il condamne l'arrangement effectué par MM. Tarte et Greenway, appuyant surtout sur le fait que la principale partie intéressée, la minorité catholique, n'a pas été consultée.

L'hon. M. Foster s'est attaché surtout à la question financière. Il reproche aux libéraux leur inconséquence. Après avoir combattu la politique nationale pendant 18 ans, ils ont nommé une commission d'enquête pour trouver le meilleur système de protection, voyant que la théorie du libre-échange, n'est qu'une utopie. Il n'aurait rien à redire du règlement de la question des écoles, si il satisfaisait la minorité du Manitoba ; mais cet arrangement est une brèche à la constitution, un mauvais précédent qui pourrait bien avoir pour résultat de nouveaux empiètements sur les droits des minorités dans les autres provinces.

Après les acclamations d'usage en l'honneur de la reine et du candidat, l'assemblée s'est dissoute.

CLUB LAURIER

Les libéraux de Toronto-Ouest s'organisent

Toronto, 4—Les libéraux de l'ouest de cette ville ont résolu de fonder, un nouveau club qui portera le nom de " Club Laurier." Le comité exécutif de cette association s'est assemblé hier soir pour choisir le lieu des réunions, qui auront lieu au cours de l'hiver. Il a été décidé que le club aura des séances hebdomadaires, tous les vendredis, à 8 heures, à partir de demain, à l'angle des rues Brunswick et College.

L'exécutif du club se compose comme suit :

Président honoraire, l'honorable Wilfrid Laurier ; président, Richard Donald ; vice président, J. D. Allan ; comité exécutif du président, MM. J. H. Denton, Charles March et J. G. Jardine ; trésorier, Thomas Mulvey, C. R. ; secrétaire archiviste, Howard H. Shaver ; comité, MM. Evans, Flynn, Robert Byrn, D. Urquhart, George C. Campbell, Dr McKeown, W.E. Rainey; secrétaire, Dr D. Albert Rose.

LA FIEVRE DE L'OR

Toronto, 4 — M. C. A. Macdonald, éleveur de chevaux de Calgarry, est de passage ici. Il dit que les affaires sont très maigres, à Calgary. La fièvre de l'or s'est abattue d'une façon terrible sur cette petite ville. Il y a un an, il y avait là une population de 5,000 âmes. "—Je ne crois pas qu'il y en ait maintenant la moitié de ce nombre, dit-il. Presque tout le monde a été pris de la fièvre de l'or et ceux qui ont pu se procurer de l'argent d'une façon ou d'une autre, sont partis pour Rossland."

LES CANADIENS DES ETATS-UNIS

MASSACHUSETTS

HOLYOKE. — Candidats canadiens aux élections du 8 courant :

Trésorier de la cité, Pierre Bonvouloir, papier de nomination des citoyens démocratique, républicain.

Echevins "at large" pour deux ans, Joseph Beaudry, rue Summer, papier de nomination démocratique indépendant.

Daniel Proulx, républicain.

Geo. A. Savoy, républicain.

Echevins "at large" pour un an, Salime J. Benoit, démocrate indépendant.

Echevin, quartier 2, Fred Gervais, démocrate.

Commissaire d'écoles, quartier 2, Odilon Z. E. Charest.

WILLIAMANSETT. — Les Canadiens-français de Willimansett et de Fairview viennent d'organiser un club. Une assemblée des plus enthousiastes a eu lieu lundi dernier chez Aug. M. Samuel Beaulieu, à cet effet. Plus de 40 voteurs Canadiens en feront parti. Le club est politique et social.

CHICOPEE FALLS. — Le club Lafayette a eu une assemblée dimanche dernier, dans sa salle ; où l'on a discuté les questions politiques du jour. Au nombre des orateurs on a remarqué M. Wilfrid St Amour, président du club, M. Léon Petit, jr., conseiller, M. J. Lamoureux, J. B. Dufaut, D. Béliveau et autres. Le club s'est engagé à supporter le ticket républicain de la ville.

AMESBURY. — Les parents de Joseph Albert, qui a disparu de cette ville il y a vingt ans, sont arrivés de Minneapolis. Un individu répondant au signalement d'Albert, a été trouvé assassiné à Oldtown, Me., en février dernier.

CHICOPEE. — Le club de naturalisation de Chicopee à l'assemblée de la semaine dernière, a votée d'ouvrir une école du soir. Un comité composé du Dr F. X. Deroin, John Goyette, W. Charpentier, A. Nantais et F. Caron est chargé d'organiser cette école. Bel exemple qui mérite certainement d'être suivi dans d'autres centres pour l'avancement de nos compatriotes. Nous félicitons nos compatriotes de leur démarche.

—Mme Mary de Gray qui est tombée d'un escalier ces jours derniers est morte de ses blessures. Elle était veuve et âgée de 40 ans.

Les funérailles ont eu lieu à l'église St Joachim, lundi dernier. Le rév. A. Delphos officiait. L'enterrement a eu lieu au cimetière du Calvaire.

WORCESTER. — Dimanche soir, à la salle de St Jean, rue Winter, Mlle Marie Laurius, la prima donna de la troupe Waite, chantera au profit des pauvres de la paroisse St Jean.

Monsignor Griffin donnera une conférence sur ses impressions de voyage en Europe.

—Mme Clara B. Duval, du No 5, ruelle Morton, est disparue depuis mercredi matin. Mme Duval est âgée de 35 ans, brune, yeux et cheveux noirs, et mesure 5 pieds 3 pouces. Elle était vêtue de noir et portait un chapeau "Sailor".

—Parmi les élèves de M. Truda, qui ont pris part au concert, à la salle du Board of Trade, on remarquait Mlle Rose Marois, Mlle Rose Rocheleau, MM. Régis Cloutier, Adimour Labonté et Philippe Nault.

—Malgré le vent et le froid, les socialistes ont tenu une assemblée publique en plein air, mercredi soir, au carré Vernon. A. W. Barr et T. P. Abbott ont parlé.

—La Société St Jean-Baptiste a nommé les Messieurs suivants, comme candidats : Présidents, A. T. Lamoureux, Pierre Hébert, Geo. Huot, Jos. Grenier ; 1ers vices-présidents, Jos. Lavigne, Nap. Guertin, W. F. Grenier, Louis Dumouchel ; 2mes vices président, Ed. Choquette ; 1er secrétaire financier, Godfroy Labonté ; 2e secrétaire financier, Louis Gagnon ; secrétaire correspondant, Jos. Simard ; trésorier, Lévi Beaulieu ; collecteur, Geo. Charron ; 2e collecteur, J. B. Pion ; huissier, Jos. Lavigne.

—On essaiera sous peu de fonder une société parmi les Canadiens, pour bâtir une maison de club, au lac Quinsigamond. Plusieurs personnes sont prêtes à acheter des parts. Il y aura une assemblée du comité ces jours-ci.

—Le prof. Dubec et ses chiens sont les principaux acteurs du bazar de cette semaine.

Les Renards ont fait les frais de la soirée, le 1er courant. Voici le programme : Chanson, Mlle Mannie Lemay, accompagnée sur piano par Mlle Nellie McDermott. — Indian Club, Ernest Gagnon ; tours de bâton, Wm Archambault ; solo de piano, J. B. Gagnon ; Chanson, Etienne Lambert. M. J. B. Gagnon, accompagnateur.

Rsultat du concours des dames :— Mme J. P. Tétrault, 718 ; Mme Nap. Dubois, 979 ; Mme W. Lucier, 342 ; Mme D. Léveillé, 1,000.

Concours des jeunes filles, Mlle Lucy Doyle, 362 ; Mlle Elise Bourgeois, 510 ; Mlle Stella Arsenault, 444.

Concours des demoiselles : — Mlle Amanda Pruneau, 1258 ; Mlle Cordélia Labrie, 1540 ; Mlle Anna Charter, 300 ; Mlle Corinne Fraser, 1552.

—Quatre candidas ont été invités, mardi soir, à la cour Papineau, des Forestiers d'Amérique.

La cour compte 500 membres et est la plus riche du pays, ayant $10,000 en banque.

—M. Geo. Rodier a subi une nouvelle opération et l'on croit qu'il en reviendra.

—Les frères Rédemptoristes prêchent une retraite à l'église St Etienne.

—Le choeur de chant de Notre-Dame a commencé mardi soir à exercer la messe de Noël.

NEW BEDFORD. — Les Canadiens ont certainement fait un grand pas dans la politique, cette année, et malgré que nous ayons à regreter la défaite du Dr Normandin, comme échevin, nous avons fait mieux et beaucoup mieux que par les années passées.

Il ne faut perdre de vue que M. Hough, contre lequel le docteur Normandin avait à lutter, était sans contredit le candidat le plus fort du parti Parker.

La chose est clairement prouvée, M. Hough ayant recueilli autant de votes que M. Parker lui-même ; c'est un grand honneur pour ce monsieur et c'est aussi un honneur pour le candidat canadien d'avoir eu à lutter contre un homme aussi fort et de l'avoir suivi d'assez près.

Nous ne croyons faire aucune exagération en disant que M. Ashley doit une partie de sa victoire aux Canadiens qui se sont déclarés, pour les quatre cinquièmes, en sa faveur.

En 1895 le vote canadien a été presque au complet en faveur de M. Parker, ce qui explique la majorité que ce dernier a prise alors dans le quartier 1 et qui s'est transformée en une minorité d'au-delà de 300 cette année.

M. Joseph Magnant a été élu conseiller avec une bien belle majorité, un seul conseiller a reçu plus de votes que lui dans ce quartier.

Il est plus que probable que si M. Magnant s'était présenté sur le ticket Parker il serait aujourd'hui sur le carreau, vu la majorité écrasante que M. Ashley a remportée dans ce quartier.

La majorité du prochain conseil de ville sera en opposition avec le maire. M. Magnant a un magnifique champ devant lui et nous espérons qu'il saura faire sa marque au conseil.

Un autre Canadien qu'il nous fait plaisir de voir arriver au succès est M. le Dr J. C. Pothier, comme commissaire d'écoles pour le quartier 6. Ce monsieur aura lui aussi certainement l'occasion de se rendre utile à ses concitoyens en travaillant pour le plus grand intérêt de l'éducation de la jeunesse.

FALL RIVER. — Une nouvelle société de secours mutuels a été fondée il y a quelques mois au village Flint. Pendant les temps durs l'été dernier elle n'a pas été en opération, mais maintenant que les affaires sont meilleures on l'a remise sur pied. Elle compte environ une trentaine de membres. Ses commencements sont humbles comme l'ont été ceux de toutes nos autres sociétés de secours mutuels, mais elle sera peut-être, un jour, appelée à jouer un rôle important dans notre colonie.

Elle se nomme société Jacques-Cartier et est calquée sur le plan de nos autres sociétés de secours mutuels, avec seulement une légère différence dans le système des contributions, bénéfices et secours.

Le prix d'admission est de 50 cents et la contribution varie de 30 cents à $1 par mois. Pour maladie ceux qui paient 30 cents reçoivent $3 pendant un certain nombre de semaines et ceux qui paient plus reçoivent en proportion de leur contribution jusqu'à $1 pour ceux qui paient $1. A la mort d'un membre chacun de ses collègues paie 50 cents pour les héritiers du défunt.

Les officiers de la nouvelle société sont :

Président, M. Ladéroté ; vice-président, Pierre Fortier ; secrétaire, Romuald Morin ; trésorier, Joseph Morin; secrétaire-correspondant, Wilfrid Lachance ; commissaire-ordonnateur, Magloire Tanguay.

La société se réunira dimanche au No 270 rue Barnes et dans quelque temps d'ici louera une salle pour ses assemblées.

LYNN — Un triduum pour les jeunes filles commencera dimanche prochain, à l'église St Jean-Baptiste, pour se terminer mardi, jour de l'Immaculée Conception. A cette occasion, il y aura réception des nouvelles congréganistes des Enfants de Marie, mardi soir, à 7.30 heures. Cette célébration aura un caractère plus grandiose, peut-être, que par les années passées. Le chant sera rendu par un choeur de jeunes filles qui ont été dirigées par M. J. O. D. de Bondy. Le révérend J. B. Parent, toujours zélé pour le bien de sa congrégation, porte un intérêt tout particulier à la jeunesse.

—La question des licences revient encore sur le tapis. Dans quelques jours nous serons appelés a voter encore une fois sur ce sujet.

—Le jour de la Thanksgiving, la société St Jean-Baptiste a tenu salle ouverte après la messe, à laquelle les membres ont assisté en corps. Les RR. PP. Grenier, de Waltham ; Parent, de cette ville, ainsi que MM. H. Brodeur, président de la société, J. O. D. de Bondy, Ed. Picher et Félicien Bourque, ont adressé la parole à l'assemblée.

WATERBURY — Dimanche prochain aura lieu, au Music Hall, salle de l'Institut Canadien, un grand concert sacré, donné par des amateurs de cette ville. Ce sera la première fois que notre public canadien entendra les artistes distingués qui y prendront part.

RHODE ISLAND

WOONSOCKET — Dame Rumeur nous apprend l'union prochaine de M. Z. Chennette, reporter au "Progrès", de Woonsocket, avec Mlle Armanda Pruneault, de Worcester, Mass.

—M. E. Brault, notre correspondant de Woonsocket, a reçu du Cercle Molière, de Worcester, une invitation à prendre part à une soirée que ce cercle donnera, jeudi, le 31 décembre, à la salle Ste Famille.

NEW-HAMPSHIRE

MANCHESTER. — Le Club Gaieté, comme il avait été annoncé, a fait la partie de whist chez Mlle Blanche Leblanc, mardi. Le chant, la musique, ont apporté quelque diversion au jeu de carte. Le premier prix, consistant en une paire de ciseaux en argent, a été gagné par Mlle Marie-Jeanne Perreault; le second, un joli plateau, par Mlle Corona Maurault, et le prix de consolation, un service à thé, par Mlle Poméla Maurault.

La prochaine réunion de ce genre aura lieu chez Mlle Olivine Collet, rue Auburn, le 12 courant.

—L'enfant de M. J. Lizotte, rue Winter, qui s'est broyé une épaule en tombant du haut d'une galerie de la résidence de ses parents est, croit-on, maintenant hors de danger. Les Drs Fugère et Stark ont été appelés à temps pour lui procurer les soins nécessaires.

—M. P. Brisebois s'est fait accidentellement broyer un pied, mardi après-midi, étant à son ouvrage sur le chemin du Boston and Maine. L'amputation a été jugée nécessaire, mais on espère que le blessé se remettra bientôt de ce fâcheux accident.

MAINE

BIDDEFORD. — Le procès de Louis Maurice, devait avoir lieu mercredi matin, en cour de police, et ceci avait eu pour but, d'attirer dans les salles de la cour un grand nombre de personnes. Mais leur attente a été déçue, car les procédures n'ont pas eu lieu, vu l'absence de l'avocat du comté, M. Emmons.

L'avocat de l'accusé a attendu un certain temps, mais on est venu l'avertir la cour que M. Emmons était retenu à Alfred et qu'il ne pourrait comparaître.

Le juge a alors remis le procès à vendredi le 4 décembre.

MM. J. B. Morin et Jos. Ménard, se sont aussi rendus à la cour, afin de renouveler leur cautionnement.

ITALIENS MASSACRES

Par des Somalis

Rome, 4 — Le marquis de Venosti a confirmé aujourd'hui, à la chambre, la nouvelle du massacre du consul Cechi, des capitaines et de plusieurs officiers des navires de guerre "Voltornuna" et Staffetta, par les Somalis, à Magndoxo. I la ajouté qu'une centaine d'autres Italiens avaient été biessés et déclare que le gouvernement prendrait des mesures pour punir les coupables.

LES LICENCES DES BRASSEURS

Toronto, 4 — M. J. R. Cartwright, assistant procureur général, est de retour d'Angleterre, où il était allé représenter la province devant le comité judiciaire du Conseil Privé, dans une cause où il s'agissait de décider si la province avait le droit d'imposer aux brasseurs la nécessité de prendre des licences, tel que d'avait décidé la Cour d'Appel, renversant ainsi le jugement bien connu dans la cause de la Reine vs Severn. La question fut soumise au Conseil Privé par les brasseurs et les distillateurs, qui étaient représentés par l'honnorable M. Edward Blake, M. P., pendant que MM. R. B. Haldane, de Londres, Ang., et Cartwright, représentaient la province. M. Cartwright a confiance que la province obtiendra gain de cause.

UN CYCLONE AUX ANTILLES

Dommages considérables

Un grand nombre de pertes de vies

Kingston, Jamaïque, 4 — Des dépêches reçues ici hier annoncent qu'un cyclone désastreux est passé sur les îles du Vent, et sur les îles Sous le Vent. Le vent soufflait avec une violence terrible et était accompagné d'une très forte pluie. Les nombreux ruisseaux, sur les flancs des montagnes des diverses îles ont bientôt été transformés en torrents qui se sont précipités dans les vallées, emportant tout devant eux. On sait que les pertes de vie sont grandes, mais il est encore impossible de dire combien de personnes ont péri, et il s'écoulera probablement plusieurs jours avant qu'un chiffre approximatif puisse être donné, car les rapports des petites îles éloignées seront difficiles à obtenir.

D'après les informations, l'île St Vincent, l'une du groupe des îles du Vent et l'île de Montserrat, l'une du groupe des îles Sous le Vent, ont beaucoup souffert. Un certain nombre de plantations de cannes à sucre, de coton et de café ont été inondées et en quelques endroits, les récoltes entières ont été arrachées et entraînées à la mer. Un bon nombre des personnes noyées sont des nègres qui demeuraient dans le voisinage des cours d'eau et qui n'ont pas été avertis de l'approche de l'inondation. Celle-ci a aussi causé des dommages immenses à la Trinidad et aux Barbades, mais autant qu'on sache, il n'y a pas eu de pertes de vie sur ces îles.

Londres, 4 — On a reçu au Colonial Office, une dépêche de Plymouth, capitale de Montserrat, annonçant que 56 personnes de cette ville avaient péri pendant l'orage.

L'INCENDIE D'OTTAWA

Dommages considérables

Les assurances

Ottawa, 4 — L'incendie de la rue Sparks, qui s'est déclaré à 1 heure, hier matin, n'a été contrôlé que dans l'après-midi, à 4 heures, et a causé des dommages énormes. Pendant longtemps, l'église méthodiste, l'hôtel Windsor, et les bâtisses du côté nord de la rue Sparks ont couru un grand danger, mais comme il ne faisait aucun vent, les efforts des pompiers ont réussi à empêcher les flammes de traverser la rue Sparks et la rue Metcalfe. La bâtisses de C. Ross et Cie a été détruite. Les flammes ont atteint l'église méthodiste à plusieurs reprises, mais, chaque fois, les pompiers les ont éteintes, et l'église n'a subi que de légers dommages.

Les pertes et les assurances sont réparties comme suit :

	Pertes.	Assurances.
C. Ross Co.	$175,000	$105,000
G. M. Holfbrook.	45,000	32,000
Masonic Hall	10,000	4,00
E. P. Hartney.	20,000	10,000
Macdonald Bros.	12,000	6,500
Mme Turner.	3,000	1,800
W. J. Kidd.	2,000	1,000
L. Jarvis.	2,500	400
Taylor McVeity.	2,000	.....
Watt et Pratt.	1,500	400
Dominion Church.	500	500
Butterworth and Co.	1,000	1,000
	$274,500	$176,500

Cet incendie est le plus considérable qui ait jamais eu lieu dans le centre commercial d'Ottawa, et doit servir d'avis au conseil que la ville d'Ottawa n'est plus un village et a besoin d'une protection plus efficace. Deux bonnes pompes à vapeur auraient sauvé les magasins de Holbrook et de Ross et exempté une perte de $225,000.

D'après les informations reçues, les compagnies d'assurances qui ont perdu dans cet incendie sont les suivantes :

London et Lancashire.	$20,500
Royal.	15,000
Commercial Union.	13,000
Scottish.	11,000
Aetna.	11,000
Western.	10,500
Northern.	10,000
Atlas.	7,800
Liverpool et London.	7,500
Queen's.	5,500
Union Assurance Society	5,500
Canadian.	5,500
British Association.	5,000
Hartford.	5,000
Caledonia.	2,000
Imperial.	2,000
Phoenix.	1,000
Autres compagnies.	24,500

LE BILL DE LA CITE A QUEBEC

Québec, 4 — Il est maintenant décidé que le bill pour amender la charte de la ville de Montréal viendra, le 10, jeudi prochain, devant le comité des bills privés, à la Chambre de Québec. Tous les autres bills relatifs à Montréal seront probablement étudiés en comité, ce jour-là.

A. Leflar.

POUMONS MALADES

Guéris par l'usage du

Pectoral-Cerise d'AYER

"J'avais contracté un fort rhume qui se porta aux poumons. Je consultai un docteur qui trouva, en examinant mes poumons, que la partie supérieure gauche était fortement affectée. Il me donna de la médecine, mais elle ne semblait me faire aucun bien et je résolus de fair l'essai du Pectoral-Cerise d'Ayer. Après en avoir pris quelques doses, je me trouval soulagé et avant d'avoir fini la bouteille, j'étais guéri."—A. LEFLAR, horloger, Ongeville, Ont.

Le Pectoral-Cerise d'Ayer

La plus haute Récompense à l'Exposition Colombienne.

Les Pilules d'Ayer guérissent l'indigestion.

LIQUIDATION ! LIQUIDATION !

Discontinuant le commerce de Chaussures, je vendrai à Grands Sacrifices tout mon stock. Aucune offre approchant le prix coutant n'est refusé.

Alfred Desmarais

1821 RUE STE-CATHERINE
248 RUE ST-LAURENT

Consultez-nous

Pour Chaussures d'Hommes.

Nous ne les vendons pas à moitié prix, vous avez trop d'esprit pour le croire, quand bien même nous vous le dirions et nous sommes trop franc pour le dire. La quantité de Chaussures d'Hommes que nous achetons et payons comptant nous permet de vendre à bien meilleur marché qu'ailleurs, parce qu'elles nous coutent moins cher et c'est vous qui en bénéficierez. Chaussures d'hommes, $1.25 à $3.50.

JUST. VANIER,

127 Rue St Laurent. Près Lagauchetière.

Claques Granby

Il n'est pas étonnant que les Claques, qui n'ont pas la même forme que la chaussure, ne soient pas confortables. Il est dispendieux d'employer d'habiles faiseurs de patrons, mais nos claques s'ajustent d'une manière satisfaisante. Nous ajoutons, chaque année, de nouveaux patrons, pour convenir à toutes les plus nouvelles formes de chaussures, et les CLAQUES GRANBY sont toujours dans les derniers goûts. Elles sont faites d'une manière consciencieuse de pur caoutchouc, minces, légères, élastiques, durables, contreforts et talons extra épais.

N'étirent pas les pieds. Elles s'ajustent à la Chaussure.

(3)—r—s

Votre Portrait Au Crayon Pour $1.00

Nous continuons à recevoir des commandes pour les portraits au crayon et nous garantissons le travail aussi parfait que par le passé. Profitez de cette prime avantageuse— Les bonnes choses durent peu et nombre de nos abonnés en ont déjà profité. Un portrait au crayon fera un joli Cadeau du Jour de l'An. "Rien ne sert de courir, il faut partir à point."

CONDITIONS :

10 coupons—$1.00 et une bonne photographie, $1.20 si vous demeurez en dehors de Montreal. Nous vous expedierons votre portrait au crayon, buste ¾—la photographie vous sera rendue intacte.

Adressez : Portraits,

LA PRESSE, Montréal.

Hop Bitters

UN

Remède, non pas un Breuvage

CONTIENT

Houblon, Buchu, Mandragore, Dent-de-lion, et les propriétés médicales les plus pures et les meilleures qu'on puisse obtenir.

GUERIT Toutes les Maladies d'Estomac, des Intestins, du Sang, du Foie, des Reins et des Organes Urinaires, Nervosité, Insomnie, surtout les Maladies des femmes.

$1,000 EN OR Seront payées si l'on nous mentionne une maladie qu'il ne guérira ou ne soulagera pas, ou si l'on trouve quelque chose d'impur ou de préjudiciable à la santé dans ce remède.

NE PRENEZ PAS DE SUBSTITUTS

HOP BITTERS, 685 Broadway, New-York

163—n

EMPLOI DEMANDE

CUISINIERE—Une femme demande place de seconde cuisinière pour elle-même et une place de fille de chambre pour sa fille ; elles désirent être ensemble dans une famille privée. S'adresser 976 ave Hôtel de Ville. 27—3

COUPEUR—Un coupeur dans n'importe quelle sorte de pelleterie, ayant servi 7 années dans les maisons de première classe, au Canada, demande place. S'adresser V. M., 59 rue St-Dominique. 28—3

DEMANDE DE SITUATION—Un homme marié demande place, soit comme commis dans une épicerie ou commis de bar ; peut fournir de bonnes références. S'adresser 256 Jacques-Cartier. 29—2

MODISTE—Bonne modiste ayant un système de coupe de première classe demande de l'ouvrage dans les maisons privées, fournira de bonnes références. Adresser No 410 rue Champlain. 28-3

ON TROUVERA une bonne laveuse au No 28 rue Amherst. 29—2

SERVANTES—Une mère et ses trois filles désirent de l'emploi dans des familles privées. Adresser 298 rue St Denis. 29—2

UN FILLE ayant de l'expérience dans la cuisine, désire se placer dans une famille privée et aidera au ménage si on le désire. S'adresser No 427 avenue de l'Hôtel de Ville. 29—2

UNE DAME, hautement recommandée, désire prendre soin d'une invalide ou du ménage d'une famille sans enfant. S'adresser No 314a avenue Laval. 28—3

SITUATIONS VACANTES

ON DEMANDE une cuisinière, au No 178 rue Notre-Dame. S'adresser entre 1 et 3 hrs p.m. et 6 et 8 p.m. 29—2

ON DEMANDE un barbier au No 2 rue Sanguinet. 29—1

ON DEMANDE un apprenti pressier ayant un peu d'expérience dans les presses Gordon, à l'imprimerie G. Pineault, 1231 rue Ste Catherine. 29—1

ON DEMANDE un jeune garçon pour conduire une voiture. S'adresser 95 rue Young, chez M. Burns. 29—1

ON DEMANDE une fille générale pour une petite famille ; lavage au dehors s'il y a objection. 381 avenue Victoria, Westmount. 29—1

ON DEMANDE un barbier. 2280 rue Notre-Dame. 29—1

ON DEMANDE un commis d'expérience et aussi une jeune fille pour un commerce de thé et valeusille. Devront parler les deux langues. Références exigées. S'adresser St P. Poste restante, Ste Cunégonde. 29-2

ON DEMANDE immédiatement un forgeron pour ouvrage général. S'adresser O. Leblanc, Pointe Claire. 29—2

ON DEMANDE un forgeron ayant un an d'apprentissage. S'adresser à M. J. B. Paquette, Rougemont, Qué. 29—1

ON DEMANDE immédiatement une jeune fille comme servante générale, pour une petite famille, 712 rue St Denis. 29—1

ON DEMANDE une servante générale, bien recommandée. 768 rue Amherst. 29—2

ON DEMANDE une servante pouvant fournir de bonnes références. S'adresser au No 24 rue Ste Elizabeth. 29—1

ON DEMANDE une servante au No 765 rue Ontario. 29—1

ON DEMANDE un garçon boucher, apprenti, pouvant avoir soin des chevaux. S'adresser Jos. Denault, 306 avenue Duluth. 29—1

ON DEMANDE une fille parlant anglais, pour faire l'ouvrage général, et se présenter, après 3 heures, au No 48 rue St Vincent. 29—2

ON DEMANDE une détailleuse dans un magasin de chapeaux et de fourrures, doit parler français et anglais. S'adresser 1894 rue Notre-Dame. 29—3

ON DEMANDE des personnes compétentes pour finir les fourrures, et des personnes pour les mettre sur les blocs et les clouer. S'adresser 27 rue St Laurent. 29—1

ON DEMANDE un bon barbier, garçon préféré, place permanente. 2525 rue Notre-Dame. 29—1

ON DEMANDE une servante générale au No 33 Carré St Louis. Bonnes références requises. Pas de lavage. 29—2

ON DEMANDE des filles pour enseigner la coupe. S'adresser 75 rue St Denis. 29—2

ON DEMANDE une bonne fille de salle sachant les deux langues. S'adresser 617 rue Craig. 29—1

ON DEMANDE des filles de moulin et pour la table, pour chaussures fines, au No 393 rue St Paul. 29—1

ON DEMANDE une servante générale ; références exigées. S'adreser 417A rue Dorchester. 29-1

ON DEMANDE un barbier ayant une coupe d'années d'expérience. S'adresser 57 Côte St Lambert. 29—1

ON DEMANDE dans un bureau de gros un garçon intelligent, ayant un bon manuscrit et sachant bien calculer ; il faut qu'il sache parler et écrire l'anglais. S'adresser en écrivant lui-même à B. E., bureau de LA PRESSE. 27—3

ON DEMANDE des agents actifs et intelligents pour une des plus fortes compagnies d'assurance sur la vie ; contrat spécial avec nouveaux avantages garantis. S'adresser par lettre M. A. L., "La Presse." 27—4

ON DEMANDE—Un jeune couple, sans enfants, désire louer un petit logement tout meublé, sur une des rues St Denis, Berri ou St Hubert, pas plus haut que la rue Sherbrooke. Ecrire M. A. K., "La Presse." 29-4

ON DEMANDE une bonne fille sachant faire toutes sortes d'ouvrages, avec les machines à tricoter. S'adresser 1321 rue Ontario ou 586 rue Amherst. 24—n

ON DEMANDE une cuisinière de première classe au No 441 rue Sherbrooke. S'adresser entre 10 hrs et midi. 26—5

MAISONS A LOUER

A LOUER—Au centre, logements de 3, 4 et 8 appartements ; bonnes conditions. S'adresser au No 179 rue St Dominique. 28—6

MAISONS A LOUER

A LOUER—Plusieurs logements de quatre appartements et w.c., situés au village St Jean Baptiste. Loyer, $5 par mois. E. R. Gareau, 1511 rue Notre-Dame, entre les rues Gosford et Bonsecours. 291—n

A LOUER—Au No 208 rue Rivard, basde maison, quatre appartements et w.c. Prix $6. E. R. Gareau, 1511 rue Notre-Dame. 29—4

A LOUER—Loyers bas—Haut et bas de maison à louer, 5 et 7 chambres chacun, en parfait ordre ; Nos 16 et 18 rue Rousseau, partant de la rue Lacroix et adjacent à la nouvelle gare du C. P. R. square Dalhousie. S'adresser à M. Fraser, 211 rue St Jacques. 26—5

CHAMBRES A LOUER

A LOUER—Grande chambre de devant richement meublée, avec toutes les améliorations modernes, au premier étage, pas d'autres pensionnaires, $10 par mois. 485 rue Berri, façade rue Cherrier. Chauffée à l'eau chaude. 29—2

A LOUER—Belle chambre dans une famille privée, pas d'enfants. 279 rue St Denis. 29—2

CHAMBRES ET PENSION—Magnifiques chambres avec pension, cuisine française, prix modéré. 172 rue St Denis. 28—3

CHAMBRE ET PENSION — On trouvera chambre bien meublée et pension dans une famille privée. 109 rue St Hubert. 29—2

CHAMBRE ET PENSION—Grande chambre bien meublée, accommodations modernes, bain, eau chaude, gaz, etc. Pension de première class. 94 rue St Denis. 29-4

CHAMBRES ET PENSION—A louer, magnifiques chambres, à l'étage du bain, doubles et simples, éclairées à la lumière Auer, avec ou sans pension. S'adresser 114 rue Champ de Mars. 28—5

CHAMBRES ET PENSION, $2.50—Grandes chambres pour couples, $5.00 par mois. Repas à toutes heures. 1428 rue Notre-Dame. 27—4

ON TROUVERA des chambres avec ou sans pension, au No 342 rue St Antoine. 29—1

A VENDRE

A VENDRE—A bon marché, un piano à queue, ou on échangera pour un cheval. S'adresser au No 409 rue Centre. 29-2

A VENDRE—Magnifique restaurant, tout meublé, sur la rue Dorchester, au No 540, près de la rue St Laurent. 29—1

A VENDRE—2 pianos carrés fabriqués par Stodard, de New-York, $65 et $75 chacun, payables à raison de $4.00 par mois. Escompte si on paye comptant. Bon son et beau jeu. Aussi, d'autres occasions chez C. W. Lindsay, 2366 rue Ste Catherine, porte voisine d'Hamilton. 29—1

A VENDRE—Un orgue Bell, pour $65, payable à $4.00 par mois ou $55 comptant. 10 jeux, 2 soufflets à genoux, son doux et puisant, beau dessus en noyer avec miroir, aussi autres instruments à bon marché chez C. W. Lindsay, 2366 rue Ste Catherine, porte voisine de chez Hamilton. 29—1

A VENDRE—Une pharmacie située dans une des meilleures localités de la ville. Excellent stock, et des conditions exceptionnellement avantageuses pour quelqu'un désirant s'établir. S'adresser pour plus amples informations à J. M. Marcotte, 81 rue St Jacques. 28—3

A VENDRE—Bonne épicerie, bon centre, bonne clientèle payant comptant. Ecrire à B. D. "La Presse." 27—4

A VENDRE—Epicerie licenciée, située 155 rue St Philippe, coin St Jacques ; vendra à très bon marché. S'adresser sur les lieux ou au No 78 rue St Pierre. M. Brissette. 27—3

A VENDRE—Pour cause de maladie, un stock de tapisseries, papeteries, livres de messe, littérature, cigares, tabacs, etc. 316 rue Rachel, coin de la rue St Hubert. 27—4

A VENDRE à sacrifice, sur les quais, au pied de l'avenue Papineau, 2,000 voyages de roumures de bois sec, 100 cordes de bois franc. S'adresser sur les lieux. 27-3

A VENDRE—Un poêle "Chapleau", No 8 ; on vendra à très bas prix. S'adresser 177 rue Drolet. 26—6

A VENDRE—Une tournée avantageuse de journaux. 777 Cadieux. 28—2

A VENDRE—Une épicerie $400, un restaurant $200, un étal de boucher, légumes, etc., bon coin de rues $450. S'adresser à Osw. Chaput & Cie, 16 St Jacques, chambres 15, 16 et 17. 22—n

A VENDRE, $1 le voyage, bois sec de moulin, scié, livré à domicile chez O. Vaillancourt, 374 rue Beaudry. Tél. des Marchands 231. 16-n

A VENDRE—Bois pour allumer le poêle, $1.50 le voyage ; érable et merisier coupés, $1.75 ; rognures de moulin, $1.25 ; chez J. Dansereau & Cie, 626 Dorchester. Tél. 2425. 88—n

A VENDRE—Pour tout le monde—Bois pour allumer le poêle, etc., $2, érable coupé, $2.50, blocs de moulins, longueur du poêle, $1.50 ; blocs d'épinette, $1.75 le voyage, livré dans une partie quelconque de la ville. J. C. Macdiarmid, Carré Richmond. Téléphone 8353. 168—n

EPICERIE A VENDRE, place de première classe, avec stock de $2,000 ; bonne chance pour celui qui veut s'établir. Conditions faciles. S'adresser à C. Langlois et Cie, 241 rue St Paul. 24—6

PROPRIETES A VENDRE

A VENDRE—Deux grandes terres fertiles, dans le rang St Jean, paroisse St Benoît, Comté des Deux-Montagnes. Pour détails, s'adresser au propriétaire, G. Husereau. 28—1

A VENDRE—A la Pointe aux Trembles, près du village, une terre, 2 arpents par 43, maison en pierre, bonne grange neuve, et autres remises. Pour informations, s'adresser François Gallpeau, sur les lieux. 30,2,4,7

PETITES PROPRIETES à vendre. J. A. Charland, 1618 Notre-Dame. 306—n

PERDU

PERDU—Un chien "Gordon Setter", noir, taches rouges aux yeux et pattes, blanc à la poitrine. Veuillez le mettre en liberté. Gustave Brault, 232 rue St Denis. 29-1

PERDU—Un cabas de dames, contenant un trousseau de clefs avec le nom sur l'anneau et un porte-monnaie contenant un petit montant d'argent. Prière de rapporter au No 170 rue Université et recevoir récompense. 29-1

PERDU, de 2 déc. Irish Setter, rouge foncé avec quelques poils blancs sur le front, collier en cuir rond, avec cadenas nickelé. Récompense à celui que le ramènera au No 206 rue Ste Elizabeth. 29—3

DIVERS

AVIS AUX MEDECINS—Je cèderai ma pratique à qui voudra acheter fournitures de maison, d'office et piano, deux chevaux, voitures neuves, d'été et d'hiver, écurie, pour huit cents piastres comptant ($800). Un médecin canadien, parlant français préféré. Seul médecin canadien ici. Population, quatorze mille, ville et campagne. J'ai épargné quatorze mille dollars en huit ans de pratique. Cause de départ, maladie. Dr W., 14, 130 coin des rues de et Elm, Parkdale, Man. 29—1

AGENT A PRETER sur hypothèque ou toute autre garantie. S'adresser à Osw. Chaput & Cie, 16 rue St-Jacques, chambres 15, 16 et 17. 22—n

DISPARU—Dans la nuit du 15 novembre dernier, durant l'incendie de sa maison, Cyprien Chénier, cultivateur de St Lazare de Vaudreuil. La dernière fois qu'il a été vu il se dirigeait dans la direction des bois. Toutes informations seront reçues par son beau-frère, Edouard Sarault, 1131 rue St. André, Montréal. 29—1

ON DEMANDE un associé pouvant disposer d'un capital de $1,500 à $2,000 pour l'achat d'un stock de marchandises sèches, à la campagne ; belle clientère. Ecrire à M. A. G., "La Presse." 27—5

ON DEMANDE à louer ou à acheter une manufacture où un pouvoir électrique pourra être installé. S'adresser par lettre à John Paterson, 79a Cherrier. 28—2

PENSION—On demande des pensionnaires dans une famille sans enfants, prix, $2.50 par semaine ; pension de première classe. 1682 rue Ste Catherine. 27—2

ARTHUR GAREAU
CHIRURGIEN-DENTISTE
117 RUE ST-DENIS Coin Dorchester
Couronnes en or ou en porcelaine posées sur vieilles racines. Dentiers en or, aluminum ou caoutchouc. Dents extraites sans douleur. Tél. Bell 6849. Bureau du soir 7 à 8. 130—im-jy—n

DENTIER GARANTI - $10.00
Dents posées sans palais. Obturation en or, platine, ciment, extraction sans douleur.
A. E. VADEBONCŒUR, L.C.D.,
265—n Chirurgien-Dentiste, 205 St Hubert.

SI UN ENFANT ne dort pas, ou si sa dentition est difficile, faites-lui prendre le
Sirop Calmant du Dr F. J. Demers
ses effets sont merveilleux. En vente partout. Dépôt, 1157 St Laurent. 26—n

PERPETUS GAGNIER Successeur de H. A. MILLER
Peintre de Maisons et d'Enseignes, Tapissiers et Décorateurs, Doreurs, Vitriers, Imitateurs, Blanchisseurs, etc.
1986 Rue Ste Catherine, Montréal
139—n

VIN NUTRITIF
DE JACKSON
A L'HUILE DE FOIE DE MORUE
Est agréable au Goût
Augmente l'appétit
Et donne les propriétés médecinales de l'huile sans troubler la digestion
235—n

J. B. BOIVIN,
1378 Rue Notre-Dame
Fabrication et Réparation de tous genres d'Horlogerie et de Lunetterie compliquées et de précision. 212—m v—n

LES PLUS BEAUX GROS **ŒUFS Blancs**
Détaillés à 16c la douzaine
Venez ou téléphonez à un de nos
7 MAGASINS de Détail
Dans toutes les parties de la ville.
Le 15 décembre, nous ouvrirons un magasin de détail aux No 1005 et 1008 rue Ontario, angle de la rue Champlain—ce qui fera 8 magasins de détail en tout.
The LAING Packing & Provision Co. Ltd.
14711

REVUE DES JOURNAUX

Une question plus importante encore — Les évêques ne savent plus quel moment choisir — Le jugement du conseil privé n'ordonne pas le rétablissement des écoles séparées et l'arrangement Laurier-Greenway-Tarte va plus loin que le mandement des évêques — Thèse de l' "Electeur—Mgr Langevin est un jeune homme sans expérience-La "Vérité" ouvrira une souscription en faveur des écoles catholiques de Manitoba — Des quêtes dans les églises — Toute loi réparatrice est morte—Le tarif etc.

Le "Progrès de l'Est" répond comme suit à ceux qui lui reprochent de ne pas écouter la voie de l'épiscopat à propos de la question des écoles :

"Nous respectons l'opinion de Mgr Langevin aussi bien que celle de Mgr O'Brien ; nous comprenons parfaitement que le premier qui tient fortement à ses écoles séparées telles qu'elles étaient avant 1890, travaille énergiquement à en obtenir la restauration et s'efforce d'entraîner, dans son mouvement, les autres évêques du pays, mais quelque puisse être son zèle pour la religion catholique qu'il a mission de protéger et de défendre et qu'il protège et défend au meilleur de sa connaissance, ne nous est-il pas permis de douter de l'efficacité de sa méthode. Il connaît, sans nul doute, les besoins de ses ouailles et travaille à y pourvoir, mais ne risque-t-il pas sa propre cause en condamnant le compromis avant d'en avoir essayé le fonctionnement. Supposons pour un instant que les catholiques de Manitoba se soumettent, sous protêt, au compromis et s'efforcent pendant, disons deux ans, à en tirer le meilleur parti possible, cela leur enlèvera-t-il leur droit de revenir devant le gouvernement fédéral s'ils ne sont pas traités comme ils doivent l'être et, s'appuyant sur le jugement du Conseil Privé, de demander le redressement de leurs griefs ! Le gouvernement du Manitoba qui est entré dans la voie des concessions n'en fera-t-il pas d'autres plus tard, pour avoir une paix durable, quand les esprits se seront calmés ! Les circonstances aussi peuvent se modifier du tout au tout et devenir assez favorables dans un avenir rapproché pour permettre, sans secousse et sans perturbation, le complètement de l'oeuvre commencée par M. Laurier, à savoir : la restauration par degrés des écoles séparées, sinon en théorie, du moins en pratique, tout en mettant à la portée des catholiques les avantages d'une instruction séculière plus effective et plus étendue."

Le confrère de Sherbrooke croit qu'il est temps pour nos catholiques de se demander s'ils n'ont pas assez fait le jeu des politiciens.

"La politique de parti, dit-il, nous a tellement envahis, tous tant que nous sommes, que nous ne pouvons plus rien dire ni rien faire qui ne s'y rattache de près ou de loin. Cette disposition des esprits dans la province de Québec est portée à un tel point que les évêques eux-mêmes ne savent plus quel moment choisir quand leur devoir leur ordonne de parler, de peur de voir leurs recommandations mal interprétées...

"La question des écoles de Manitoba est certe une question importante, mais à notre avis, il en est une autre plus importante et plus dangereuse pour l'avenir de l'autorité ecclésiastique en cette province, c'est la question de la partisannerie politique. A coup sûr, elle mérite d'attirer l'attention des autorités religieuses à l'égal de l'autre."

A "l'Electeur," qui prétend que le jugement du Conseil Privé n'ordonne pas le rétablissement des écoles séparées, le "Courrier du Canada" réplique ainsi :

"Eh bien, nous en donnons à l' "Electeur" un démenti formel. M. Laurier n'a pas obtenu pour les catholiques manitobains ce que le Conseil Privé a proclamé qu'ils ont le droit d'avoir.

"En effet, l' "Electeur," suivant son habitude, a tronqué le jugement du Conseil Privé. Voici le passage de cet arrêt qui précise quels sont les griefs de la minorité manitobaine :

"La seule question à décider est de savoir si les lois de 1890 ont porté atteinte à un droit ou privilège dont la minorité catholique jouissait auparavant. Leurs Seigneuries ne peuvent pas voir comment il peut être répondu autrement qu'affirmativement à cette question. Mettons en contraste la position qu'occupent les catholiques romains avant et après les actes dont ils appellent. Avant que ces actes devinssent loi, il existait, dans la province, des écoles confessionnelles dont le contrôle et la direction étaient entre les mains des catholiques, qui peuvent choisir leurs livres de classe et déterminer la nature de l'enseignement religieux. Ces écoles recevaient leur quotepart des sommes affectées aux fins scolaires sur le produit des taxes générales de la province, et les deniers levés pour ces fins, par une cotisation locale, étaient, en tant que cette cotisation frappait des catholiques, uniquement affectés au soutien des écoles catholiques."

"L'Electeur a bien eu soin de ne pas citer ce passage essentiel qui donne sa portée véritable à la citation faite par l' "Electeur". Le Conseil Privé établit d'abord quels sont les véritables griefs des catholiques, puis il dit : toute cause de plaintes disparaîtrait si, sans rappeler absolument la loi de 1890, on la complétait par des dispositions propres à faire cesser ces griefs. Or, ces griefs d'après le passage du jugement que nous avons cité plus haut, c'était l'abolition des "écoles confessionnelles", l'enlèvement aux catholiques du "contrôle et de la direction" de leurs écoles, du droit de "choisir leurs livres de classe et de déterminer la nature de l'enseignement religieux".

"Voilà les griefs légitimes de la minorité catholique proclamés par le jugement du Conseil Privé.

"Or, l'arrangement bolteux de M. Laurier rend-il aux catholiques "leurs écoles confessionnelles ?"

"Leur rend-il "le contrôle et la direction" de leurs écoles ?

"Leur rend-il le "choix des livres de classe ?"

"Leur rend-il l'exemption des taxes pour les écoles publiques ?

"Non, il ne leur rend rien de tout cela.

"Et l' "Electeur" ment à son public quand il essaie de faire croire que le honteux et criminel compromis Laurier-Greenway assure aux catholiques les droits que leur reconnaît le jugement du plus haut tribunal d l'empire".

Sous le titre de "toute la question", le "Cultivateur" de ce matin publie ce qui suit :

"M. Pérus, curé de St-Tite, dans le comté de Montmorency, mettait à la porte, l'autre jour, un rédacteur du "Herald", qui s'était adressé à lui pour obtenir des renseignements concernant l'état de l'instruction publique dans sa paroisse, en lui disant : "Les laïques n'ont rien à faire avec les écoles ; les questions d'éducation regardent les évêques seuls".

"L'attitude que prend Mgr Langevin est basée sur cette pensée que les parents n'ont rien du tout à voir dans la conduite des écoles. C'est lui—et lui seul,—qui est le juge en pareille matière.

"Quand vient le moment de payer les impôts, c'est cependant le père, la mère, toute la famille, qui peinent et qui suent.

"Toute la question en somme se résume à savoir si les écoles appartiennent à leurs pères et à leurs mères, et si ceux qui paient de leurs deniers, de leur or, les professeurs, la construction des écoles, leur entretien, ne doivent compter pour rien.

"Sa Grandeur s'oppose violemment à un essai loyal de la politique de conciliation offerte par le cabinet Greenway. Est-ce Sa Grandeur qui soldera les dépenses scolaires qu'Elle oblige les catholiques du Manitoba à payer, pendant que tous les autres habitants de cette province retirent les octrois publics auxquels les catholiques contribuent pour leur part ?

"Le résultat de la déplorable attitude de Mgr Langevin est facile à deviner. Les quelques écoles catholiques qui parviendront à se maintenir seront absolument inférieures, des centaines d'enfants seront privés d'éducation, et la population catholique déjà pauvre sera écrasée sous des fardeaux trop lourds pour ses ressources. Sa Grandeur sera la cause qu'aucune émigration catholique ne se dirigera vers le Manitoba, et que même la population qui y est déjà diminuera de jour en jour.

"Mgr Langevin est un jeune homme, sans grande expérience de la vie. Il portera devant l'histoire des responsabilités devant lesquelles des hommes plus vieux et plus expérimentés que lui reculeraient. Il vivra assez longtemps pour réaliser l'énormité de la faute qu'il commet en ce moment."

"L'Electeur" donne publicité aux résolutions suivantes adoptées à la dernière séance du club Mercier, de Québec :

"Attendu que le jugement du Conseil Privé ne comporte pas l'obligation de rétablir les écoles séparées du Manitoba, parce que dans ce jugement il est dit comme conclusion : "Il n'est "certainement pas essentiel de rétablir les lois abrogées par l'acte de "1890, ni de mettre en vigueur les dis"positions mêmes de ces lois" et que : "toute cause légitime de plainte disparaîtrait si ce système avait pour com"plément des dispositions propres à "faire cesser les griefs sur lesquels est "fondé l'appel, et s'il était modifié de "façon à donner effet à ces disposi"tions."

"Attendu que le règlement Laurier-Greenway fait droit à cette ordonnance en faisant cesser les griefs sur lesquels était fondé l'appel des catholiques, c'est-à-dire en établissant l'enseignement de la religion catholique et du français dans les écoles publiques du Manitoba ;

"Attendu que dans les circonstances présentes on ne pouvait espérer davantage du gouvernement manitobain, complètement hostile aux écoles séparées ; parce que, l'on s'en souvient, le parti conservateur, avec toutes les ressources de la loi et de la constitution, n'a pu rien faire pour régler cette question, et cela pendant 6 ans.

Il est résolu que nous, les membres du club Mercier de Québec Est, nous avons appris avec la plus grande satisfaction le règlement de cette question épineuse et délicate des écoles du Manitoba ;

Que nous sommes heureux d'offrir à l'honorable M. Laurier l'expression de nos félicitations et de nos hommages les plus respectueux pour avoir effectué ce règlement en moins de mois qu'il n'a fallu d'années au parti conservateur pour ne rien faire, règlement qui sera de nature à améliorer considérablement le sort de nos compatriotes du Manitoba ;

"Que nous espérons enfin que nos concitoyennaires de cette province de l'Ouest feront un essai loyal et sincère de ce nouveau régime, sans renoncer par là à leurs droits ni à leurs légitimes revendications, et que si, par hasard, le gouvernement manitobain manquait de bonne foi et de sincérité dans l'application de cette loi nouvelle, qu'ils sachent qu'ils retrouveront encore les mêmes libéraux et le même M. Laurier."

"Le Temps" enregistrant le fait que tous les témoins apparus devant la commission du tarif du gouvernement Laurier réclament la protection et même un tarif plus élevé, dit :

"Mais le principal renseignement, et le plus nécessaire pour faire des changements dans le tarif, le gouvernement ne peut pas l'obtenir des manufacturiers ou des consommateurs qui viennent rendre leur témoignage devant les commissaires. Le problème le plus difficile que le gouvernement a à résoudre, s'il veut remplir ses promesses électorales, est la préparation d'un tarif qui réduira les droits sans nuire aux industries, et en même temps produira le revenu nécessaire pour les dépenses administratives.

"Le résultat de la réduction effectuée dans le tarif américain par le bill Wilson a été une diminution immédiate du revenu, diminution qui a toujours été en augmentant, et a fini par créer des embarras sérieux à l'administration. Pour en sortir le pays a voté pour un tarif élevé en la personne de McKinley. Ici en Canada les déficits des dernières années feront peut-être comprendre au gouvernement que le projet que quelques-uns lui prêtent de réduire le tarif à un taux uniforme de 25 p. c. est impossible. Lorsque le cabinet en viendra à étudier cette question, il verra peut-être qu'il ne peut pas enlever la protection accordée aux manufactures par le tarif actuel, ni diminuer les taxes du consommateur.

"Quelque modification que le gouvernement apporte au tarif, il lui faudra toujours prélever un revenu suffisant pour subvenir aux dépenses d'administration et il ne peut pas non plus, en face des déclarations que M. Laurier a faites vers la fin de la campagne électorale, abolir tout vestige de protection comme le voulait autrefois sir Richard Cartwright. Les mains du gouvernement sont réellement liées. Il ne peut changer beaucoup le tarif".

"La Vérité" ne comprend pas l'audace des journaux libéraux qui reprochent aux conservateurs de protester contre le règlement Laurier-Greenway-Tarte-Sifton. Elle dit :

"On prive la minorité manitobaine de la jouissance d'un droit sacré, certain et incontestable ; on lui jette une misérable croûte quand elle a droit au pain tout entier dont jouit la minorité protestante de Québec, et on a le courage de lui dire de "mériter davantage" en courbant honteusement la tête !

" Et dire que ces choses-là s'impriment en français !

"Si les catholiques manitobains veulent résister, par les moyens que la constitution met à leur disposition, s'ils veulent rester unis entre eux et à leur clergé, ils pourront compter, quoi qu'en dise le "Moniteur," sur les catholiques des autres provinces. Pour notre part, nous sommes prêt à ouvrir, dans les colonnes de la "Vérité," une souscription en faveur des écoles catholiques de Manitoba, du moment que nous aurons la certitude qu'on est décidé, là-bas, à repousser le prétendu règlement Laurier-Tarte-Greenway. Et nous sommes convaincu que les autres journaux catholiques en feront autant. Nous sommes également persuadé que NN. SS. les évêques permettront qu'il se fasse des quêtes dans toutes les églises pour le soutien des écoles catholiques manitobaines, en attendant des jours meilleurs."

L' "Electeur" est en train de prouver que le règlement Laurier-Greenway va plus loin même que le jugement du Conseil Privé et le mandement des évêques. Il dit :

"Est-ce que M. Laurier n'a pas accordé aux catholiques encore plus que "les droits scolaires qui leur avaient été reconnus par l'honorable Conseil Privé d'Angleterre ?"

"Et n'est-ce pas tout ce que NN. SS. les évêques exigeaient dans leur mandement collectif ?"

" Si l'épiscopat eut exigé la révocation des ordonnances de 1890 et le rétablissement de l'ancien état de choses, est-ce qu'il ne l'aurait pas dit ? Se serait-il contenté de ce que suggérait le Conseil Privé, c'est-à-dire le maintien de la loi de 1890 — agréable à la majorité — avec seulement les modifications nécessaires pour faire disparatre les griefs de la minorité?

" Donc, le règlement scolaire est en tout point conforme au mandement collectif."

La "Gazette " de Montréal est d'opinion qu'il ne saurait être question d'une loi réparatrice pendant la durée du parlement actuel. Le confrère ajoute toutefois que l'ordre en conseil remédiateur est toujours existant et que tant que la Législature du Manitoba ne s'y sera pas soumise, le pouvoir du parlement fédéral d'adopter une loi réparatrice reste intact. Voici la fin de l'article du confrère :

" Durant la dernière campagne électorale, la loi réparatrice et la politique de conciliation de M. Laurier ont été soumises au peuple, et le pays s'est prononcé contre la loi réparatrice. Les Canadiens-français se sont confiés à M. Laurier et ils ont été cruellement trompés. Personne ne se plaindra s'ils le disent et s'ils attirent, comme sir Adolphe Caron l'a fait, l'attention publique sur les engagements et les promesses qui ont été violés. Mais il n'est que juste de dire dès maintenant qu'il ne saurait être question d'une autre campagne pour une loi réparatrice.

"Le pouvoir de légiférer appartient au parlement du Canada et ce droit peut être exercé à la demande de n'importe quel député, excepté en ce qui regarde la dépense des fonds publics ; dans ce dernier cas, c'est un ministre de la couronne qui devra agir. Il est évident que le gouvernement actuel ne soulèvera pas la question, et il n'y a pas non plus d'espoir de pouvoir faire adopter un bill réparateur sans son intervention et son appui. Quand la durée du parlement actuel sera expirée, il sera trop tard (même si cela fût encore possible) d'offrir aucun soulagement à la minorité manitobaine. Il serait inutile de tenir cette question pendante d'ici aux prochaines élections générales. Il serait, d'ailleurs, plus qu'inutile de chercher à empêcher la libre discussion du prétendu règlement actuel. Les Canadiens-français que M. Laurier a trompés ne peuvent être privés de la consolation de dire et de crier qu'ils ont été trompés. Mais toute tentative de faire adopter une loi réparatrice par le parlement actuel, échouerait certainement, plus que la moitié des députés s'étant ouvertement prononcés contre ; et il est probable que cette politique n'aura pas plus de succès dans aucun parlement futur. La loi réparatrice est morte : elle a été tuée par le vote de la province de Québec aux dernières élections générales."

POMPIERS TUES

Eglise catholique incendiée

Atlantic City, N. J., 4 — L'église catholique Ste Monique a été détruite par le feu hier matin. Lorsque l'édifice s'est effondré il y avait plusieurs pompiers à l'intérieur et deux d'entre eux ont été tués. Ce sont William Dougherty, assistant mécanicien du département et Thomas Lenning, mécanicien de la compagnie No 6.

Le Père Petrie, le curé, était à célébré la messe quand le feu s'est déclaré. Le prêtre a, en toute hâte, renvoyé les fidèles.

Les pertes sont de $30,000, et les assurances de $12,500.

LE SERVICE RAPIDE

Ottawa, 4 — M. J. F. Hogan, qui représente Mid-Tipperary au parlement impérial, et qui était ici hier, a eu une entrevue avec le premier ministre, au nom de James Huddart, au sujet du service rapide. M. Huddart, qui a étudié le projet depuis plusieurs années, aurait l'intention de présenter une soumission. D'après M. Hogan, Huddart serait en état de fournir un service rapide splendide. M. Saxton White, le constructeur du "Campania" et du "Lucania" a tracé pour lui le plan d'une flotte de steamers d'une plus grande capacité que le "Lucania" et pouvant se maintenir en mer à une vitesse de 20 noeuds. Le plan a en vue un steamer de 527 pieds de longueur, 65 de largeur et 42 de profondeur. Ce vapeur pourrait transporter 500 passagers de cabines, 1,000 d'entrepont, porterait 2,500 tonnes de charbon et pourrait recevoir encore 2,500 tonnes de fret. Cette capacité équivaut environ au double de celle des steamers "Campania" et "Lucania", de la ligne Cunard. Chaque steamer coûterait $2,500,000. Mais ce n'est encore qu'un projet.

TRES CRITIQUE

La condition d'Albert Desmarteau, qui s'est blessé accidentellement, mercredi dernier, d'une arme à feu, est très critique. Cependant, on ne désespère pas de le ramener à la santé.

BLESSE A L'EPAULE

Armand Leclair, barbier, No 1355 rue Ontario, s'est blessé, hier après-midi, en tombant d'un escalier, dans sa maison. Après avoir reçu des soins à l'hôpital Notre-Dame, il s'en est retourné chez lui.

SCANDINAVES EN VOYAGE

Environ deux ou trois cents Scandinaves sont arrivés, hier, à la gare Windsor. Après avoir travaillé dans les mines ils sont revenus avec assez d'argent pour aller passer le jour de Noël avec leurs familles, dans les vieux pays.

INCENDIES

Belleville, Ont., 4 — La maison et les hangars du Dr Sings, sis à Thurlow, ont été détruits par le feu, hier soir. Les pertes sont de $3,000. Il y a une assurance de $1,900.

—A. Brosseau, dentiste, dentiers faits d'après les procédés les plus récents, extractions de dents sans douleur, 7 rue St-Laurent. 177—n

FEUILLETON DE "LA PRESSE"

L'AVEUGLE

(124)

DEUXIEME PARTIE

(SUITE)

Il l'y trouva en effet, et lui fit part des désidérata de son chef de clinique.

Henri porta au docteur Sermet un mot de Daniel Savanne auquel le chirurgien répondit qu'il se ferait un plaisir d'aller le lendemain au Parc-Saint-Maur serrer la main du juge d'instruction et conférer avec son savant ami, le chef de clinique des Quinze-Vingts.

Aussitôt qu'il eut connaissance de cette réponse, Daniel télégraphia à Robert Vernière :

"Prière venir déjeuner demain midi à Villa Savanna. Question Véronique Sollier y sera discutée et probablement résolu... — Amitiés.

"Daniel."

On était au vendredi.

Henri était allé à Paris, comme chaque jour, pour l'heure de la visite, et à onze heures et demie il prenait avec son professeur le train à la gare de Vincennes où il rencontrait Robert qui se demandait, non sans angoisse, quel serait le résultat de l'entretien des deux sommités scientifiques dont la rencontre allait avoir lieu, et s'ils décideraient que l'aveugle devait venir suivre un traitement préparatoire à la villa du Parc, ce qui rendrait possible et facile l'exécution des plans ténébreux d'O'Brien.

Le jeune homme présenta Robert Vernière au chef de clinique des Quinze-Vingts et le trajet de Paris à Saint-Maur s'accomplit sans qu'on y pensât.

Le docteur Sermet était arrivé par le train précédent et ils se trouvèrent en grande conférence avec le juge d'instruction.

L'échange obligatoire de cordiales politesses s'achevait à peine quand le valet de chambre vint annoncer que le déjeuner était servi.

—Nous causerons en sortant de table, mon cher confrère.... s'étaient dit les deux chirurgiens.

En effet, après le déjeuner, on alla prendre le café au fumoir, où les dames furent invitées à rester, la discussion qui allait avoir lieu offrant pour elles le plus vif intérêt.

Nous ne nous attarderons point dans les détails, curieux à coup sûr, mais nullement de notre compétence, de cette discussion qui s'éleva à une grande hauteur et qu'Henri, sans s'y mêler, même par un mot, suivait avec une attention profonde.

—Ainsi, mon cher confrère, demanda le chef de clinique des Quinze-Vingts au docteur Sermet, quand la controverse fut épuisée — vous maintenez sans hésiter toutes les appréciations que j'ai trouvées dans le procès-verbal remis par vous à notre cher hôte Daniel Savanne ?

—Toutes sans exception.

—La balle, dont j'ai eu le modèle entre les mains, a fait, comme vous l'affirmez, un trajet entièrement horizontal ?

—Entièrement !

—Sans léser les deux grands nerfs optiques ou leur chiasma ?

—Le projectile a suivi la voûte crânienne, et le traumatisme n'a atteint aucune partie de ces nerfs.

—Pas même les bandelettes ou les parties antérieures des pédoncules ?

—J'en suis convaincu.

—Dans votre opération du trépanement, vous avez dû extraire plusieurs esquilles ?

—Cinq, et toutes les cinq minuscules.

—Les plaies ont marché rapidement vers la guérison ?

—Plus rapidement même que je ne le supposais.

—Aucun dépôt après l'opération ?

—Aucun.

—La cécité est-elle venue tout à coup ?

—J'ai tout lieu de croire qu'elle

LA SEMAINE COMMERCIALE

Montréal, 4 décembre 1896

Le trait caractéristique de la dernière quinzaine, dans le commerce, c'est la tranquillité, qui suit d'habitude la clôture de la navigation. Cette tranquillité règne encore, mais elle est déjà troublée çà et là par l'apparition de signes prochains de l'activité spéciale des fêtes. Mais, comme le commerce des fêtes n'intéresse qu'une partie du monde commercial, on peut dire que, en général, les affaires sont calmes, aussi bien à la ville qu'à la campagne.

Le mouvement de la récolte est enrayé. Les grains n'ont plus la fermeté des derniers jours de la navigation ; quoique les stocks sur place aient été diminués énormément par les dernières exportations ; le fait que ces exportations ne peuvent plus se reproduire a eu pour conséquence que les prix ont baissé et que les cultivateurs ne veulent plus vendre. De là une diminution du mouvement des fonds et une diminution aussi des remises de la campagne à la ville.

ANIMAUX DE BOUCHERIE

D'après les apparences actuelles, l'exportation du bétail va continuer sans interruption tout l'hiver. Les espaces disponibles sur tous les vapeurs de la ligne Allan, partant de Portland, Me., ont été engagés à 47s 6d sans assurance ; les vapeurs de la ligne Beaver qui partent de St Jean, sont engagés pour décembre et janvier, sauf compter d'autres engagements à Boston. Dans ce dernier port, on peut avoir, nous dit-on, du fret à 40c.

C'est le développement de l'élevage, dans le Nord-Ouest, qui prolonge ainsi notre saison d'exportation ; à mesure que les ranches se peuplent de bétail, nos ressources disponibles augmentent et, lorsque le temps est venu de les mettre sur le marché, il n'est plus aussi profitable qu'autrefois de les réserver pour la saison de navigation. La saison, d'ailleurs, s'annonce froide dans la prairie et les "ranchers" aimeront à se défaire aussi rapidement que possible du bétail qui sera à point, plutôt que de l'exposer à périr de faim ou de froid dans les "blizzards" de l'hiver.

Notre marché des Abattoirs de l'Est a été encombré toute la semaine de bétail que l'on ne veut pas hiverner. Il y avait hier, à ce marché entre 900 et 1,000 boeufs et 1,500 moutons et agneaux. Les veaux étaient peu nombreux. Comme lundi, le prix extrême pour les boeufs, a été de 3¼c et le plus bas prix 1½c. Pour les moutons, il y a toujours de la demande pour l'exportation et les prix se tiennent bien entre 2½ et 2¾c. Les agneaux ont fait de 3½ à 4c la livre, et les veaux de $3 à $7 la pièce.

BEURRE, FROMAGE ET OEUFS

Le marché du beurre de crémeries a été faible toute la semaine ; l'exportation n'a donné signe de vie que depuis vingt-quatre heures et n'a fait des achats que lorsqu'elle a pu trouver des lots au-dessous de 18c, à la campagne. Les prix actuels sont de 17¾ à 18c à la campagne, pour le beurre d'hiver, et de 18 à 18½c à la ville, aux fabricants. Les commerçants détaillent aux épiciers aux prix de 19½ à 20c. Il y a sur le marché une quantité de beurre de l'Ouest en rouleaux ; ce beurre se vend de 14 à 15c la livre. Le beurre des townships vaut depuis 12½ jusqu'à 17c, suivant qualité.

Le fromage est resté sans intérêt pour les fabricants, qui, d'ailleurs, n'ont plus rien à vendre. Le prix à Liverpool a été soutenu ; mais il faudrait qu'il haussât pour qu'on puisse acheter ici.

Les oeufs sont restés stationnaires avec une demande modérée.

CUIRS ET PEAUX

La demande de la cordonnerie est toujours bonne, ce qui prouve un bon mouvement de commandes à la campagne ; les manufactures sont dans l'inventaire et, par conséquent, ne fabriquent pas ; mais on croit qu'elles ont enregistré de bonnes commandes pour le printemps et que, au mois de janvier, elles vont être occupées activement. La hausse des cuirs et des peaux a donné aux marchands de chaussures l'idée de faire leurs commandes de bonne heure, avant que le prix des chaussures se mette au même niveau.

L'absence de demande des manufacturiers empêche une nouvelle hausse sur les cuirs, mais on attend cette hausse pour le mois de janvier. En attendant, les prix sont très fermes.

Les peaux vertes de la boucherie sont payées 8c pour No 1, 7c pour No 2, 6c pour No 3 respectivement et sont fermes à ces prix ; les agneaux sont cotés 75c et les veaux de 4 à 6c, suivant qualité. Les tanneurs paient les peaux de boeufs de ½c à 1c de plus.

DRAPS ET NOUVEAUTES

Le commerce de gros n'a que de petites commandes d'assortiment ; il a, d'ailleurs commencé son inventaire, son année commerciale étant close le 1er décembre. Le détail, à la ville, a fait de bonnes affaires et la saison des fêtes a été inaugurée d'une manière satisfaisante. Rien à signaler dans les prix.

EPICERIES

Après une semaine de tranquillité suivant l'expédition des dernières commandes par les derniers bateaux, goélettes, etc, on commence à voir revenir quelques clients qui ont besoin de s'assortir de nouveau. Le commerce de gros est tranquille, les sucres sont soutenus et sans changement appréciable sur les principaux marchés, non plus que chez nous ; la demande en est modérée. Les mélasses s'écoulent tranquillement à des prix fermes ; il n'y a aucun encombrement dans le marché et dès que la demande du carême se produira, on compte voir les prix monter un peu.

Les fruits secs se tiennent toujours à de hauts prix. Les dernières hausses portent sur les avelines (noisettes) et sur les pruneaux de France. Les premières font 1c de plus par livre, à 9c à la balle et 10c en moindres quantités. Les pruneaux ont haussé de 2 à 3c la livre, surtout les belles qualités qui sont très rares sur le marché. Ils n'ont pas cette année à subir la concurrence des pruneaux de Californie. Même ton dans le marché des prunes de Bosnie.

Le marché des conserves, fruits, légumes, poissons, est très ferme, mais les viandes en boîtes sont à peine soutenues et l'on prétend même qu'elles pourraient bientôt baisser un peu, en sympathie avec le marché de Chicago.

Les riz sont fermes et la hausse se maintient sur tous les riz importés ; ceux du moulin de la Côte St Paul sont bien tenus ; ils auraient certainement haussé aussi, si les marchands de gros n'avaient encore des contrats en cours pour des marchandises à livrer.

Il y a une bonne demande en thé et en café, à des prix soutenus.

FERS, FERRONNERIES ET METAUX

La réduction faite par les Américains sur le prix des clous de broche va amener très probablement la dissolution du "combine" des manufacturiers de ce côté aux Etats-Unis. Si cette éventualité se produit, il faudra que nos manufacturiers canadiens s'attendent à une rude concurrence, qu'ils ne pourront soutenir qu'en baissant eux aussi leurs prix de vente.

Les ferblancs et les tôles sont très fermes; la hausse sur la petite tôle, signalée la semaine dernière, est maintenue ; le ferblanc I. C., au coke, se vend en gros lots $3.

Toutes les lignes de fer, d'ailleurs, sont fermes. Le haut prix des frets, cet hiver, d'ailleurs, sera de nature à maintenir fermement la hausse.

La demande du détail est très modérée et les paiements sont lents.

GRAINS ET FARINES

Toujours la même série d'oscillations de la hausse à la baisse, sur le marché de Chicago. Le blé sur mai a dépassé un instant 85 cents, cette semaine, et il est descendu à 81 cents; il clôture hier à 83 7-8 cents. Les livraisons du nord - ouest ont diminué de 40 à 60 pour cent. La demande de l'étranger continue et le blé disponible, à New-York, se vend de 4 à 6 cents de plus que le cours du marché de spéculation.

On parle de nouveau de dommages à la récolte de l'Argentine. On établit que l'Australie devra importer 100,000 tonnes de farines, dont 50,000 ont déjà été achetées. Les marchés d'Europe ont été soutenus, cette semaine, mais sans hausse.

Au Manitoba, les cultivateurs ne font presque plus de livraison et obtiennent 70 cents pour leur blé No 1 dur à la station. Dans le Haut Canada, le blé blanc se vend 86 cents, le blé roux 85 cents, le No 1 dur de Manitoba est coté de 99 cents à $1, à Toronto, et 84 cents à flot, à Fort William. Les grains grossiers ont été quelque peu faibles, mais ils se raffermissent.

A Montréal, les pois et l'avoine ont perdu un peu ; le sarrasin baisse aujourd'hui à 36 cents; l'orge et le seigle sont stationnaires.

Les farines de blé et d'avoine sont fermes et sans changement de prix ; et les issues de blé sont plus fermes, sur des achats pour le compte d'Ontario.

HUILES, PEINTURES, ETC.

Le ton général des huiles est ferme et les détenteurs ne montrent aucune disposition à céder sur les prix établis récemment. Les peintures et les verres à vitres ont peu de demande en ce moment.

LAINES

Les ventes aux enchères à Londres continuent à attirer les acheteurs d'Europe et d'Amérique et à enregistrer des prix en hausse. La moyenne des prix réalisés à la présente sorte de ventes est de 7½ à 20 p. c. en hausse.

Sur notre marché, les laines domestiques sont en bonne demande, principalement pour les Etats-Unis, et nos laines de toison se vendent de 22 à 23c ; les laines arrachées font de 21 à 22c la livre.

POISSON

La demande en poisson est assez bonne et les prix se maintiennent sans changement, sauf pour le hareng Cap Breton que l'on peut acheter à des prix un peu plus faciles, de $4.10 à $4.25 le quart, par suite d'arrivages considérables de cet article. La morue est aussi plus facile.

SALAISONS

Le marché des salaisons à Chicago n'a pas une grande fermeté et nous ne serions pas surpris d'y voir bientôt une baisse, pour permettre aux fabricants d'acheter des cochons à meilleur marché. En attendant, notre marché est stationnaire ; et nos fabricants sur le qui-vive. Les porcs abattus se sont vendus jusqu'ici à très bon marché,—au-dessous de 5c la livre en lots de charge l'on ne prévoit pas une baisse possible dans un avenir peu éloigné pour les principaux produits de la salaison.

CHOSES DE FRANCE

LA RECOLTE DU VIN

Terrible accident dans les Pyrénées

ON CONSTRUIRA DE NOUVEAUX NAVIRES DE GUERRE

La Banque de France

Paris, 4 — La récolte des vins en France, pour l'année 1896, s'élève à 44,656,000 hectolitres que l'on évalue approximativement à 1,174,000,000 de francs. Il en résulte que la présente récolte dépassera de 18 millions d'hectolitres celle de 1895.

—On a décidé de faire à M. Emmanuel Arago d'imposantes funérailles civiles. M. Méline, président du conseil, M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, seront au nombre de ceux qui tiendront les cordons du poêle.

—Mlle Marie Van Zandt a fait sa rentrée mercredi soir, à l'Opéra-Comique, dans "Lakmé", de Léo Delibes. Il y a juste douze ans que Mlle Van Zandt n'a pas chanté à Paris. Mercredi soir, elle était admirablement en voix et elle a remporté un véritable triomphe devant une salle brillante et nombreuse.

—Un terrible accident vient de se produire dans les Pyrénées. Un certain nombre d'Espagnols qui traversaient ces montagnes à pied étaient arrivés à Gavarni sur le territoire français.

Ils se sont alors repentis d'avoir laissé derrière eux une pauvre femme, incapable de marcher. Le mari et le frère de celle-ci étaient restés avec elle. Les guides s'empressèrent donc de retourner sur leurs pas afin de venir en aide à ces trois malheureux. Tout à coup une avalanche est venue leur couper le chemin et les obliger à retourner à Gavarni. Ce n'est qu'au bout de deux jours qu'ils purent franchir les neiges et retrouver les trois abandonnés. Deux de ceux-ci étaient morts et le troisième était mourant.

—La commission de l'armée a résolu, malgré l'opposition du gouvernement, de placer les forces militaires coloniales françaises sous le contrôle du ministre de la guerre.

Les révélations de M. Lockroy ont produit une si profonde impression sur la commission du budget, particulièrement les arguments appuyés par les documents officiels, que les faits devront être gardés comme un secret d'Etat. La commission entière s'est montrée en faveur d'une demande de crédits — 200 millions de francs pour la construction de nouveaux navires de guerre, — faite par M. Lockroy. D'un autre côté, les députés socialistes ont l'intention de proposer une réduction de 22 millions de francs sur les crédits des armées de terre et de mer, en abolissant l'appel des réservistes.

—La rapide diminution du commerce français est devenue une question brûlante. Le rapport de M. Charles Roux, à la chambre montre que les importations et les exportations, en 1895, ont été de 200 millions de francs inférieures à la moyenne quinquennale.

M. Rouvier, ancien président du conseil des ministres, ministre des finances à plusieurs reprises et défenseur de la franchise du commerce, a paru, dans une entrevue sur ce rapport, porté à croire qu'il fallait abandonner tout espoir de réussite dans la lutte contre "la sainte doctrine de la protection qui est la doctrine de la majorité."

M. Roux considère que l'état actuel des affaires est dû à la politique fiscale suivie depuis 1892 et que la diminution sensible des intérêts de la marine provenaient du prix énorme de la construction des navires en France. Il conseille aux Français d'acheter leurs navires à Glasgow à moins qu'ils ne désirent que leur tonnage devienne inférieur à celui de la Norvège. Il recommande la modification du tarif et l'établissement de ports francs pour la réexpédition des marchandises.

—Le gouvernement a décidé d'accepter le principe du renouvellement pour vingt-quatre ans du privilège de la Banque de France. Cette décision sera annoncée officiellement aujourd'hui. La commission choisie à cet effet s'est opposée à l'établissement d'une banque d'Etat.

—La décision de la cour d'appel à Alexandrie, ordonnant au gouvernement égyptien de rembourser les fonds avancés par la caisse de la dette égyptienne pour l'expédition anglo-égyptienne, dans le haut-Nil, est considérée ici, en général, comme un coup décisif porté à l'Angleterre, qui va être obligée de payer l'expédition de Dongola. Cette décision réduit complètement à néant la prétention que l'Angleterre avait de posséder le contrôle exclusif sur l'Egypte.

NOTES MARITIMES

Superior, Wis. 4—Une demie douzaine de steamers sont pris dans la glace le long de la rive nord du lac Supérieur, à une courte distance du port.

DESASTRES

Londres, 4—Le steamer anglais Manitou, capitaine Dickins, qui a été endommagé par une explosion de gaz à bord, pendant qu'il était à la rade de Cardiff à Halifax, le 30 novembre dernier, a été inspecté. On a constaté que les dommages sont très considérables et qu'il serait imprudent de continuer le voyage avec ce steamer. On a recommandé au capitaine de laisser sept à huit cents tonnes de la cargaison à Bantry, afin de conduire ensuite le Manitou dans un autre port pour lui faire subir des réparations.

Le vaisseau norvégien Premier, capitaine Wahl, en route de Sabine Pass à Greenock, a traversé une violente tempête au cours de laquelle il a subi des dommages considérables. Ses embarcations de sauvetages ont été entraînées à la mer par les lames.

La barque norvégienne Sladon, capitaine Jeager, a été assurée à 80 guinées de prime. La barque allemande Meteor a été assurée à 70 guinées de prime.

MOUVEMENT DES VAPEURS OCEANIQUES

Arrivages :

Vapeur Scandinavian, arrivé à Glasgow, parti de Montréal.

Vapeur Rotterdam, arrivé à Rotterdam, parti de New-York.

Vapeur Britannia, arrivé à New-York, parti de Liverpool.

Vapeur Dresden, arrivé à New-York, parti de Brême.

Vapeur Anchoria, arrivé à Moville, parti de New-York.

NOUVELLES PAR CABLEGRAMME

Prawle Point, 4—Passage de l'Assaye, capitaine Carruthers, en route de Montréal à Londres.

Liverpool, 4—Départ du Lake Ontario, capitaine Campbell, pour St Jean, N.B.

Glasgow, 4—Arrivage du Scandinavian, capitaine Rennie, de Montréal.

Liverpool, 4—Arrivage du Vancouver, capitaine Williams, de Montréal.

DIVERS

Le Scandinavian, de la compagnie Allan, est arrivé hier à Glasgow, avec sa cargaison en bonne condition.

Société d'Agriculture du Comté d'Hochelaga

Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle de cette société, pour l'élection d'un bureau de directeurs pour l'année prochaine et pour la transaction d'autres affaires importantes, aura lieu à l'hôtel Riendeau, Place Jacques-Cartier, en cette ville, mercredi, le 16 décembre courant, à 11 heures a. m. Par ordre 25 novembre 1896.

27,4,8,11,15 H. BRODIE, Sec-trés.

MM. J. & C. BRUNET

Ci-devant de la maison

D'APEAU, SAVIGNAC & Cie.

Ont l'honneur de vous annoncer qu'ils viennent d'ouvrir un atelier de Ferblantiers, Plombiers, Couvreurs, Electriciens, Poseurs d'appareils à vapeur, à eau chaude et à gaz, au No 2 rue du Marché, coin de la rue St Dominique, vis-à-vis le marché St Laurent. (*La rue du Marché est située en face du Musée Eden, Monument National.*)

Réparations de tous genres exécutées avec soin et promptitude et à prix modérés. Tél. Bell 7046. 29—2

Pianos Newcombe

Assortiment complet Reçu

—:— CHEZ —:—

C. W. LINDSAY

2366 RUE STE-CATHERINE.

POUR LES FETES

29—1

★ ★

✦ UN BON DINER ✦

... Pendant les Jours de Fête ...

NE VAUT RIEN SANS

GOLD LACK SEC CHAMPAGNE

Le favori des Clubs en Europe et en Amérique.

LAWRENCE A. WILSON & CIE

Seuls Agents au Canada pour

Old Empire RYE WHISKY

Vin Mariani, le Tonique Français Idéal

★ ★

29—1

AVIS est par les présentes donné qu'on s'adressera à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session pour obtenir un acte incorporant "The Canadian Society of Civil Engineers" dans le but d'obtenir la garantie d'une meilleure protection des intérêts publics et pour l'avancement général de la science mécanique, et plus spécialement pour promouvoir l'acquisition de cette espèce de connaissance qui se rapporte spécialement à la profession d'ingénieur civil, et pour encourager les recherches se rapportant à toutes les branches de connaissance ayant rapport à cette profession et pour autres fins. Montréal, 17 novembre 1896. Robertson, Fleet & Falconer, procureurs des requérants. 13—96

La seule maison aux nombreux Départements dans Montréal ne vendant qu'au comptant.

LA MAISON HAMILTON

Annonce Spéciale....

A partir de Demain, Samedi, notre magasin sera ouvert tous les soirs jusqu'à 9.30 hrs p.m. jusqu'à NOEL.

LIGNES SPECIALES POUR DEMAIN

Cartes de Noel, Calendriers, Livrets, Et Livres de Jouets.

Nous avons un assortiment immense des produits des meilleurs manufacturiers américains et étrangers.

Cartes de Noël, de 1c à 25c
Calendriers, de 20c à $1.50
Livrets, de 10c à 50c
Livres de Jouets de 5c à 50c

Venez faire votre choix demain après-midi, nous avons un assortiment plus considérable que jamais, d'articles utiles pour enfants et vieillards. Nos prix peuvent convenir à toutes les bourses.

Ceux qui feront leur choix de Jouets maintenant et qui voudront les laisser, nous les garderons jusqu'à ce qu'ils en aient besoin.

Département des Gants

Gants de kid, 4 boutons, noir ou de couleurs, avec coutures sur le dessus, 39c, 59c, 69c, 75c, 89c, $1.00, $1.25, $1.40.

Gants de kid noir ou de couleurs unis, lacés, 89c $1.00 et $1.25. Avec coutures soulevées et dessus brodés, $1.40 et $1.60.

Gants de kid noir avec dessus brodés et boutons patents, coutures de couleurs, $1.19 et $1.25.

Gants de kid noirs et de couleurs, 4 grands boutons en écaille, $1.10 et $1.45.

Gants de soirées de toutes grandeurs et couleurs.

Gants de kid Tan pour messieurs, 2 boutons, 75c, 95c, $1.50 et $1.75.

Gants de kid de couleurs pour hommes, 1 bouton $1.00.

Gants de kid Mocha, 1 bouton, doublés en laine, $1.25. Gants de kid tan, couleurs assorties, $1.50 et $1.75.

Mouchoirs.

Mouchoirs avec bords en dentelle pour dames, 8c, 12½c, 15c, 20c, 30c, 59c jusqu'à $3.95 chacun.

Mouchoirs avec bords en broderie Suisse, 10c, 12½c, 14c, 18c, 22c, 25c, 35c, jusqu'à $1.19 ch.

Mouchoirs en soie japonaise brodée ou à bras tirés, bords ourlés, 7c, 11½c, 15c, 18c, 25c, 35c, 45c jusqu'à 90c chacun.

Mouchoirs en soie japonaise avec initiales pour messieurs, 19c, 25c, 35c, 50c, 75c et 95c chacun.

Mouchoirs avec bords de couleurs, ourlés ou unis pour dames et messieurs de 5c à 75c chacun.

Merceries.

CADEAUX POUR MESSIEURS

Nous donnons gratis, une boîte à cravate à tous ceux qui achèteront une cravate en soie.

Boucles en soie ou en satin, noires ou de couleur, 15c, 19c, 25c, 35c.

Cravattes (4 in hand) dans toutes les nouvelles nuances, 15c, 25c, 35c, 50c et 75c.

Cravattes attachées en soie ou en satin, noires ou de couleurs, 15c, 25c, 35c et 50c.

Bretelles élastiques de Webb, boucles patentes, renforcées en kid dans le dos, 25c, 35c, 49c et 69c.

Chemises lavées et repassées, 75c, $1.00, $1.25 et $1.50.

Chaussons de laine, de 20c à 55c la paire.

Chaussons en cachemire, de 25c à 75c la paire.

Sous-vêtements en laine écossaise, pour messieurs, de 50c à $1.75 le morceau.

Sous-vêtements en laine naturelle, pour messieurs, de $1.00 à $1.75.

Jaquettes en coton blanc, avec collet et devant brodés, pour messieurs, 69c et 95c.

Demain après-midi, entre 4 et 5 hrs., le célèbre pianiste Clark, fera entendre un magnifique programme de morceaux choisis, sur un des célèbres pianos de la Maison Pratte.

La Maison HAMILTON

Rues Ste Catherine, Peel et Carré Dominion

Tout ordre par la malle rempli avec le plus grand soin.

VOS VÊTEMENTS... PEUVENT-ILS PARLER?

Non ! eh bien, nous pouvons parler de êtements.—Ce que vous lisez ici à propos de vêtements, ce n'est pas une fiction, mais de réelles et énergiques expressions touchant leur riche qualité et leur bas prix.—Pourquoi vendons-nous 25 à 50 pour cent, les ulsters pour hommes, les pardessus et les habillements, à meilleur marché que nous le faisions il y a juste un an ? Nous vous laissons la réponse—Nous faisons ce que nous disons dans nos annonces ; nous livrons toujours une marchandise de haute valeur, et nous vendons toujours à meilleur marché que n'importe quel marchand de confections de Montréal. Noël approche ; vous pouvez économiser plus d'un dollar dans l'achat de vos vêtements, si vous venez à nous pour ce dont vous avez besoin. Vous savez que nous sommes toujours des drapiers occupés. Nous sommes les marchands qui faisons le moins de profit de tous les autres drapiers, et c'est la raison pour laquelle nous ne sommes pas riches.—Nous ne serons jamais riches, parce que nous ne basons notre existence que sur de modiques profits.

ULSTERS et PARDESSUS

$4.50 Nous offrons un ULSTER en frieze de première classe, bon, chaud et confortable, à $4.50, le tout vous donnant sûrement satisfaction.

$5.00 Vous paieriez $5.00 pour cet ULSTER si nous vous le demandions. Il est en frieze avec jolies doublures en tweed, collet tempête, très long, gris et de couleur foncée. C'est un très chaud, très joli et très bel ulster.

$6.50 Un magnifique ULSTER à $6.50, bonne qualité, bonnes doublures, bonne grandeur et collet tempête. Chaque pouce de ce vêtement est garanti rendre les meilleurs services.

$3.50 ULSTERS en frieze pour enfants doublés de tweed, longs, collets tempête : c'est l'ulster le plus riche pour le prix que nous ayons encore eu.

$4.50 Voici un offre sans pareille. ULSTERS pour enfants à $4.50. Ulster en tweed, bonne longueur, chaud, très bien doublé, élégant et durable, valant $8. Nous les vendons à $4.50, comme cadeau de Noël.

$10.00 Voici le meilleur ULSTER pour $10, qui ait encore été montré au Canada, sous le rapport de la confection, des garnitures, de la qualité, et le prix auquel nous vous le laissons, nous assure vos faveurs. En frieze tout laine, jolies doublures, fini parfait. Durera plusieurs années. Vous pouvez avoir pour ce prix et de cette qualité un ulster tan, brun foncé, noir ou gris. C'est un ulster parfait au plus bas prix.

$8.50 L'ULSTER qui vient immédiatement après le meilleur ulster qui ait jamais été exposé au Canada, est celui que nous vendons à $8.50. Il est en frieze, bonnes et belles doublures en tweed, collet tempête, bonne longueur, coutures soulevées. Venez voir cet ulster.

$5.00 Nos PARDESSUS en couvertes pour enfants, collets tempête, longueur aux talons, confectionné avec la meilleure des laines, le plus beau des tweeds tout laine, bonnes longueurs et garnitures de barres rouges. Le même pardessus se vend partout à $6 et $7. notre prix pour cette vente de Noël n'est que de $5. Si vous jetez un coup d'œil sur ce pardessus en couverte pour enfant, vous vous convaincrez que c'est là une excellente occasion de bon marché.

$10. PARDESSUS en beaver et en Melton doublés de tweed devants simples et croisés S. et D.B., taillés longs à la mode, aussi beaux que ceux faits sur commande ; la différence est en votre faveur ; ils vous coûtent moins cher. Nous en avons dans toutes les grandeurs. Nous en avons pour vous convenir, venez les examiner.

$5.00 PARDESSUS en nap pesant, à l'épreuve du froid, le véritable pardessus pour ceux qui n'ont pas beaucoup d'argent. Vous donneriez volontiers $7.50 pour ce pardessus et vous le croirez bon marché à ce prix. Qu'il fasse beau ou qu'il fasse mauvais, qu'il fasse chaud ou qu'il fasse froid, ne courez pas de risque en pensant que cette offre va durer encore plusieurs jours. Profitez-en de suite.

COLE & THOMPSON

LES DRAPIERS TOUJOURS OCCUPES

1850 rue Notre-Dame

ANGLE DE LA RUE McGILL

1374 Echantillons de Tapis de Bruxelles, Tapestry et Velours

Consignés par une manufacture, au prix de 20c la verge en montant.

Aussi une grande consignation de **Paillassons, Nattes, Tapis**

Pour écouler rapidement. Voyez nos MEUBLES aux deuxième, troisième et quatrième planchers.

→EDIFICE GLENORA←

THOMAS LIGGET, 1884 rue Notre-Dame

MINES D'OR

OFFRES SPECIALES

May Flower 17½c. **Golden Queen 10c.**

Nous recommandons spécialement les mines ci-dessus comme étant des placements sûrs et certains.

CHAS. P. OUDIN, Gérant.

SAWYER, MURPHEY & CO.,
Angle des rues St-François-Xavier et Notre-Dame, Montréal. 20—n

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal No 239. } COUR SUPERIEURE

LA BANQUE DU PEUPLE, Demanderesse.

vs

CHARLES ALBERT NELSON, "Laviolette & Nelson," Défendeur.

Avis est par les présentes donné que le cinquième jour de décembre 1896, par ordre de Son Honneur le Juge Loranger, j'ai été nommé curateur à la faillite du dit défendeur, qui m'a fait un abandon judiciaire de tout son actif, pour le bénéfice de ses créanciers.

Les réclamations doivent être filées d'ici à un mois. W. H. STANLEY, Curateur.

Montréal, 2 décembre 1896. 28—2

PAR MARCOTTE FRERES

GRANDE VENTE AU COMMERCE

Thés, Epices, Cigares et Vins

Nous offrirons au commerce, à nos salles, 69 rue St Jacques,

MERCREDI, LE 9 COURANT

Tout le fonds de commerce de MM. KEARNEY BROTHERS., transporté au Dominion Adjustment Office, et comprenant les marchandises suivantes :

2000 paquets de thé du Japon.
110 paquets de thé Hyson.
122 paquets de thé Gunpowder.
346 paquets de thé noir de Chine.
74 paquets de thé Cyclone.
100 paquets de thé Thistle.
200 paquets Café
67 paquets Gingembre.
70 paquets Epices.
50 paquets Vinaigre.
65 paquets Marinades.
65,000 Cigares.
110 paquets de Vin rouge, Port, Eau de vie, etc.

Tout est de première classe et sera vendu sans réserve en lots pour convenir aux besoins du commerce.

Vente à DIX heures

MARCOTTE FRERES, Encanteurs. 29—3

PAR WALTER M. KEARNS

Vente Importante

—D'UN—

Roulant de Ferme.

11 chevaux trotteurs et de selle, de prix, un étalon pur sang, 28 vaches de différentes races (toutes d'excellentes laitières), instruments aratoires, sleighs, wagons, buggies, harnais, selles, produits, etc.

Aussi un lot de magnifiques meubles de ménage.

Les soussignés ont reçu instructions de M. Charles G. Finnie (qui abandonne la culture) de vendre absolument sans réserve, sur sa ferme, Chemin de la Côte St Luc,

Mercredi matin, le 9 Décembre

tous ses animaux, instruments aratoires, produits, etc., comprenant :

11 chevaux de selle de bonne race et de prix (plusieurs sont bien connus des Montréalais) "Bushbolt", "Dianthus", "Queenie", "Peep O'Day", 3 poulains par "Quito", poulain par "Redfellow", un poulain trotteur, un étalon pur sang, 23 bonnes vaches à lait, instruments aratoires, etc, machine à couper et à écraser mue par chevaux, charrues, herses, grubbers, râteau à foin, fourches à foin, un wagon express, un buggy couvert, 2 sleighs de promenade légers, 3 sleighs avec boîte, 2 wagons doubles à foin, 3 charrettes écossaises, quantité de harnais de travail et de promenade, 2 selles et 2 brides. Produits—60 voyages de foin, 25 voyages de paille et 150 sacs d'avoine. Meubles de ménage, etc.—Le contenu de la maison, ameublement de salon en noyer noir, dessus en marbre, buffet (sideboard) en acajou, canapé, 4 poêles, (1 range de cuisine et 3 poêles de passage), tapis, etc., etc.

Les conditions de paiement seront très faciles. Un lunch sera servi à midi. Vente à 10½ heures.

WALTER M. KEARNS, Encanteurs. 29—3

THE du JAPON ENDOMMAGE

A L'ENCAN

75 Boites de THE de CHOIX,

(Cueilli au commencement de Mai)

Diverses Marques et différentes Qualités.

Seront vendues sans réserve, aux Salles de vente du soussigné, 1753 rue Notre-Dame, pour le compte de ceux y concernés,

MARDI, 8 DECEMBRE COURANT.

Le dommage est léger, n'étant qu'à l'extérieur du paquet seulement.

Vente à midi.

WALTER M. KEARNS, Encanteur. 29—3

PAR BENNING & BARSALOU

Grande Vente au Commerce

—DE—

Marchandises Sèches d'Automne et d'Hiver, etc., etc.,

A L'ENCAN

Les soussignés vendront à leurs salles de ventes, Nos 86 et 88 rue St Pierre,

MERCREDI, LE 9, ET JEUDI, LE 10 DE DECEMBRE

Un assortiment complet et général de marchandises sèches, convenables pour le commerce d'automne et d'hiver, comprenant en partie, présidents bleus et noirs, drap noir et peaux de daim, tricot à habits, mettons, croisés Beetie, canevas, cachemires noirs et de couleurs, flanelles, corsets de dames, châles, gants de kid et mitaines, bas en laine, écharpes d'hiver, tuques, mouchoirs et un assortiment complet de merceries.

Aussi, 2000 verges de soies brochées et rayées, de couleurs assorties, 1200 verges de frise (frieze), 500 pièces de toiles de table (blanchies et demi blanchies), 2000 douzaines d'essuiemains assortis, 500 pièces d'étoffes à robes, soies à robes, velours et velveteens, peluches, etc., etc.

Aussi modes, rubans de soie et satin, fleurs, velours, dentelles, brains, ornements, etc.

Aussi consignations de hardes faites, mocassins, mitaines et gants, bas et mitaines des Cantons de l'Est, 6 caisses de marchandises et bonneterie tricotés, 1200 douzaines de corps et culeçons.

Aussi (à 3 heures p.m.), 500 casques en phoque et en mouton de Perse assortis, manchons assortis pour dames ; 25 collerettes en phoque et en mouton de Perse pour dames.

Aussi 5000 paires de patins.

Le tout sans aucune réserve, en lots pour convenir au commerce.

Nous attirons l'attention du commerce sur cette importante vente.

Vente, chaque jour, à 10 heures a.m.

BENNING et BARSALOU, Encanteurs. 29—3

Avis de Faillite

VENTE A FOLLE ENCHERE

Pour le compte de ceux y concernés

IN RE **M. WETSTEIN & CO.,** Fabricants de chapeaux et casques, Montréal.

L'actif suivant de cette faillite sera vendu à l'encan public

Vendredi, le 11 Décembre, à 11 hrs. a.m.

au magasin de Marcotte Frères, 69 rue St Jacques, Montréal.

Fonds de commerce et fixtures.. $2,430.16
Bail de l'établissement, 36 rue Lemoine jusqu'au 1 mai. 1897

On pourra voir le stock, le 10 de décembre. Pour plus amples renseignements s'adresser au bureau du curateur

F. W. RADFORD, Curateur à la faillite M. Wetstein & Co.

MARCOTTE FRERES Encanteurs. 69 rue St-Jacques, Montréal.

Bureau de RADFORD & WALFORD 37 Imperial Building Montréal.

27—7

Avis de Faillite

IN RE

O. CHAPUT,

1110 rue Ontario, Montréal.

Vente à l'encan au No 69 rue St Jacques, Montréal,

LUNDI, le 7 DECEMBRE 1896,

A 11 HEURES, de l'actif comme suit :

Fonds de commerce de librairie et articles de fantaisie, ferronneries, vaisselle..... $423.69
Mobilier de magasin..... 54.60

$478.29

KENT & TURCOTTE, 97 rue St Jacques, Montréal.

MARCOTTE FRERES, Encanteurs. 27—3

AMUSEMENTS

ACADEMIE DE MUSIQUE

SPARROW & JACOBS, locataires et gérants.

...MATINEES : MERCREDI et SAMEDI...

Le célèbre drame de DENMAN THOMPSON

THE OLD HOMESTEAD.

Sera joué cette semaine.

MATINEES PRIX : PARTERRE..... 50c
Dans toutes les Galeries..... 25c

Procurez-vous des sièges au bureau des billets. Ouvert de 8 hrs a.m. à 10 hrs p.m. Téléphone 5048. Prix des soirées, 25c, 50c, 75c et $1.00. La semaine prochaine M. ROBERT MANTELL. 25—6

QUEEN'S THEATRE SPARROW & JACOBS, Seuls gérants.

— PRIX POPULAIRES —

Matinées à bon marché, Mardi, Jeudi et Samedi. 15c et 5c

Cette semaine JAMES THORTON et son élite Cie de Vaudeville dans 10 actes.

PAS PLUS HAUT.

Sièges en vente au théâtre. 25—6

THEATRE ROYAL — Toute cette semaine, après-midi et soir.

Rice & Barton's Extravaganza Co.

Burlesque, prix des matinées : 10 et 20c. Soirées 10, 20 et 30c. Contrôle ouvert toute la journée. Semaine prochaine : La Cie de feu F. Bush, dans EXCELSIOR. 25—6

THEATRE FRANÇAIS—W. E. PHILIPPE, locataire et gérant.—Cette semaine le mélodrame à sensation **LIGHTS and SHADOWS.** Magnifiquement monté avec de nouvelles scènes. Les premiers rôles du vaudeville tenus par Melles Capitola Forrest et Lillian Perry. Le meilleur duo de chanteuse et danseuse. Matinées chaque jour. Prix—10c, 20c, 25c. 26—6

... LOURDES ...

ROME - - et - - JERUSALEM

PELERINAGE NATIONAL DU CANADA

A N.-D. DE LOURDES, (France.)

Le 4ème pèlerinage annuel du Canada partira au mois de Juillet prochain, en suivant l'itinéraire habituel

MONTREAL

MOVILLE (Irlande)	ORLEANS
LIVERPOOL	TOURS
LONDRES	POITIERS
PARIS	BORDEAUX

LOURDES

Les détails concernant les pèlérinages de Rome et Jerusalem seront donnés en s'adressant chez M. A. J. Boucher, marchand de musique, au No 1622 rue Notre-Dame ou par correspondance à M. L. J. Rivet, 418 rue Rachel, Montréal. 29—1

OBSERVATOIRE ASTRONOMIQUE de WESTMOUNT, avenue Kensington. Les taches du soleil chaque jour. Le ciel étoilé fait le programme chaque soir. Ouvert le dimanche. Admission 25 cents. Téléphone Bell 3670. 21-n

Sous le patronage Vice-Royal.—DANSE ET BONNE TENUE. Les classes s'assemblent comme suit : au QUEEN'S HALL pour commençants les mardis et jeudis à 8 hrs p.m., les jeunes les mardis et vendredis à 3 et 4.30 hrs p.m., assemblées les samedis à 8.30 p. m. ELM HALL WESTMOUNT les mercredis et samedis à 8 hrs p.m Leçons privées pour danses de société et aussi danses de fantaisie données.

277—n A. ROY M

TEMPERATURE

Toronto, 4 — Fort vent du sud-est au nord-ouest. Un peu de neige ou de grésil. Température plus élevée.

MONTREAL, 4 Décembre 1896.

Bulletin d'après le thermomètre de Hearn & Harrison, 1640-1643 rue Notre-Dame:

Aujourd'hui maximum	24
Même date l'an dernier	15
Aujourd'hui minimum	12
Même date l'an dernier	1

D'après le baromètre aujourd'hui: 8 hrs a.m., 30.26 ; 12 hrs a.m., 30.29 ; 2 hrs p.m., 30.10.

AURORE BOREALE

On pouvait en voir une splendide, hier, au-dessus de la ville, vers onze heures du soir. Elle était absolument remarquable, tant par la variété des figures lumineuses qui se jouaient de mille manières dans les hautes régions de l'atmosphère que par la vivacité et la richesse des couleurs dont elle brillait.

JUGEMENT RENVERSE

La cour de revision vient de rendre un jugement important dans la faillite de MM. Rose et Frère, et M. Charles Desmarteau, curateur. L'hon. juge Doherty avait maintenu la contestation du bilan faite par le curateur au nom des créanciers. La cour de revision a décidé que la cour Supérieure n'avait pas juridiction dans la matière, attendu que le contestant n'avait pas fait sa preuve dans les quatre mois de l'abandon judiciaire, et elle a renversé le jugement de première instance avec dépens des deux cours en faveur des MM. Rose.

LES TRAVAUX DE LA DIGUE

Un grand nombre d'hommes sont employés à remplir et à niveler la nouvelle jetée située en face du quai de la rue Mill. Il est probable que si le beau temps continue, les travaux seront terminés avant que l'eau n'ait atteint un niveau trop élevé. La nouvelle jetée sera utilisée, dit-on, par le Grand Tronc et la Dominion Coal Company, pour le déchargement et le transport du charbon dans le nouveau bassin du canal, qui a été construit il y a quelques années en face des bureaux du Grand Tronc, rue St Etienne.

Les résidents de la rue Wellington n'auront plus occasion de se plaindre du bruit qu'on fait en déchargeant le charbon.

L'IMMIGRATION AU MANITOBA

M. W. D. Scott, agent d'immigration du gouvernement manitobain, est au St-Lawrence Hall et il se rendra sous peu à Ottawa pour y rencontrer M. Greenway, afin de le consulter sur la question d'immigration pour la prochaine saison. M. Scott dit que la hausse des grains a donné lieu à bien des demandes d'information de la part de différentes sections des Etats-Unis, de l'est du Canada et de l'Europe, au sujet des terres du Manitoba, et il espère que les colons viendront s'établir en grand nombre à ce dernier endroit, le printemps prochain.

EN BAS D'UN ESCALIER

Hier après-midi, un barbier de la rue Ontario, nommé Armand Leclerc, s'est fracturé le poignet et le bras droit en tombant dans un escalier.

Il s'est fait transporter à l'hôpital Notre-Dame, où ses fractures ont été réduites.

PETITS FEUX

Un peu après midi, hier, la division centrale de la brigade du feu a été appelée au No 68 de la rue des Jurés. Le feu avait éclaté dans la cave, mais avant qu'un dommage de conséquence ait été causé, les flammes avaient été maîtrisées.

A 7.30 heures, hier soir, la division de l'est se rendit chez M. G. U. Bérard, No 564 de la rue Amherst. Le feu avait pris naissance dans une garde-robe.

LE FUGITIF LEVY

Le détective Goldfon, de Pittsburg, qui, en compagnie du détective O'Keefe, de cette ville, a arrêté un nommé Lewis Levy, accusé de parjure, a reçu hier après-midi une dépêche de Washington, conçue en ces termes : " Les papiers nécessaires vous seront envoyés à votre adresse. Voyez à ce que Levy vous soit remis. Signé W. G. Wagman." Ce dernier est un des employés principaux du ministère des affaires étrangères à Washington.

Le détective Goldfon a dit à notre reporter, hier, qu'il croyait qu'il reconduirait son prisonnier à Pittsburg, la semaine prochaine. Levy, comme nous le savons, est accusé d'être un fugitif de la justice américaine. Trouvé coupable par le jury, de parjure, il réussit à prendre la fuite et à s'échapper de la cour.

INSPECTION DE LA POLICE

L'inspection de la seconde équipe des hommes de police composée de 120 hommes, a eu lieu hier après-midi, à la salle d'exercices. Les officiers présents étaient les capitaines McMahon, Eagan, Beauregard, Gray et Gauthier et les lieutenants Hill, Watson, Choquette, Millette, Angers, O'Donnell, Préfontaine, Prévost, Reid, Dubois, Lemay, Bouthillier et Courtois. Les manœuvres ont été des plus satisfaisantes.

Les inspecteurs étaient le lieut. colonel Hughes, MM. les échevins Lefebvre, président du comité de police ; Charpentier et Wilson. Les inspecteurs Lapointe, Kehoe et Lancy accompagnaient le surintendant. Les constables, sous le commandement de M. A. Gauthier, sergent instructeur, ont très bien manœuvré. Le défilé et les exercices par compagnies ont été bien mieux exécutés que lors de l'inspection précédente.

UN CERTIORARI MAINTENU

L'honorable juge Gill a rendu jugement sur le bref de certiorari appelant d'un jugement rendu par l'honorable juge Desnoyers, dans une cause de Kearney, propriétaire de l'Oxford, condamné à payer l'amende à la Couronne pour avoir vendu de la boisson dans un établissement qu'il venait d'ouvrir, alors que sa licence lui permettait de vendre dans un autre établissement, qu'il venait d'abandonner.

Son Honneur a dit que le gouvernement a accepté à une date ultérieure le montant de la licence, plus $25, selon les termes de la loi, quand une personne est en retard dans le paiement de sa licence ; par conséquent, on ne peut réclamer d'amende pour une infraction de vente de boissons sans licence.

EXPLOSION DE LAMPE

La nuit dernière, vers une heure, le feu s'est déclaré dans un hangar en arrière du No 390 rue Rachel, occupé par M. A. Hénault. Les pompiers ont été appelés et il n'y a eu que peu de dommages.

A 4.48 heures, ce matin, une explosion de lampe a causé un commencement d'incendie chez M. Henry Groves, No 346 rue Charlevoix. On a sonné l'alarme mais quand les pompiers sont arrivés, le feu avait été éteint déjà par les gens de la maison.

CETTE DEPECHE

On lit dans la "Minerve" :—

Sir Adolphe Chapleau

Le "Witness", la "Patrie" et l'"Electeur", ayant affirmé que sir Adolphe Chapleau approuvait la transaction Laurier-Sifton, au sujet des droits scolaires de la minorité catholique du Manitoba, le démenti ne s'est pas fait attendre.

On en conviendra : il faut qu'une politique soit aux abois pour aller chercher des adhésions en si haut lieu au risque d'être si fort rebutée.

Dans une entrevue avec un journaliste, voici comment le lieutenant gouverneur s'est expliqué :

(Entrevue Chapleau)

" Vous savez, puisque vous êtes journaliste, que les dépêches comme celles dont vous me parlez, sont rarement exactes. Pour parler le langage familier aux journaux, ce sont de "petits bateaux" qu'on lance à l'aventure "pour voir jusqu'où ils iront et ce "qu'on en pense. C'est vous dire que "ce n'est pas exact.

" Je me suis scrupuleusement abstenu de mettre le pied sur le terrain de "la politique militante, depuis que j'occupe le poste de lieutenant gouverneur, en dépit des fréquentes provocations comme celle-ci.

" Je ne suis pas pour changer d'attitude aujourd'hui. Toute expression d'opinion de ma part sur le règlement "annoncé de la question des écoles du "Manitoba, m'entraînerait dans une "polémique qui m'est interdite.

" Je vois sur le journal que vous "m'avez envoyé, une citation des paroles que je prononçais lors de l'élection de mon ami, le Dr Lachapelle, "à Hochelaga, en 1892. Ce discours, "bien court, a été assez commenté "dans le temps, pour ôter toute excuse "à une citation tranquille. Qu'on le "cite donc pour tout ce qu'il disait, "car je m'adressais autant à mes collègues, que je quittais alors pour aller à Québec, qu'à leurs adversaires.

"Oui, j'ai prêché la conciliation, la "tolérance, la cordiale entente. Sans "elles notre Confédération est un vain "mot. Si on avait pratiqué partout "ces belles vertus sociales, nous n'aurions pas eu de questions d'écoles, et "l'on n'aurait pas été obligé de chercher à les régler, quand elles se sont "présentées, en substituant à des droits "certains des faveurs spéciales qui ont "besoin, pour être fructueuses, d'un "bon vouloir auquel on ne nous a guère accoutumés."

AU CLUB NATIONAL

Une conférence sur Hamilton Fisch

Il y aura ce soir, séance régulière du club National au Monument National. M. Dominique Le duc, avocat, de Ste Scholastique, ne pourra pas donner sa conférence annoncée. Il sera remplacé par un autre conférencier qui fera une étude très intéressante sur la vie de Hamilton Fisch, ancien secrétaire d'Etat des Etats-Unis, sous l'administration du général Grant.

Les dames seront admises sans carte.

VOL AVEC EFFRACTOIN

La police avertie

Plusieurs vols avec effraction, ont eu lieu la nuit dernière.

Chez MM. Joseph Horsfall et fils, No 186 rue McGill, marchands, on a réussi à enlever une vingtaine de pardessus d'hiver. Les voleurs ont brisé une fenêtre en arrière de l'établissement. On s'est introduit aussi dans la cour de l'entrepôt de M. J. E. Levesque, marchand de grains et provisions, au No 58 rue Shaw. A ce dernier endroit, 10 poches d'avoine et environ 600 livres de son, ont disparu.

Chez M. J. C. Lavigne, marchand tailleur, No 2316 rue Notre-Dame-Ouest, les voleurs ont enfoncé une porte de côté communiquant par le corridor avec le magasin. Une quantité de pièces d'étoffes sont disparues. Le bureau des détectives a été averti dans chacun des cas, ce matin.

MALADIE SUBITE

Mme Rachel Gagnon, demeurant à St-Léonard de Port-Maurice, était chez son neveu, ce matin, au No 129 rue St-Laurent, lorsqu'elle a été subitement prise de maladie. L'ambulance de l'hôpital Notre-Dame l'a transportée à cette institution où son état a été jugé très grave. Elle est âgée de 70 ans environ.

Aux dernières nouvelles, Mme Gagnon était mourante.

ENQUETE REMISE

Le coroner a commencé, hier soir, l'enquête au sujet de la mort de Joseph Turner, qui a succombé aux blessures qu'il a reçues dans un accident aux ateliers de la "Montreal Bridge Co." à l'angle des rues Ontario et Moreau. A cause de l'absence d'un certain nombre de témoins, l'enquête a été ajournée à mardi prochain.

COUR DU RECORDER

Il y avait 13 prisonniers inscrits sur la liste du recorder, ce matin. Sur ce nombre, 10 étaient accusés d'ivrognerie.

LE DOCTEUR LAGACE

Le Dr Lagacé, 1er assistant des internes de l'hôpital Notre-Dame, ayant à subir une opération assez sérieuse, va se mettre au repos pour une quinzaine de jours.

A LA COMMISSION DU HAVRE

L'ingénieur en chef de la commission du havre, M. Kennedy, a déclaré ce matin que son rapport au sujet des plaintes portées contre certains employés du havre, sera soumis lundi à l'assemblée des commissaires. Ces derniers s'appuieront sur le rapport de M. Kennedy pour décider si oui ou non une enquête doit avoir lieu. Si le rapport de M. Kennedy comporte que les accusations sont bien fondées, les commissaires tiendront une enquête très sévère.

AU MONUMENT NATIONAL

M. Joseph Venne, architecte, aborders, samedi soir, la construction à l'épreuve du feu. Qu'est-ce que l'on entend par construction à l'épreuve du feu ?

Quels sont les matériaux qui répondent à cette exigence, leurs qualités, leur application, etc. L'exposé sera court, afin de permettre à des spécialistes d'entamer une conversation sur ce sujet.

M. N. T. Gagnon, spécialiste bien connu dans ce genre de construction, sera présent.

LE CAS DU CAPT. DELISLE

Admis à caution par la Cour Supérieure

L'histoire de l'accident

Hier après-midi, la cause du capitaine Jean Délisle a été entendue au long, devant le tribunal de la cour supérieure, présidé, par l'honorable juge Taschereau.

On sait que le capitaine Délisle est le commandant du vapeur océanique, le Tiber, et que ce vapeur, le 6 novembre dernier, aborda une goélette du nom de Maggie, près du havre de St Jean, à Terreneuve. Treize personnes perdirent la vie dans cette pénible catastrophe.

Le capitaine cingla ensuite vers Montréal, tandis que le gouvernement de Terreneuve envoyait ici un ordre demandant son extradition, sur accusation d'homicide, en vertu de la "Loi relative aux offenses des fugitifs."

L'honorable juge Desnoyers ayant à rendre son jugement sur la question ordonna de remettre le prisonnier, à qui il refusa la liberté sur caution. — Il est bon de se rappeler que le capitaine Délisle fut mis en état d'arrestation à Sorel — entre les mains du gouvernement de Terreneuve.

De là un bref "d'habeas corpus".

M. P. Davidson représente le gouvernement de Terreneuve ; M. J. L. Archambault, la Couronne ; M. H. C. St Pierre, l'accusé.

M. Davidson a adressé le premier la parole. Il a d'abord soulevé une question de juridiction. C'est une cause sommaire, sur une question intercoloniale, et le tribunal de la cour supérieure n'a pas de juridiction. Il ne s'agit ici que de savoir s'il y avait cause probable pour motiver l'action du gouvernement de Terreneuve. Puis toute la preuve faite à la cour de police est passée en revue.

M. St Pierre fait à son tour son argumentation. Il n'y a pas eu négligence coupable de la part du capitaine Délisle dont la renommée est aussi grande de l'autre côté de l'Océan, et à St Jean, qu'à Montréal. C'est un homme compétent, muni de tous les diplômes nécessaires et superflus, qui peut être pilote aussi bien que capitaine. De plus c'est un homme d'une sobriété irréprochable.

Le soir du 6 novembre, le capitaine était à son poste ; il aurait pu conduire lui-même son vaisseau, mais il prit à bord un pilote pour plus de sûreté.

Dans le détroit de Narrow, qui n'a que 800 pieds de large et qui est bordé de rochers énormes, d'une hauteur de 150 pieds, il est de règle de suivre la ligne du milieu en autant que faire se peut. Tout était bien jusque là, et le capitaine suivait la ligne du milieu du détroit. Tout à coup, il aperçoit une lumière verte et dévie de la ligne, vers la droite, pour laisser passer une goélette ; mais cette goélette passée, il aperçoit immédiatement ensuite une autre lumière indiquant une autre goélette ; il donne en conséquence sur la droite d'une façon plus prononcée, croyant que cette seconde goélette suivrait la première. Mais il n'en est pas ainsi ; ce deuxième vaisseau donne de son côté sur la gauche, et de là un abordage inopiné.

Dans l'espèce il n'y a pas eu négligence de la part de l'accusé. Il était à son poste, ainsi que tous les siens, et un ordre parfait régnait à bord. Ce n'est pas juste de poursuivre ainsi le capitaine, lorsqu'on a le soin de laisser libre le capitaine de la goélette qui est plus coupable que lui. Il y a peut-être eu une erreur de jugement, chez le capitaine, qui n'a pas suivi la ligne droite d'une façon inflexible, mais rien de plus.

M. Davidson réplique. Il réaffirme la prétention que le capitaine aurait dû garder la ligne droite. De plus ce dernier n'a pas renversé sa machine quand il aurait dû le faire. C'était au steamer à éviter le voilier qui ne peut se conduire aussi bien qu'un vaisseau à vapeur. Il y a eu négligence coupable et dans tous les cas il faut qu'un jury se prononce sur la question.

M. St Pierre croit qu'il est injuste de mettre ainsi entre les mains d'une population soulevée un innocent qui ne saurait obtenir justice de cette façon. Nous sommes mieux placés, ici, pour juger son cas.

Son Honneur le juge Taschereau déclare qu'il rendra son jugement lundi, à 10 heures a. m.

En attendant il admet le capitaine, qui a passé la nuit dernière en prison, à fournir un cautionnement de $20,000.

Aussitôt MM. Henry Dobell, frère du ministre, et Stuart Mount, un homme d'affaires de Terreneuve, se portent caution.

LE MEURTRE DE CHAMBLY-CANTON

Une couple d'Italiens partis hier soir pour l'ouest, par la voie du Grand Tronc, ont attiré l'attention de nos hommes de police, à la gare Bonaventure. On supposait qu'ils pouvaient être complices dans le meurtre de Chambly. L'officier de police du poste No 6 en a été informé, mais il n'y avait pas moyen d'obtenir à la gare la description du meurtrer fugitif. On a envoyé un message au bureau des détectives, mais comme ces derniers étaient absents de leur bureau, rien n'a été fait. Il est évident que le meurtrier peut séjourner ici sans craindre d'être arrêté, attendu que son signalement n'a pas été donné aux autorités.

Le coroner, hier, n'a interrogé qu'un témoin, au sujet de la tragédie de Chably-Canton. Il n'a obtenu depuis avant-hier aucune nouvelle information importante, mais il continue ses recherches et ne désespère pas d'arriver à un résultat.

Demain, les steamers qui quitteront New-York, pour l'Europe, seront visités par la police, afin de s'assurer que le meurtrier ne traverse pas à l'étranger. Il est tenu pour certain que Mattei Frenza est maintenant aux Etats-Unis, mais les autorités ont pris les mesures nécessaires pour l'empêcher de traverser en Europe.

RENVERSE PAR UNE VOITURE

Un ouvrier d'une quarantaine d'années, M. A. Tremblay, de la rue Maisonneuve, a été ce matin victime d'un pénible accident. Comme il traversait la rue Laganchetière, au coin de la rue Sanguinet, il fut renversé par la voiture d'un conducteur de bière. M. Tremblay a été transporté à la résidence de son frère, rue Amherst, où le docteur Lavolette lui a donné ses soins. Il a une jambe fracturé et une contusion à l'épaule.

RECTIFICATION

Dans l'annonce du Quickcure pour le mal de dent, parue dans nos colonnes le 24 novembre, il était dit qu'il était en vente chez les épiciers. C'est en vente chez les pharmaciens qu'il aurait fallu dire, car les épiciers ne tiennent pas le Quickcure.

LA MORT DU JEUNE MORTON

Y a-t-il eu négligence criminelle

Le jury du coroner en désaccord

Le coroner McMahon a terminé ce matin l'enquête au sujet de la mort du jeune Morton, âgé de 9 ans, qui s'est noyé, il y a deux mois, dans le dégorgeoir des moulins, à la Pointe St Charles.

La preuve a démontré que certaines parties de ce canal étaient à découvert et que le courant, qui y est excessivement rapide, avait miné le sol, à l'endroit où l'enfant s'est noyé, au bout de la rue Island. Le propriétaire du terrain où l'accident a eu lieu n'est pas connu. On a cru tout d'abord que c'était la ville, mais il appert que non.

Après une longue délibération, les jurés n'ont pu s'entendre pour rendre leur verdict. Six ont prétendu qu'il y avait eu négligence criminelle en ce sens que les réparations nécessaires n'ont pas été faites par le propriétaire, pour prévenir un accident, et les huit autres jurés étaient d'avis qu'il n'y avait pas lieu de blâmer criminellement qui que ce soit.

Ce double verdict a été enregistré et signé, et le coroner a déclaré l'enquête close.

CULTIVATEURS VOLES

La police est priée de surveiller les abords du marché Bonsecours

Pendant la nuit dernière, des voleurs ont fait une véritable "razzia" dans les voitures des cultivateurs, aux abords du marché Bonsecours. C'est l'habitude, règle générale, pour le cultivateur qui veut obtenir une bonne place, pour un jour de marché, de s'y rendre la veille au soir. Le cheval est dételé, le propriétaire va coucher dans un des hôtels des environs, et la voiture reste sur le marché sans personne pour en avoir soin.

Les plaignants, dans l'affaire présente, sont Joseph Desjardins, cultivateur de St Benoit, qui s'est fait voler dix dindes et un porc ; Maxime Pagé, de St Hermas. Ce dernier perd dix couples de poulets, plusieurs douzaines d'oeufs et une tinette de beurre. Pierre Trudeau, de Ste Julie, déplore la perte de trois magnifiques quartiers de boeuf.

On demande plus de protection aux environs du marché Bonsecours, surtout pendant les nuits qui précèdent les jours de marché. Il y a quelques jours, un nommé Israël Cardinal, de St Casimir, s'est fait voler tout ce qu'il avait dans sa voiture.

ETATS-UNIS ET ALLEMAGNE

Proclamation du Président Cleveland

Washington, 4 — Hier, le président Cleveland a lancé une proclamation de représailles contre le gouvernement allemand, proclamation révoquant celle du 26 janvier 1888 et imposant un droit d'entrée de 6 pour cent par tonne sur les vaisseaux venant d'un port quelconque de l'Allemagne, quelle que soit leur nationalité, dans un port des Etats-Unis. Elle entrera en vigueur le 2 janvier 1897.

Le président dit dans sa proclamation que des droits plus élevés que ceux qu'il impose sur les vaisseaux allemands sont payés par les propriétaires de vaisseaux américains dans les ports allemands, en dépit des traités existant entre les deux pays.

On a remarqué que l'Allemagne a fait preuve de mauvaise disposition à l'égard des Etats-Unis, depuis qu'un droit différentiel sur le sucre de betterave allemand primé a été imposé par le tarif Wilson. On a prohibé les bestiaux, le porc des Etats-Unis, composé des droits primitifs sur la glucose, le pétrole, etc.

MORT ETRANGE

Une vieille femme trouvée sans connaissance et seule dans la maison

L'ambulance de l'hôpital Général a été appelée, hier soir, à 8 heures, au No 217 rue St Urbain, pour transporter une femme que l'on avait trouvée sans connaissance dans cette maison. Elle était absolument seule, lorsqu'on l'avait découverte. Elle a été transportée à l'hôpital où elle a expiré pendant la nuit.

La défunte se nommait Mme Lafricain et était âgée de 90 ans environ.

Le coroner a été prévenu et a ordonné de faire l'autopsie afin de découvrir la cause de la mort. Il tiendra une enquête demain matin, à 9 heures et demie.

FEU M. EUCLIDE ROY

Nous apprenons à la dernière heure la mort de M. Euclide Roy, avocat de cette ville, à l'âge d'environ 72 ans. M. Roy menait depuis plusieurs années une vie assez monotone. Il appartenait à la faction libérale radicale, et, en cette qualité, il se livra aux luttes de hustings avec toute l'ardeur qui caractérisait les membres de cette école politique. Il traversa en France où il prit, en 1845, ses degrés en droit à l'Université de Paris. Il connut là les principaux personnages qui prirent part à la révolution de 1848.

Il fut l'un des membres les plus actifs de l'Institut Canadien, auquel il resta attaché avec Joseph Doutre, Rodolphe Laflamme et autres, malgré les foudres des autorités ecclésiastiques.

Sa vie au barreau n'a pas été très accidentée.

Il fut nommé par le gouvernement Mercier percepteur du revenu. C'était ni plus ni moins qu'une sinécure.

M. Roy était marié à mademoiselle Aubin, ancien journaliste de Québec.

Il a succombé à l'anémie.

MGR FABRE

L'on nous informe, de l'archevêché, que Mgr Fabre est un peu plus faible, cette après-midi. Cependant, son état n'a encore rien d'alarmant.

CET ACCIDENT DE TRAMWAY

Le conducteur trouvé coupable de négligence

Par le jury du coroner

L'enquête au sujet de la mort du jeune Joseph St Germain, qui s'est fait tuer par un tramway électrique, hier soir, à la Pointe St Charles, a eu lieu à 11 heures, ce matin, à la morgue.

Télesphore St Germain, oncle de la victime, dit que le petit Joseph venait chez lui une fois par mois et qu'il passait la nuit.

Hier soir, il est sorti avec le fils du témoin, âgé de 8 ans, pour aller faire une commission. Le témoin a été averti immédiatement après l'accident, de la mort de son neveu. Il a aidé à le retirer de sous le tramway.

Roméo St German, 8 ans, le cousin du défunt, était avec lui au moment de l'accident. Il dit que Joseph St Germain était debout près de la voie ferrée lorsqu'une secousse du char-annexe, qui reculait pour aiguiller, l'a fait tomber sous les roues. Tout le char-annexe et la moitié du char moteur ont passé sur le corps du défunt. Le tramway a alors arrêté subitement, et le conducteur, à l'aide d'une allumette, a découvert le petit cadavre sous le char, entre les roues.

Le jeune Roméo n'a pas entendu sonner le timbre du mécanicien. Il ajoute que son cousin et lui ne jouaient pas et que personne ne lui a dit de s'en aller.

George Nelson, conducteur sur le char annexe, jure qu'à plusieurs reprises il a dit aux deux enfants de s'en aller. Le plus âgé, qui était le défunt, a paru s'en aller et le témoin ne l'a pas revu. Le plus jeune, Romeo St Germain, est resté au même endroit, et le témoin l'a surveillé pendant que le tramway électrique aiguillait, afin qu'il ne fût pas écrasé. Après avoir accouplé les deux chars, Nelson a regardé si la voie était libre, puis il a donné au mécanicien l'ordre de reculer. Le témoin, en même temps, est monté sur la plate-forme de devant de son char. Nelson reconnait qu'un règlement de la compagnie l'oblige de se tenir sur la plate-forme d'arrière, lorsque le tramway recule, afin de veiller à ce qu'il n'y ait personne sur la voie. Le mécanicien sonnait son timbre.

John Gossling, mécanicien, dit qu'il a fait reculer le char sur l'ordre qu'il a reçu du conducteur. Il a sonné le timbre tout le temps que le tramway était en mouvement. Il a vu le conducteur dire aux enfants de s'en aller.

Duncan McDonald, surintendant de la compagnie de tramways, dit qu'il ne sache pas que sa compagnie soit soumise aux règlements du Dominion, concernant les chemins de fer. Elle n'a jamais reçu d'instructions à cet effet, de la part du gouvernement. Les instructions de la compagnie aux conducteurs sont de s'assurer que la voie est libre, avant de donner l'ordre de faire reculer le tramway. Le mécanicien doit obéir au conducteur.

Après cette preuve, les jurés ont rendu un verdict déclarant que "Joseph St Germain est mort, ayant été écrasé par un tramway en charge du conducteur George Nelson, lequel a fait preuve de négligence. Cette négligence, toutefois, ne peut être déclarée criminelle.

M. OLIVIER POITRAS

Arrêté de nouveau sous accusation de fraude

(Dépêche spéciale)

L'Assomption, 4 — M. Olivier Poitras, de l'Epiphanie, qui doit subir, aux assises criminelles de mars prochain, à Montréal, son procès, sous l'accusation d'avoir incendié son moulin en 1892, a été arrêté de nouveau, hier, pour répondre à une accusation de fraude. L'enquête préliminaire s'ouvrira à Joliette, lundi prochain.

NOYE

Arthabaskaville, Qué., 4 — M. Joseph Brunet, âgé de 19 ans, s'est noyé, l'autre jour, en patinant, près des moulins de M. F. Baril, de Warwick. M. Etienne Cartier a failli périr en essayant de sauver le jeune homme. Le défunt était le fils de M. Brunet, huissier de Warwick. Une enquête, faite par le coroner Relleau, de cette ville, a eu pour résultat un verdict de mort accidentelle.

M. CHARLTON, M.P. ET McKINLEY AU SUJET DE LA RECIPROCITE

Canton, Ohio, 4 — Le major McKinley a eu un entretien, hier, avec M. Charlton, membre du parlement Canadien, au sujet de la réciprocité et de l'établissement de relations commerciales plus étroites entre le Canada et la république américaine.

FRAPPE PAR DES INCONNU

Le constable Murphy passait sur la rue St Jacques, près de la Côte St-Lambert, hier soir, vers 10 heures, lorsqu'il aperçut un homme étendu sans connaissance sur le trottoir. L'individu portait plusieurs blessures à la tête et à la figure. On le transporta au poste de la rue St Georges, où après avoir été pansé et avoir recouvré sa connaissance, il a déclaré se nommer Robert Starke, demeurant à Westmount. Il se dit âgé de 45 ans. M. Starke dit qu'il croit avoir été frappé à coups de garcette. Ses assaillants ont dû prendre la fuite avant d'avoir eu le temps de piller leur victime, car on ne lui a rien enlevé. En revenant à lui il a retrouvé sa montre et sa chaîne intactes ainsi que quelques menues monnaies qu'il avait dans son gousset.

Le rhumatisme est causé par les rognons en désordre. Hop Bitters ne manque jamais de le guérir. Essayez-le.
qh k

PARC SOHMER

Dimanche, 6 décembre.

(Après-midi, 3 hrs ; soir, 8 hrs)

ATTRACTIONS DE NEW-YORK

Mlle "Beatrice Rob", chant et danse.
Mlle "Jane Style", équilibriste et jongleuse.
Mlle "Flora Raymonde", voix de baryton.
"Corcoran et Fay", comédiens irlandais excentriques.
"Alex. Vetter", chansons burlesques et danses.
Mlles "Almonte et Dolbec", équilibres et contorsions.
Musique : Ouverture. " Pré aux clercs", sélection "Manon", "Patrouille des Hiboux", etc. Admission 10 cts.
29—2

ATTENTAT A LA DYNAMITE

Dirigé contre la compagnie du tramway

Le constable J. E. Huot, du poste No 6, traversait, mardi matin, la rue Notre-Dame, près de la rue McCord, lorsqu'il a trouvé une petite boîte de dynamite et quatre petites cartouches de dynamite qui avaient été déposées sur les rails du chemin de fer électrique de manière à éclater au passage du premier char. Le surintendant de la compagnie de tramways en a été informé.

FINANCES ET COMMERCE

Montréal, 4 décembre 1896.

A Londres, la bourse est tranquille et ferme ; en clôture, les consolidés font 111 7-16 au comptant et 111⅝ à terme ; après la bourse on a coté 111 9-16 pour le comptant. Les valeurs américaines sont fermes, et en hausse moyenne de ¼ p.c. Les mines d'or sont faibles, mais tout le reste de la cote est soutenu, avec tendance à la hausse. La baisse récente des consolidés était causée par le jugement du tribunal d'appel, au Caire, qui a maintenu les prétentions de la France et condamné l'Angleterre à rembourser au fonds de réserve de la dette égyptienne les 500,000 louis qu'on y avait pris pour payer les frais de l'expédition de Dongola. L'escompte sur le marché libre est à 3¼ p.c., et en banque à 4 p.c.

La rente 3 p.c., à Paris, recule un peu ; elle fait 103 fr. 25 en clôture et 103 fr. 22½ après bourse. Le change sur Londres est à 25 fr. 23 en banque.

A New-York, la bourse s'est ouverte assez ferme et, sur de bons achats, les cours ont haussé de ¼ à ⅜ p.c., Vers midi, cependant, il se manifeste un peu de faiblesse dans les cours. Le message du président n'a pas eu d'effet perceptible, au moins immédiatement, dans Wall Street. Les prêts à demande sont faits aux taux de 1½ à 2 p.c.

A Montréal, ce matin, les cours ont été faibles, sans beaucoup d'animation, vu que New-York est fermé et le blé à Chicago en baisse. Le Câble faiblit à 165⅛ ; le Postal varie entre 92¾ et 93. Le Gaz est actif à des cours un peu plus bas ; il ouvre à 183¾, et reste à 182¾. La banque des Marchands est à 168¼. Les chars de Toronto sont mieux tenus qu'hier ; il remontent à 66½.

MARCHES D'EUROPE

Londres, 4 décembre—Blé à la côte, sans affaires ; en route, ferme ; la Plata, vapeur, janvier et février, 32s 9d ; No 1 Californie, prompte expédition, 37s 1½d, vendeurs ; No 1 du nord, janvier et février, 34s. Maïs à la côte, sans affaires ; en route, soutenu ; américain mélangé, janvier, 14s. Danube disponible, 10s. Américain do, 15s. Farines Patentes de Minneapolis, 29s 6d. Mark Lane, blé anglais, ferme, blé étranger ferme ; maïs et farines, tranquille et soutenus. Marchés anglais de province, en partie en baisse.

Anvers, 4 décembre—Blé tranquille ; roux d'hiver, 18¾.

Paris, 4 décembre—Blé ferme, 22 fr. décembre, 22 fr. 30 janvier. Farines fermes, 48 fr. 10 décembre, 48 fr. 10 janvier. Temps pluvieux.

Marchés français de province, fermes.

Liverpool, 4 décembre—Blé disponible soutenu ; No 2 du printemps, 7s. Blé à livrer, facile, 6s 10 d décembre, 6s 10¼d janvier et février, 6s 10½ mars. Maïs disponible, ferme ; américain, vieux, 2s 11⅜. Maïs à livrer, soutenu, 2s 11½ décembre, 2s 10½ janvier, février et mars, 2s 10¾ mai. Farines fortes de Minneapolis, 25s 3d.

MARCHES DES ETATS-UNIS

New-York, 4 décembre—Midi. Farines soutenues, blé soutenu, roux d'hiver, 66 à 11.01. No 2, 98½c. Maïs soutenu. No 2 30½c. Avoine soutenu. No 2 blanche, 25¾c. No 2 mélangée, 23½c. Seigle, 44 à 46c. Lard, $8.25 à $8.75. Saindoux, $4.20, frets, 4½d.

Détroit, 4 décembre.—Midi. Blé blanc, 94c disponible ; blé roux, 94c, disponible, 94c décembre, 95½c mai.

Duluth, 4 décembre—Midi. Blé numéro 1 du nord, 82½c mai.

Chicago, 4 décembre—Midi. Le blé a ouvert faible, sur câblegrammes en baisse et des arrivages plus considérables dans le Nord-Ouest.—400 chars, et 40 à Chicago ; sorties, 174,562 minots. Le blé sur mai a ouvert de 83¾ à 82⅝, puis il a décliné constamment jusqu'à ce moment où il fait 81¼c. Le maïs et l'avoine sont aussi en baisse, en sympathie avec le blé.

New-York, 4 décembre—Beurre, arrivages, 3014 paquets, ferme, crêmeries 15 à 23c ; fromage, arrivages, 4170 paquets ; soutenu, 7½ à 10½c ; oeufs, arrivages ..... paquets.

SUCRES

New-York, 4 décembre—Sucres tranquilles, sans changement.

Londres, 4 décembre—Sucre centrifuge, 90 degrés, 11s 6d. Muscovado à raffiner, 10s à 10s 3d. Betterave, décembre, 9s 1½ ; mai, 9s 7½d.

Spécial—MM. J. S. Bache et Cie, de New-York, télégraphient à leur gérant, à Montréal, M. C. D. Monk :

New-York, 3 décembre—A Londres, à 1½ heure p.m., le St Paul est en hausse de ⅝, le reste de la cote est sans changement. Un mande de Wilmington, que demande a été faite par la Fidelity Trust Co., de Philadelphie, qu'un séquestre soit nommé à la succession de feu H. C. Gibbons, qui possède 2750 Addicks n'a pas bien administré les affaires de la Bay State Gaz Co. A Londres, à 2 heures p.m., la bourse est comme à 1½ heure. On dit que le Southern Railway paiera un dividende semi-annuel de 1 p.c., sur les actions préférentielles. Nous croyons que le marché fera mieux aujourd'hui.

BOURSE DE MONTREAL

MM. Charles Meredith & Cie., courtiers, 77 rue St-François-Xavier, nous fournissent le rapport suivant à 3.00 heures p.m.:

STOCK	Vend.	Ach.	STOCK	Vend.	Ach.
Can. P. Ry	87	86	B. Union	110	100
Can. P. L. P	.....	.....	B.Commerce	130	128½
D. S. S. & A.	5	4½	B. V.-Marie.	100	70
D. S. A. Pr.	11	9	B.Hochelaga	126	123
G.T.R. 1erPr	.....	.....	Int. Coal	.....	.....
G.T.R. 2e Pr.	.....	.....	Halifax T.Co	.....	.....
Wabash	.....	.....	Halifax T.Bs	.....	.....
Wabash Pr.	.....	.....	N.-W. Ld Pr.	.....	.....
Com. Cable	166¼	165⅞	Can. S. Co.	.....	.....
M. Tel. Co.	170	165	Can. Paper	.....	.....
R. & O. N. Co	100	.....	Can. C. Bds.	.....	.....
M. St. Ry.	217½	216½	Ch. et St L.	.....	.....
Toronto St R	67¾	67¼	Cons. Cord.	.....	.....
M. Gas Co.	184	183½	M. Cott. Co.	130	122½
Bell Tel. Co.	160	158¼	M. Cott. Bds.	.....	.....
Postal Tel.	93	92⅝	C.C.C. Co.	55	35
R. E. Light.	130	125	C.C.C.Co Bds.	.....	.....
B. Montréal.	230	226	Granite C. MC	.....	.....
B. Ontario.	.....	78	Nat. Corl.	.....	.....
St. Ry.	.....	.....	Merch. Mfg.	.....	.....
B.N. America	.....	.....	D. Cott. Co.	95	.....
B. du Peuple	.....	.....	D. Cott. Bds.	.....	.....
B. Molson	.....	.....	M. L. & Mort.	.....	.....
B. Toronto	.....	224	G. Co of N.A.	.....	.....
B. J.-Cartier	.....	.....	Acc. Ins. Co.	.....	.....
B Marchands	175	168	Ot. El. St. R.	.....	.....
B Merc. Hal.	165	161	D. Glass Co.	.....	.....
East. T. Bk.	.....	.....	Cons. L. & I.	.....	.....
B.